



Rapport Annuel du Déléguataire

2022

Syndicat Intercommunal
du Bassin d'Arcachon

Avant-propos

Ce document a pour vocation de fournir les indicateurs de performance permettant d'apprécier la qualité du service de l'assainissement collectif sur l'année 2022 sur les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Il a été élaboré conformément à l'article 88 du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des eaux usées du 13 octobre 2020 liant la SB2A (Société de Bassin d'Arcachon Assainissement) marque Eloa et le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon).

Il vient en complément des Éléments pour l'élaboration du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) transmis aux services du SIBA le 31/03/2023.

Les indicateurs du service public de l'assainissement sont établis en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant.

En conséquence, Eloa communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées. Le détail des données est partagé avec le SIBA via les exports présentés lors des Comités de Pilotage mensuels.

Rédaction	Validation	Date
Eloa - SB2A	L. CHEYRES	30/04/2023

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	7
1.1 Présentation du contrat	9
1.2 Un dispositif à votre service	11
1.3 L'essentiel de l'année	15
1.3.1 Principaux faits marquants de l'année	15
1.3.2 Dernières évolutions réglementaires	16
1.4 Les indicateurs réglementaires	17
1.5 Autres chiffres clés de l'année	18
1.6 Le prix du service public de l'assainissement	20
1.6.1 Périodes de facturation	20
1.6.2 La facture 120 m3	21
2. INDICATEURS TECHNIQUES Patrimoine et Travaux	23
2.1 L'inventaire des réseaux	25
2.1.1 Linéaire du réseau au 31/12/2022	25
Récapitulatif par diamètre des réseaux secondaires	30
Récapitulatif par matériau des réseaux secondaires	30
2.1.2 Regards de visite et branchements par commune	32
Regards de visite : évolution au cours des dernières années	32
Branchements : évolution au cours des dernières années	32
2.2 L'inventaire des installations	33
2.2.1 Liste des postes de pompage par commune	33
2.2.2 Télésurveillance des postes de pompage par commune	37
2.2.3 Liste des lotissements incorporés	38
2.2.4 Ouvrages de traitement et de rejets	39
Station de traitement de Biganos	39
Station de traitement de La Teste de Buch	39
Station de traitement de Cazaux	40
Stock de pièces	40
2.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine	41
2.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]	41
2.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]	41
2.4 Gestion du patrimoine	43
2.4.1 Les renouvellements réalisés	43
2.4.2 Les travaux d'investissements réalisés	44
2.4.3 Les travaux neufs réalisés par le délégataire	48
2.4.4 Sinistres subis et causés	50
2.4.5 Insuffisances des ouvrages et améliorations proposées	50
Réseaux et postes	50
Stations d'épuration, gros postes, collecteur principal et Wharf	71

3. INDICATEURS TECHNIQUES Réseaux, Ouvrages de réseau, Branchements et Stations d'épuration	77
3.1 La pluviométrie de l'année et historique	79
3.2 Les volumes transités	82
3.3 La consommation énergétique	83
3.4 L'efficacité de la collecte	84
3.4.1 La maîtrise des entrants	84
Les rejets d'eaux usées d'origine non domestiques	84
Le bilan 2022 des CSD et des ASD	85
La conformité des branchements domestiques	87
Les modalités de suivi des non-conformités	90
Les réponses suites aux demandes des notaires	90
3.4.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel	91
3.4.3 Lutte contre la production d'H ₂ S	92
3.4.4 L'entretien préventif des postes de pompage	93
3.4.5 Réponses aux DICT/DT	95
3.4.6 L'auscultation du réseau de collecte (ITV)	96
3.4.7 Le curage préventif du réseau de collecte	97
3.4.8 Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]	98
3.4.9 Les casses et débordements de réseau	98
3.4.10 Utilisation des bassins de sécurité	101
3.4.11 Interventions sur les passes débits et les ventouses	102
3.5 Les gros postes eaux brutes et eaux traitées	103
3.5.1 Postes de pompage PERRAULT - Jane de Boy – ARES GARE – TAUSSAT GARE	103
3.5.2 Poste de pompage Lagrua 2	104
3.5.3 Poste de pompage ZI2 La Teste	105
3.5.4 Poste de pompage CP Facture	107
3.6 L'efficacité du traitement	109
3.6.1 Conformité globale	109
3.6.2 Bilan d'exploitation et conformités par station	113
Critères de Jugement	113
Bilans des autocontrôles	114
Evaluation des charges polluantes	115
Jugement de la conformité	116
Tableau de bord des stations d'épuration	117
Faits marquants	118
3.6.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux brutes et sorties	122
3.6.4 L'évacuation des sous-produits	123
Boues	123
Refus de dégrillage, sables et graisses	124
Autres déchets	125
3.7 Le collecteur Sud	126
3.7.1 Collecteur de CP à ZI2	126

3.7.2	Chambre de mise en vitesse et puits du collecteur sud	126
3.8	Le Wharf de la Salie	129
3.9	Rapports d'astreinte 2022	130
4.	INDICATEURS TECHNIQUES Actions de Recherche	131
5.	INDICATEURS RELATIFS AUX ABONNÉS	137
5.1	Les usagers et l'assiette de la redevance	139
5.1.1	Evolution de la population et du nombre d'abonnés	139
5.1.2	Evolution du nombre d'abonnés et des primes fixes	140
5.1.3	Établissement de l'assiette volumétrique	141
5.1.4	Gestion des abonnés raccordables non raccordés (RNR)	142
5.2	Les demandes de raccordement	143
5.3	Les désobstructions de branchement	143
5.4	Les débordements chez les usagers	144
5.5	La relation clientèle	145
5.5.1	Nombre de demandes d'intervention	145
5.5.2	Le taux de réclamations	146
5.6	La satisfaction des consommateurs	147
5.7	Données économiques	150
5.7.1	Les dégrèvements	150
5.7.2	Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	151
5.7.3	Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]	152
5.7.4	La redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte	154
6.	INDICATEURS FINANCIERS	155
6.1	Le Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC)	158
6.1.1	Les charges d'exploitation	158
6.1.2	Les produits d'exploitation	166
Recettes des produits domestiques	166	
Recettes liées à la vente de Biogaz	168	
Conventions Spéciales de Déversement	171	
Matières extérieures de vidange	173	
Tableau récapitulatif des produits SB2A	174	
Tableau récapitulatif des produits SIBA	175	
Tableau récapitulatif des reversements au SIBA	176	
6.1.3	Le résultat d'exploitation	177
6.2	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	179
6.3	Les investissements et le renouvellement	180
7.	ANNEXES	181
7.1	Liste des annexes externes	183
7.2	Reconnaissance et certification de service	185
7.3	Actualités réglementaires	192
7.4	Glossaire	197

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



1.1 Présentation du contrat

En tant que délégataire, Eloa s'engage à vous fournir l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

Données clés

✓ Délégataire	Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A)
✓ Périmètre du service	Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap-Ferret
✓ Numéro du contrat	I3321
✓ Nature du contrat	Délégation Service Public
✓ Date de début du contrat	01/01/2021
✓ Date de fin du contrat	31/12/2026

Numéro	Date	Contenu
Avenant 1	26/09/2022	<ul style="list-style-type: none"> ● Etalement de certains des engagements contractuels de 2021 et 2022 sur les années suivantes du contrat, ainsi que la prise en charge d'une partie des surcoûts générés par la situation météorologique exceptionnelle de l'hiver 2020/2021 ● Modification de la législation sur les boues de station d'épuration (Arrêté du 15/09/2020) : mise en place de compostage en lieu et place de l'épandage ● Mise en exploitation de la méthanisation nécessitant un ajustement des conditions économiques au regard de la réalité des conditions d'exploitation. ● Périodicité de l'actualisation des coefficients de révision des tarifs sans les faire supporter directement aux abonnés. ● Pénalités contractuelles appliquées pour l'exercice 2021. ● L'effectif global minimum du Déléataire est augmenté de 2 ETP. ● Ajustements du contrat : <ul style="list-style-type: none"> ○ Modification de la liste des capteurs sensibles ; ○ Précision dans les modalités de reversement de la part fixe des immeubles ○ Conditions de dégrèvement en cas de fuite sont modifiées afin de tenir compte des décisions de La Médiation de l'Eau intervenues au cours de l'année 2022. ○ Conformément à la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un article est ajouté au contrat.

1.2 Un dispositif à votre service

LES ENGAGEMENTS DE LA SB2A

Le contrat liant le SIBA et son délégataire a été bâti sur 4 axes forts :

- **Une forte expertise**

La collecte et la dépollution des eaux usées des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon nécessitent une expertise toute particulière des équipes d'exploitation pour tenir l'engagement n°1 : la préservation de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Cela passe par un objectif de "Zéro rejet au Bassin des eaux brutes collectées" et une qualité toujours plus efficiente du rejet en eaux usées traitées en sortie des stations d'épuration.

Cette expertise se doit de s'exprimer autant dans les tâches du quotidien que dans des projets d'investissements d'envergure pour améliorer en permanence la qualité des eaux.

Elle s'exprime également au travers du Pôle Recherche qui encadre les projets de Recherche et Développement appliqués au service.

- **Une plus grande réactivité d'intervention**

Les agents de la SB2A interviennent dans un délai de 2h à compter du signalement d'un incident pour évaluer la situation et réparer au plus vite. Si le traitement de ce dernier nécessite plus de temps (réparation, commande de matériel spécifique), les agents mettent tout en œuvre pour garantir la continuité du service.

Pour répondre à cet engagement, l'année 2021 a connu l'internalisation des fonctions curage et travaux au sein des équipes d'exploitation qui était auparavant sous-traitées. En 2022, le dernier camion hydrocureur est venu compléter la flotte en septembre.

De plus, l'acquisition d'une base secondaire technique au Nord Bassin en 2021 sur la commune d'Andernos-les-Bains permet de réduire les temps d'intervention surtout durant les périodes de fortes affluence sur le périmètre.

- **Plus de proximité avec les usagers**

Ce contrat met l'accent sur la simplification des démarches de l'utilisateur avec son service de l'assainissement. Autant au niveau du contrôle de conformité que dans la relation client plus classique, l'objectif est de qualifier le plus rapidement possible la demande du client afin d'y apporter la réponse la plus adaptée (RDV sur place, intervention d'urgence, etc).

Le second objectif est une augmentation de la traçabilité des demandes et interventions clients afin d'améliorer l'historisation des demandes et d'identifier les zones à risque de débordement, bouchage, etc...

- **La transparence et la gouvernance vis à vis du SIBA**

Tous les mois, un Comité de Pilotage réunit la Direction Assainissement du SIBA et la Direction d'Eloa ainsi que les 4 Responsables de Pôles (Usines, Réseaux, Performance Exploitation et Clientèle Conformité). Lors de ces points mensuels, l'objectif est de faire un point sur les projets en cours mais également sur l'exploitation quotidienne.

Ces points sont complétés à la demande par des réunions spécifiques sur des sujets techniques : SIG, travaux, reversements, projets usines, etc... La mise en place d'une espace de partage des fichiers de suivi de l'exploitation a également été réalisée en début de contrat.

LES INTERLOCUTEURS DE LA SB2A À VOS CÔTÉS

ORGANISATION

EFFECTIF DU SERVICE

Au 31 décembre 2022, l'effectif exclusivement affecté au service délégué était de 63 collaborateurs répartis en : 58 CDI à temps complet conformément à nos engagements contractuels complétés :

- d'une personne en CDI mise à disposition par Veolia
- 1 intérimaire
- 3 alternants.

Afin de pouvoir répondre aux engagements pris dans l'avenant n°1, deux postes sont à pourvoir au 31/12/2022.

Un tableau récapitulatif des effectifs est complété tous les mois et fourni au Comité de Pilotage avec le SIBA. Il permet de suivre les effectifs par type de contrat (fourni en annexe de ce documents). L'organigramme nominatif de la société dédiée au 01/01/2023 ainsi que la liste détaillée du personnel (article 22) sont également donnés en annexe.

Au-delà du personnel de la société dédiée, certaines fonctions générales (comptabilité, ressources humaines, clientèle, assistance technique) sont assurées par divers agents des services mutualisés du Territoire Atlantique et de la Région Sud Ouest de la maison mère Veolia.

Les fonctions support assurées par ces services et des missions exercées au niveau national font l'objet d'une convention d'assistance passée entre la SB2A et Veolia et ne donnent pas lieu à affectation des agents qui en sont chargés.

STATUT DU PERSONNEL

Le personnel de la SB2A adhère à l'Unité Economique et Sociale de Veolia Eau-Générale des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2021, date de création de la société. Au sein de cette UES, depuis le 1^{er} janvier 2009, un accord interentreprises de statut unique a été mis en place pour l'ensemble du personnel de Veolia Eau. Le personnel SB2A est désormais régi par cet accord, ainsi que par la Convention Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 Avril 2000.

SÉCURITÉ

Il y a eu un accident du travail avec arrêt en 2022 :

- le 09/12/2022, un agent travaux en CDI en descendant du fourgon, le pied de l'agent était sur le rebord à l'arrière du véhicule. Il a glissé et son pied s'est mis dans une ornière et a vrillé. Conséquences : entorse de la cheville gauche, traitement antidouleurs et séances de kinésithérapie ; 23 jours d'arrêt de travail (reprise le 02 janvier 2023).

Il y eu 2 accidents du travail sans arrêt en 2022 :

- le 21/02/2022, un agent réseau polyvalent a garé son véhicule en marche arrière à proximité d'un poste de relevage, les portes arrière du fourgon étaient ouvertes. En attrapant un outil dans le véhicule, l'agent a posé sa main sur la charnière de la porte arrière gauche, le groom n'étant pas enclenché la porte s'est refermée avec le vent. Le salarié portait des gants en caoutchouc. Conséquences : fracture du 2ème doigt de la main gauche + lésion cutanée superficielle. En raison du risque bactériologique, un poste aménagé a été mis en place jusqu'à la cicatrisation totale de la plaie (25 jours).
- le 02/09/2022, un opératuer usines, lors d'une intervention sur un équipement du sécheur de la station de Biganos, l'agent s'est coincé le bras entre le motoréducteur en mouvement et l'arête du carter fixe (plaque inox). Conséquences : 11 points de suture et traitement antibiotique. En raison du risque bactériologique, un poste aménagé a été mis en place jusqu'à la cicatrisation totale de la plaie.

Il n'y a pas eu de maladie professionnelle déclarée en 2022.

OBSERVATIONS FORMULÉES PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL

Une visite inopinée de l'Inspection du Travail sur un chantier de renouvellement de boîte de raccordement le 21/12/2022 sur la commune d'Arès a donné lieu à des remarques que nous avons traitées en 2023.

VOS LIEUX D'ACCUEIL

Ouvert au public du lundi au vendredi

Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7

☎ - 05 57 17 17 20 - Prix d'un appel local



**152 BIS AVENUE DE LA CÔTE
D'ARGENT - BIGANOS**

OUVERT DE 8H00 À 12H

ET DE 13H30 À 16H30

**18 RUE JOSEPH CUGNOT -
ANDERNOS-LES-BAINS**

OUVERT SUR RDV



Les usagers de Eloa ont un point d'accueil principal situé à Biganos au siège social de la Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A). Ils peuvent également prendre un RDV via le site internet eloa-bassin-arcachon.fr sur le site d'Andernos-les-Bains qui a ouvert en mars 2022.

La relation avec la clientèle est assurée par :

- l'accueil téléphonique au 05 57 17 17 20, assuré 24h/24 7j/7 pour les urgences techniques, et de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi pour tout sujet ;
- le déplacement sur site des agents du service, qui reste le moyen privilégié de contact direct avec les clients ;
- l'accueil physique au Centre Technique de Biganos de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- la prise de RDV sur un de nos 2 sites de Biganos ou d'Andernos les Bains ou à domicile ;
- le courrier adressé au Centre Technique de Biganos (152 bis avenue de la Côte d'Argent) ;
- le courriel déposé sur le site internet Eloa www.eloa-bassin-arcachon.fr pour fournir toutes informations utiles sur le fonctionnement du service et permettre aux usagers du service de nous adresser un message.

1.3 L'essentiel de l'année

1.3.1 Principaux faits marquants de l'année

L'année 2021 avait été marquée par une saturation du système d'assainissement les premières semaines de l'année et la mise en place d'une organisation de crise suite à des cumuls de pluviométrie très importants.

En 2022, le contexte climatologique a été très différent avec une année très sèche sur le périmètre. L'été 2022 a été marqué par un incendie de très grande ampleur sur la commune de la Teste de Buch. Les installations du service ont été menacées notamment les STEP de Cazaux et de la Teste de Buch ainsi que le collecteur Sud. Des mesures de protection ont été mises en œuvre par les sapeurs pompiers et Eloa permettant d'éviter des dégâts notables sur les stations.

Plus globalement, sur l'année 2022, l'exploitation du réseau de collecte et des usines de traitement des eaux usées s'est conclue par l'obtention de résultats très satisfaisants dans l'objectif de préservation de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon :

- Aucun débordement ayant eu un impact identifié sur le milieu naturel (canalisations et postes de pompage) ;
- une conformité de 100% des 3 stations d'épuration.

La plupart des engagements contractuels liés aux investissements se sont terminés en 2022 avec la livraison des camions hydrocureurs notamment.

Néanmoins, au regard des évolutions survenues au titre de l'exploitation du service, une phase de négociation a été entamée avec le SIBA conduisant à la signature d'un avenant n°1 portant sur les points suivants :

- étalement de certains engagements contractuels de 2021 et 2022 sur les années suivantes ;
- prise en charge d'une partie des surcoûts générés par la situation météorologique exceptionnelle de 2021 ;
- mise en place du compostage en lieu et place de l'épandage prévu suite à une modification de la législation ;
- ajustement des conditions économiques au regard de la réalité des conditions d'exploitation de la méthanisation ;
- ajustement de la périodicité d'actualisation des coefficients de révision des tarifs sans les faire supporter directement aux abonnés.

Sur le plan économique, malgré les mesures nécessaires pour rétablir au mieux ses résultats financiers en 2022 la SB2A affiche toujours un déficit important sur cet exercice 2022.

Le contexte actuel fortement inflationniste et la finalisation au cours du 3e trimestre de l'internalisation des activités de curage ont aggravé le déséquilibre financier en fin d'année 2022.

Le coût des matières premières, notamment des produits chimiques, a fortement augmenté fin 2022 sans vision temporelle d'un retour à un coût unitaire plus classique. Ce poste de charge se trouve donc fortement décalé par rapport aux estimations du CEP.

De même, cet effet négatif de l'inflation pèse sur la rentabilité de l'activité des branchements neufs qui reste fortement déficitaire.

L'actualisation des tarifs de vente que cela soit du tarif domestique ou du tarif de vente des travaux ne compense pas l'inflation des matières premières et des charges inhérentes (énergie, personnel, sous-traitance, etc...) via les formules actuelles du contrat de DSP.

Enfin, l'amortissement des investissements réalisés en 2021 et devant être amortis fin 2026 pèse fortement sur le résultat global de la société.

1.3.2 Dernières évolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service :

- Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.
- Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Résilience des territoires et des réseaux
- Verdissement de la commande publique
- Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)
- Retour au sol des boues : la fin de l'obligation d'hygiéniser en période de pandémie
- Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant
- Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu
- Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies
- Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever
- Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées en annexe de ce document.

1.4 Les indicateurs réglementaires

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	116 892 hab	118 106 hab
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	36	41
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	2 977,8 TMS	2955,1 TMS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,37 €/m ³	2,45 €/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	95,7 %	96,3 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	SIBA	SIBA
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	Conforme	En attente jugement Police de l'Eau
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	Conforme	En attente jugement Police de l'Eau
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	Conforme	En attente jugement Police de l'Eau
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100%	100%
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	24	26
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,07	0,07
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	19,0	12,0
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	SIBA	SIBA
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	Biganos :100% La Teste :93,57% Cazaux :100%	Biganos :100% La Teste :100% Cazaux :100%
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	Non concerné car pas de déversoir d'orage	Non concerné car pas de déversoir d'orage
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	SIBA	SIBA
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	1,46 %	1,10 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	1,25	1,86

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.5 Autres chiffres clés de l'année

Données techniques clés du service

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	Conforme	Conforme
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	55 287	55 781
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	Sans objet	Sans objet
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	289	358
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	1141,6 km	1145,9 km
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	418	419
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	3	3
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	Biganos :135000 EH La Teste : 150000 EH Cazaux : 5000 EH	Biganos :135000 EH La Teste : 150000 EH Cazaux : 5000 EH
COLLECTE DES EAUX USÉES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	81 sur canalisation 891 sur branchement	93 sur canalisation 961 sur branchement
	Longueur de canalisation curée (préventif)	Délégataire	137 406 ml	133 496 ml
LA DÉPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Volume transporté (STEP + SKCP)	Délégataire	23 010 593 m3	19 593 982 m3
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	Biganos : 3246 kg/j La Teste : 4366 kg/j Cazaux : 255 kg/j	Biganos : 3372 kg/j La Teste : 4364 kg/j Cazaux : 201 kg/j
	Volume traité sur les usines de dépollution (A3)	Délégataire	13 291 012 m3	9 882 194 m3
L'ÉVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	220,6 t	215,1 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	453,9 t	460,1 t
	Volume de graisses évacuées vers l'extérieur de la DSP	Délégataire	2,78 t	27,86 t
	Volume de graisses évacuées vers la STEP de Biganos	Délégataire	111 t	66,02 t
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes desservies	Délégataire	10	10
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients domestiques)	Délégataire	80 117	81 381
VP.068	Assiette totale de la redevance domestique (m3)	Délégataire	8 683 197 m3	8 713 170 m3
	Assiette de la redevance SKCP (m3)	Délégataire	9 719 581 m3	9 711 788 m3
	Assiette de la redevance vente de biométhane (Nm3)	Délégataire	444 825 Nm3	533 464 Nm3

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Oui	Oui
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	2,40/3	2,47/3
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Oui	Oui
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui (sauf LCF)	Oui (sauf LCF)
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

1.6 Le prix du service public de l'assainissement

1.6.1 Périodes de facturation

La facturation de la redevance assainissement est effectuée par les distributeurs d'eau, qui en assurent le recouvrement avec celui de la partie eau potable, conformément aux conventions de facturation passées entre la SB2A et :

- SEEBAS (filiale dédiée de Veolia Eau) pour les communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) ;
- Veolia Eau pour la commune de Biganos ;
- Suez (Lyonnaise des Eaux) pour les communes d'Audenge, Lanton et Arès
- Agur pour la commune de Lège-Cap Ferret et pour la commune d'Andernos-les-Bains depuis le 01/01/2022.

Les dates sont celles des relevés de compteurs d'eau potable fournis par les délégataires de l'eau.

COMMUNES	DÉLÉGATAIRE	2019	2020	2021	2022
ARCACHON	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
LA TESTE de BUCH	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
GUJAN-MESTRAS	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
LE TEICH	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
BIGANOS	VEOLIA	15/12 au 29/12	12/01/2021	10/01/2022	10/01/2023
ARES	SUEZ	31/1 au 20/2	Février 2020	Février 2021	Janvier 2022
ANDERNOS LES BAINS	AGUR	2/7 au 14/8	Juillet 2020	Juillet 2021	04/08/2022 08/02/2023
LANTON	SUEZ	24-août	Août 2020	Août 2021	Septembre 2022
AUDENGE	SUEZ	9/1 au 31/1	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022
LÈGE CAP FERRET	AGUR	31-août	28/02 et 31/08	28/02 et 31/08	31/03/2022 10/11/2022

Le 01/01/2022 Agur a repris la gestion de l'eau potable de la commune d'Andernos-les-Bains pour le compte de la COBAN. La facturation du 1er semestre 2022 (abonnement 1er semestre 2022 + consommation 2e semestre 2021) a donc été retardée et portée par l'ancien délégataire SUEZ.

Le calendrier définitif des facturations de cycle est celui présenté dans le tableau ci-dessus.

Le changement de logiciel clientèle d'Agur a également conduit à un décalage de la facturation de cycle du 2e semestre 2022 en novembre au lieu de d'août. Les reversements à ELOA et au SIBA ont été décalés en conséquence.

La commune de Lanton a également connu un décalage d'un mois à l'automne 2022.

Sur le reste du périmètre, aucune modification n'a été enregistrée.

Ces modifications de calendrier de facturation n'ont pas eu d'impact sur la gestion de la SB2A au delà de la gestion de la trésorerie.

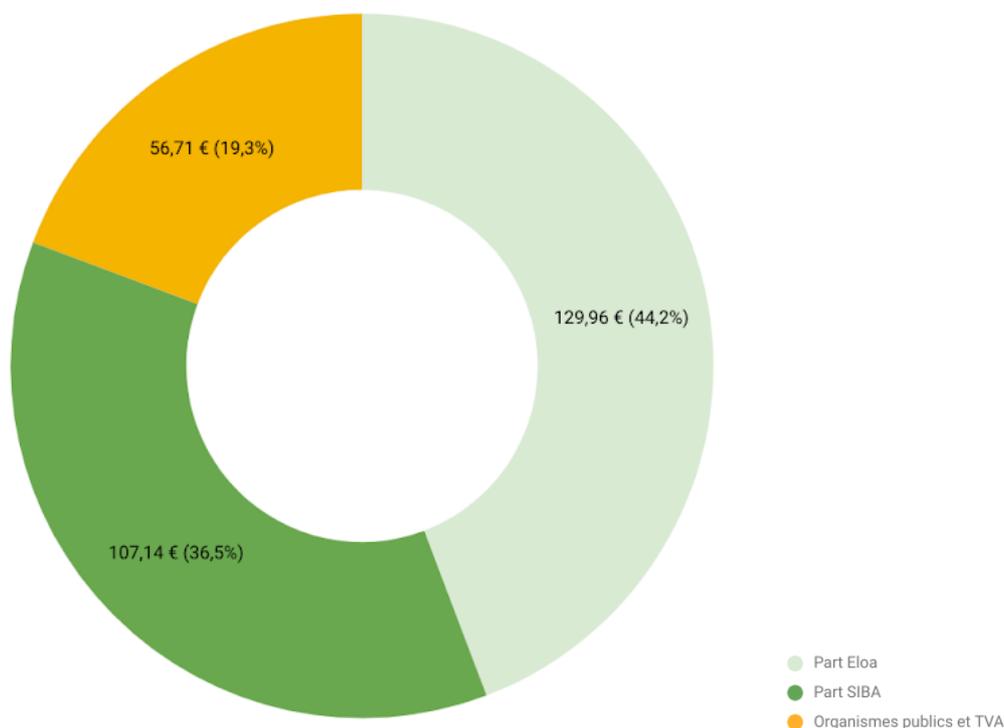
1.6.2 La facture 120 m3

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur les communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ [D102.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume m3	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire			121,16 € HT	129,96 € HT	7,3 %
Abonnement			12,08 € HT	12,96 € HT	7,3 %
Consommation	120	0,975 €	109,08 € HT	117,00 € HT	7,3 %
Part syndicale			107,14 € HT	107,14 € HT	0,0 %
Abonnement			44,14 € HT	44,14 € HT	0,0 %
Consommation	120	0,5250 €	105,60 € HT	105,60 € HT	0,0 %
Organismes publics			30,00 € HT	30,00 € HT	0,0 %
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500 €	30,00 € HT	30,00 € HT	0,0 %
Total € HT			258,30 € HT	267,10 € HT	3,4 %
TVA (10 %)			25,83 € HT	26,71 € HT	3,4 %
Total TTC			284,13 € TTC	293,81 € TTC	3,4 %
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,37 € TTC/m3	2,45 € TTC/m3	3,4 %

Facture 120 m3 2023 - Part €



2.

INDICATEURS
TECHNIQUES
Patrimoine et Travaux



Une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée.

L'inventaire détaillé des équipements des installations du service est fourni en version informatique en annexe de ce rapport.

Cet inventaire est extrait de la base utilisée par ELOA pour la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur de l'ensemble des installations (logiciel VAMS).

Les principales caractéristiques des Postes de Pompage sont indiquées dans un tableau également communiqué en annexe de ce rapport.

Le schéma du réseau d'assainissement est annexé au présent document, tel qu'extrait de la version Autocad tenue à jour par les services du SIBA.

Le plan du réseau est tenu à jour par les services du SIBA sur un SIG partagé avec le Délégué et consultable à distance. Le logiciel utilisé est GeoAC commercialisé par Business Geo. Le SIBA a la gestion de la couche patrimoniale et ELOA la gestion de la base d'exploitation. Les données sont partagées en tant réel.

Une version papier du SIG a été remise le 18 avril 2023 aux services du SIBA conformément aux engagements contractuels.

2.1 L'inventaire des réseaux

2.1.1 Linéaire du réseau au 31/12/2022

En 2021, Eloa a fait l'acquisition du logiciel GEO AC, distribué par Business Geographic, pour se conformer à son engagement contractuel de travailler dans le même SIG que le SIBA.

Les données sont issues d'un export du SIG commun fait suite à la mise à jour de la base du 03/01/2023. Elles ont fait l'objet d'une validation commune SIBA et ELOA lors d'une réunion le 17/01/2023.

CONSTITUTION DU COLLECTEUR PRINCIPAL (source SIG)

DIAM	Nature	Gravitaire (ml)	Refolement (ml)	Total (ml) 2022	Total (ml) 2021	Variation 2022/2021
200	F	0	0	0	0	0
300	F	0	83	83	83	0
400	ACIM	0	5 335	5 335	5 335	0
400	F	9	47	56	56	0
500	BÉTON	0	1 610	1 610	1 610	0
500	F	0	4 716	4 716	4 716	0
500	PVC	13	0	13	13	0
600	BÉTON	0	11 051	11 051	11 052	-1
600	F	1 396	682	2 078	2 078	0
600	PEHD	0	339	339	339	0
600	PRV	54	42	96	96	0
700	BÉTON	140	0	140	140	0
700	F	7	0	7	7	0
700	PRV	177	0	177	177	0
710	PEHD	13	0	13	13	0
710	PVC	55	0	55	55	0
800	F	0	463	463	463	0
1000	BÉTON	1 163	5 286	6 449	6 449	0
1000	F	69	7 127	7 196	7 196	0
1000	PEHD	0	138	138	138	0
1000	PRV	2 952	332	3 284	3 284	0
1200	BÉTON	4 578	6 727	11 305	11 305	0
1200	PEHD	0	338	338	338	0
1200	PRV	2 809	0	2 809	2 810	-1

DIAM	Nature	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml) 2022	Total (ml) 2021	Variation 2022/2021
1400	F	0	226	226	226	0
1500	ACIER	808	0	808	808	0
1500	BÉTON	1 035	8 761	9 796	9 796	0
TOTAL		15 278	53 303	68 581	68 583	-2

AC : amiante ciment ; PEHD : polyéthylène haute densité ; B : béton ; F : fonte ; PVC : polychlorure de vinyle ; PRV : résine armée de fibres de verre

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et ELOA)
2006	Chemisage du collecteur 1200 sous les échangeurs de : <ul style="list-style-type: none"> ● Césarée (route de Césarée) à Gujan-Mestras : 300 mètres en résine. ● La Hume (route des Lacs) à Gujan-Mestras : 300 mètres en résine.
2007	Réparation du collecteur Sud DN 1200 : <ul style="list-style-type: none"> ● Au niveau de Gujan-Injection, pose d'une longueur de tuyau en inox 316 L. ● Au niveau de l'entrée de la station d'épuration de La Teste de Buch, pose de coquilles sur le tuyau béton.
2008	Chemisage du collecteur Sud DN 1200 entre la station de La Teste de Buch et la Miroiterie Lafosse (L=375m en Résine) a été effectué, suite à l'effondrement de fin 2007.
2009	RAS
2010	Suppression des pièges à graviers en amont du Wharf et remplacement d'une portion de collecteur béton en PRV sur 160 ml.
2011	Doublement du gravitaire d'Arès, entre l'exutoire de Jane de Boy (« Fossé Neuf » et le poste Arès Gare).
2012	Doublement du collecteur Nord au niveau de la Gare d'Audenge et de la Gare de Lanton, mise en place d'une vanne sur le collecteur Nord au niveau de l'injection du poste Betey. Déviation du gravitaire et du refoulement du poste Arès Gare.
2013	Réparation du collecteur DN 1000 en amont du poste de pompage Lagrua (sortie ouvrage jonction Règue Verte – Bouillaud) Renouvellement d'une cinquantaine de mètres du collecteur Nord DN 600 en amont de la cheminée d'Audenge
2014	Renouvellement du collecteur gravitaire DN 1000 en amont du poste de pompage Lagrua par un PRV DN 1200 avec création d'une chambre d'arrivée et déplacement de l'ouvrage de jonction Règue Verte – Bouillaud. ⇒ Renouvellement du collecteur Sud DN 1200 entre Le Teich et Gujan-Mestras par une fonte DN 1000.

2015	Renouvellement du collecteur Sud DN 1500 en sortie de ZI (F 1400), de la chambre de mise en vitesse de Cazaux et d'un tronçon au puits de Biscarrosse.
2016	Renouvellement du collecteur gravitaire nord PVC DN 710 en amont de la STEP de Biganos par un PRV DN 1000.
2017	Réparation du collecteur Sud DN 1200 mm au niveau du cimetière de Camps au Teich, Injection de l'ancien collecteur DN 500 mm en amont de Arès Gare, Renouvellement du collecteur gravitaire en amont de Tausat Gare 2.
2018	Renouvellement d'un tronçon du collecteur Sud DN 1500 à l'aval de ZI2 sur 170 ml.
2019	Renouvellement du collecteur DN 1200 mm de l'avenue de camps au lieu-dit de Lescaret situé sur la commune du Teich par du tuyau fonte en DN 1000 mm et 2 tubages en PEHD DN 1000 mm : sous la craste Baneyre et sous les bretelles et la route départementale n° 650E1. Création de 3 nouveaux tés de visite.
2020	Tubage en PEHD du collecteur Nord au niveau de la Rue des Sourbets à AUDENGE. Raccordement du nouveau collecteur dans le secteur de Césarée en février. Découpe du GC de la ventouse de Khelus en mars. Raccordement du nouveau collecteur à l'aval de khelus (points GJKL) en avril. Intervention sur la vanne DN 1000 secteur Perrault en mai. Remise en service du capteur de pression sur la nouvelle ventouse de Khelus en octobre.
2021	Réparation du collecteur Nord le 16 Novembre 2021 suite à une casse Route Professeur Landes à Biganos. Réparation en Mai de la fuite sur le refoulement de CP au niveau du pont cadre au passage de la Leyre. Réparation en Juin du piquage sur le 1800 au refoulement de CP sur la commune de Balanos. En décembre, remise en place de la vanne DN 1000 à Gujan permettant d'isoler le collecteur sud
2022	Changement de 18 ml de DN 1800 béton par du DN 1200 fonte en amont de la ventouse de Balanos sur le collecteur sud

LES RÉSEAUX SECONDAIRES (Source SIG) - données validées avec le SIBA le 17/01/2023

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
Indéterminé	Indéterminé		2	2
Indéterminé	Amiante-ciment	2 475	520	2 995
Indéterminé	Autre	194		194
Indéterminé	Indéterminé	17 961	88	18 049

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
	PVC	637	4 880	5 517
63	PVC		15 424	15 424
75	PVC		3 637	3 637
80	PVC		325	325
90	PE (Polyéthylène)		490	490
90	PVC		19 101	19 101
100	Amiante-ciment		17	17
100	Fonte		174	174
110	Indéterminé		10	10
110	PVC	265	11 174	11 439
115	PVC		240	240
125	Amiante-ciment	30	283	313
125	Fonte		19	19
125	PVC	131	8 512	8 643
140	PVC		1 026	1 026
150	Amiante-ciment	43 855	2 633	46 488
150	Fonte	61	74	135
150	Indéterminé	698		698
150	PVC	88	20	108
160	Amiante-ciment	110		110
160	Fonte	12		12
160	Indéterminé	8		8
160	PVC	21 394	13 561	34 955
180	Fonte grise	79		79
200	Amiante-ciment	448 414	2 856	451 270
200	Autre	234		234
200	Fonte	1 517	244	1 761
200	Indéterminé	57 006	113	57 119
200	PP Polypropylène	648		648
200	PRV	86		86
200	PVC	289 891	6 765	296 656
225	PVC		129	129
250	Amiante-ciment	18 284	5 092	23 376
250	Fonte		3 570	3 570
250	Indéterminé	76		76
250	PRV	8		8

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
250	PVC	2 751	3 096	5 847
300	Amiante-ciment	15 820	3 765	19 585
300	Fonte	211	63	274
300	Indéterminé	75		75
300	PVC	118	172	290
315	PEHD (PE Haute Densité)		350	350
315	PRV	9		9
315	PVC	2 511	7 244	9 755
350	Amiante-ciment	885	2 932	3 817
350	PVC		3 207	3 207
400	Acier inoxydable		6	6
400	Amiante-ciment	7 034	412	7 446
400	Béton	191		191
400	Fonte	167	772	939
400	Indéterminé	14		14
400	PEBD (PE Basse Densité)		243	243
400	PRV	272		272
400	PVC	3 504	6 003	9 507
450	Amiante-ciment		434	434
500	Amiante-ciment	1 974	243	2 217
500	Fonte		980	980
500	PEHD (PE Haute Densité)		213	213
500	PRV	246		246
500	PVC	14		14
600	Amiante-ciment	355	1 596	1 951
600	Béton	98		98
600	Indéterminé	3	6	9
600	PRV	334		334
700	Amiante-ciment	2 476	22	2 498
700	PRV	84		84
800	Amiante-ciment	1 257		1 257
Total général		944 565	132 738	1 077 303

Récapitulatif par diamètre des réseaux secondaires

DIAMÈTRE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	TOTAL (ml)	%
Indéterminé	21 267	5 490	26 757	2,48%
< 150 mm	426	60 432	60 858	5,6%
150 à 200	864 101	26 266	890 367	82,6%
250 à 400	51 930	37 056	88 986	8,3%
> 400 mm	6 841	3 494	10 335	1%
TOTAL	944 565	132 738	1 077 303	100%

Récapitulatif par matériau des réseaux secondaires

MATÉRIAU	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	TOTAL (ml)	%
indéterminé		2	2	0,0%
Acier inoxydable		6	6	0,0%
Amiante-ciment	542 969	20 805	563 774	52,3%
Autre	428		428	0,04%
Béton	289		289	0,03%
Fonte	1 968	5 896	7 864	0,7%
Fonte grise	79		79	0,01%
Indéterminé	75 841	217	76 058	7,1%
PE (Polyéthylène)		490	490	0,05%
PEBD (PE Basse Densité)		243	243	0,02%
PEHD (PE Haute Densité)		563	563	0,05%
PP Polypropylène	648		648	0,06%
PRV	1 039		1 039	0,1%
PVC	321 304	104 516	425 820	39,5%
Total général	944 565	132 738	1 077 303	100,0%

Récapitulatif par commune des réseaux secondaires

Commune	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml) 2022	Répartition par commune	Total (ml) 2021	Variation 2021/2021
ANDERNOS-LES-BAINS	116 137	3 954	120 091	11,1%	118 858	1233
ARCACHON	82 594	10 222	92 816	8,6%	92 727	89
ARES	57 779	6 880	64 659	6,0%	64 637	22
AUDENGE	45 385	1 984	47 369	4,4%	47 371	-2
BIGANOS	64 365	7 666	72 031	6,7%	71 993	38
GUJAN MESTRAS	123 646	26 703	150 349	14,0%	148 455	1894
LA TESTE DE BUCH	184 571	30 926	215 497	20,0%	214 779	718
LANTON	63 341	6 479	69 820	6,5%	69 683	137
LE TEICH	45 365	12 827	58 192	5,4%	58 171	21
LEGE-CAP-FERRET	161 382	25 097	186 479	17,3%	186 390	89
2022	944 565	132 738	1 077 303	100 %		4 239
2021	940 439	132 625			1 073 064	

Le détail diamètre/matériau par commune est fourni en annexe de ce rapport.

L'évolution des réseaux secondaires sur les dernières années est la suivante :

Année	km	évolution %
2017	1056,6	0,55%
2018	1061,8	0,49%
2019	1070,6	0,82%
2020	1060,9	-0,91%
2021	1073,1	1,15%
2022	1077,3	0.39%

La variation 2021 par rapport à 2020 est anormale.

Il paraît certain que l'export des données 2020 n'est pas cohérent avec les autres années.

Pour éviter ces problématiques, depuis 2022, les exports SIBA et Eloa sont comparés en début d'année pour analyser et corriger les écarts éventuels.

2.1.2 Regards de visite et branchements par commune

COMMUNE	REGARDS DE VISITE ⁽¹⁾		BRANCHEMENTS ⁽²⁾	
ANDERNOS LES BAINS	2 540	10,9%	7 582	13,6%
ARCACHON	2 292	9,9%	6 151	11,0%
ARES	1 443	6,2%	3 783	6,8%
AUDENGE	1 102	4,7%	2 505	4,5%
BIGANOS	1 519	6,5%	3 510	6,3%
GUJAN-MESTRAS	2 999	12,9%	7 251	13,0%
LA TESTE DE BUCH	4 646	20,0%	10 050	18,0%
LANTON	1 454	6,3%	3 525	6,3%
LE TEICH	1 192	5,1%	2 246	4,0%
LÈGE CAP FERRET	4 039	17,4%	9 178	16,5%
TOTAL	23 226	100%	55 781	100%
Variation 2021/2022	190		591	

(1) source SIG

(2) source inventaire 2021 incrémenté des réalisations et incorporations 2022 :

Regards de visite : évolution au cours des dernières années

ANNÉE	nombre	évolution %
2017	22 311	1,01%
2018	22 530	0,98%
2019	22 703	0,77%
2020	22 945	1,07%
2021	23 036	0,40%
2022	23 226	0,82%

Branchements : évolution au cours des dernières années

Suite à la transmission par le SIBA de l'ensemble du nombre de branchements réalisés en propre, un tableau récapitulatif a été réalisé depuis 2012 portant le nombre de branchements total à 55 781 pour l'année 2022. Les données sont reprises ci-dessous :

	Brт Eloa	Brт SIBA	Brт Incorpo	Total	chiffre publié RAD	Différence
2012				50 459		
2013	202	93	330	51 084	51 286	- 202
2014	153	227	272	51 736	51 938	- 202
2015	207	81	315	52 339	52 541	- 202
2016	296	165	115	52 915	53 057	- 142
2017	308	112	112	53 447	53 589	- 142
2018	281	84	154	53 966	54 024	- 58
2019	293	98	163	54 520	54 480	40
2020	265	57	89	54 931	54 834	97
2021	253	36	67	55 287	55 190	97
2022	309	49	136	55 781	55 781	0

2.2 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des des postes de relèvement/refoulement associés au contrat et des usines de dépollution.

Le réseau d'assainissement collectif des eaux usées comporte les ouvrages listés ci-après (liste et numérotation tenues à jour par les services du SIBA) :

- 419 postes de pompage public
- 13 passes débit
- 34 postes de pompage privés.

2.2.1 Liste des postes de pompage par commune

S-ARCACHON				
An. Inscrp.	Nbre	Nom du poste	N°	2
1990	1	N.O. DES PASSES	1	x
1990	2	D'ANNUNZIO	2	x
1994	3	ARBOUSIERS	3	
1990	4	LLAGUET	4	x
1990	5	BOULLAUD	5	x
1991	6	RUE DE TURENNE	6	
1991	7	PLACE DE TURENNE	7	
1991	8	CORRIGAN	8	
1992	9	DULAS	9	
1993	10	ST ARNAUD	10	
1995	11	MIMOSAS	11	
1990	12	FRONT DE MER	12	
1979	13	AVENUE PRINCIPALE	13	
1990	14	MESANGES	14	
1990	15	PRIMEVERES	15	
1992	16	PERVENCHES	16	
1976	17	JOIGNY	17	x
1976	18	LA CHAPELLE	18	x
1978	19	DESBIEY	19	
1991	20	GRAND CHENES	20	
1992	21	BERDOULAT	21	
1976	22	LEGALLAIS	22	x
1976	23	POINT FRANCE	23	x
1976	24	PECHERIES	24	x
1976	25	PORT DE PLAISANCE	25	x
1976	26	PORT DE PECHE	26	x
4999		CAPITAINE1	27 renommé 49 en 2021	
4999		CAPITAINE2	28 abandonné en 2019	
4999		CAPITAINE3	29 renommé 50 en 2021	
1989	27	JARDINS	30	
1988	28	MERIC3 1	31	
1988	29	MERIC3 2	32	
1992	30	GOYARD	33	
1992	31	SEMIRAMIS	34	
1992	32	DESBIEY2	35	
1994		ABATILLES	36 abandonné en 2021	
1994	33	GOUILLY	37	
1995	34	MOULIN ROUGE	38	
1995	35	FRONDAIE	39	
1996	36	ANGLICANE	40	
1996	37	TEILHARD	41	
1997	38	CHAMBRELENT	42	
1997	39	LOUIS LE MARIE	43	
1988	40	ALBERT 1er	44	
1999	41	LEVASSEUR	45	
1999	42	CORDIER	46	
1999	43	LESSUEUR	47	
2013	44	DRAGON	48 NI	
1998	45	CAPITAINE1	49	
1998	46	CAPITAINE3	50	
2016	47	GARE	51 NI	
2021		SNSM	52	
2021	49	DEBUSSY	53	x

STATIONS D'EPURATION		
BIGANOS	STEP DE BIGANOS	565
LA TESTE	STEP DE LA TESTE	566
LA TESTE	STEP DE CAZAUX	564
MAR.	MARCHEPRIME	
MIOS	MIOS	

Soit un total de : 5 STATIONS D'EPURATION

PASSE DEBITS A POMPES ARCACHON		
1990	MICHELET - abandonné	4701
1979	SENSEVIN	4707
1987	MONTAUT	4710
1982	FLORIDA	4712
1996	JOLIET	4715
1998	THIERS	4716

Soit un total de : 6 PASSES DEBIT A POMPES

PASSE DEBITS A BATTANT ARCACHON		
	PORT DE PECHE	
	PORT DE PLAISANCE	
	PECHERIES	
	BORON	
	REPETO	
	JOIGNY	
	MARICHON	
	CLAPS	
	NOTRE DAME DES PASSES	

Soit un total de : 8 PASSES DEBIT A CLAPETS

Site avec traitement H2S
 Site abandonné
 Site Non incorporé
 XXXXX Site incorporé durant l'exercice

S-LA TESTE				
An. Inscrp.	Nbre	Nom du poste	N°	5
1993	1	LAGRUA	L	x
1983	2	HAITZA	1	
1982	3	MERLES	2	
1991	4	ALIZE	3	
1992	5	GRIVES	4	
		ERMITAGE	5	
1991	6	BASSIN	6	
1977	7	CLAPOTIS	7	
1976	8	REGUE VERTE	8	x
1999	9	SERV. TECHNIQUE	9	
1978	10	LISIERE DU GOLF	10	
1984	11	AIGUE MARINE	11	
1984	12	MIQUELOTS	12	x
1990	13	DOS SANTOS	13	
1977	14	LACTEL	14	x
1984	15	BONNEVAL1	15	
		INCINERATION1	16	
1990	16	INCINERATION2	17	
1990	17	JEAN HAMEAU	18	
1980	18	BERANGER	19	
1999	19	PRES ST JEAN	20	
1991	20	MIGRECOQUE	21	
1984	21	GRAND VILLAGE	22	
1991	22	LES PINS	23	
1995	23	PINEDE DE CONTEAU	24	
1978	24	PASTEUR	25	
1992	25	TRAINE	26	
1999	26	PORT OSTREICOLE1	27	
1999	27	PORT OSTREICOLE2	28	
1999	28	PORT OSTREICOLE3	29	
		PORT OSTREI4	30	
		PORT OSTRES	31 abandonné 10/13	
1999	29	CANALOT1	32	
1999		CANALOT2	33 abandonné 10/13	
1999		CANALOT3	34 abandonné 10/13	
1990	30	HIPPOCAMPE	35	
1990	31	GRAND LARGE	36	
1991	32	LABRIT	37	
1992	33	BORDES	38	
1991	34	DANTIN	39	
1996	35	CES	40	
1978	36	CLAIR BOIS	41	
1978	37	AQUITANIA	42	
1987	38	TENNIS (C)	43	x
1998	39	HOTEL DU LAC (C)	44	
1998	40	SECOURS1 (C)	45	
1998	41	SECOURS2 (C)	46	
1998	42	CVCL1 (C)	47	
1998	43	CVCL2 (C)	48	
1998	44	SSBA (C)	49	
1997	45	TENY (C)	50	
1996	46	DE GAULLE (C)	51	
1997	47	DORE (C)	52	
1990	48	JAUMARD (C)	53	x
1990	49	JAUMARD BIS(C)	54	
1994	50	JARDILAND	55	
1992	51	MARZAC (C)	56	
1992	52	CAILLIVOLLE	57	
1995	53	LARRIEU	58	
1993	54	FIRMAMENT	59	
1993	55	NIVOSE	60	
1996	56	VENTOSE	61	
1993	57	PARC DES EXPOS	62	
		VILLEMARIE	63 NI	
1994		BORDES2	64 abandonné	
1994	58	NOISIERS	65	
		MARIOTTE	66 abandonné	
1995	59	PORT DU ROCHER	67	
1995	60	PORT DU CENTRE	68	
1995	61	UNIMIX	69	
1995	62	TROPIQUE	70	
1995	63	BISCAROSSE	71	
1995	64	GAROLLE	72	
1995	65	PERE TRANQUILE	73	
1995	66	CAP DE MOUNT (C)	74	
1995	67	HAMEAU DES BARONS	75	
1997	68	BISCAROSSE 2	76	
		LES SOLARIALES	77 NI	
1996	69	RESTE A TERRE	78	x
1996	70	CAMELIA	79	
1996	71	HIRONDELLES	80	
1997	72	PIERRILLES 1	81	
1997	73	PIERRILLES 2	82	
1997	74	PETIT BORDES (Lescat)	83	
1998	75	SAUGERES (C)	84	
1999	76	PARADIS DES CANARDS	85	
1999	77	CASINO	86	
1999	78	LIGNON	87	
2005		CAP GIRONDIN	88 NI	
2000	79	VENT D'AUTAN	89	
2000	80	LAPIN BLANC	90	
2001	81	BRAQUET	91	
2001	82	PALUE	92	
2001	83	AERODROME	93	
2003	84	PLOS (CAZAUX)	94	
2005		HIPPODROME	95 NI	
2009	85	PORTES DU PYLA	96	
2010	86	COTTAGE FONTAINE ST JEAN	97	
2007		DAURAT	98 NI	
2011	87	GUSTAVE EIFFEL	99	
2011	88	CAMICAS	100	
2011	89	POLE DE SANTE	101	x
2013	90	PORT OSTREICOLE 6	102	
		LES SOLARIALES 2	103 NI	
2014		LES BRISANTS	104 NI	
		CITE MARZAC	105 NI	
2015	91	CLOS D ALBY	106	
2014		LECLERC	108 NI	
2014		LECLERC 2	109 NI	
2007	92	PETIT ZI	110	
2017	93	ZI 2	111	x
		MERCEDES	111 NI	
		INTERMIO	112 NI	
2019		LAGRUA 2	L2	x
2022	94	DOMAINE DU CAP	107	x

7-GUJAN						S-LE TEICH					
58 Postes		dont		2	5	30 Postes		dont		2	5
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sanctifié	Pajaxer	An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sanctifié	Pajaxer
1981	1	CIEL ET MER	1			1991	1	CANTARANNE	1		
1978	2	PLAGE	2			1991	2	CANTARANNE BIS	2		
1978	3	GLYCINES	3			1984	3	VIGNES	3		
1991	4	VERDALLE	4		x	1990	4	CHIQUEY	4		
2011	5	GATOUNE	5	x		1977	5	BOUVREUILS	5		
1978	6	PETIT MESTEY	6			1977	6	BURGAT	6		
1982	7	LE MAYNE	7			1988	7	CAMPS	7		x
1978	8	FONTEBRIDE	8					BOULANSE	8 abandonné		
1978	9	FOCH	9			1980	8	LE PORT	9		
1978	10	EGLISE	10			1990	9	PARC ORNITHO.	10		
1978	11	PLANAS	11	x		1974	10	L'EGLISE	11		x
1978	12	MAIRIE	12	x		2002	11	LES PLAINES	12	x	
1977	13	GARE	13			1988		MAROTS 1	13 abandonné		
1988		COUCH	14 abandonné					MAROT 2	14 abandonné 07/11		
1988		SYNDIC. DES MARINS	15 abandonné					NEZER	15 abandonné 07/11		
1988	14	PASSAGE A NIVEAU	16			1998		MALAKOFF	16 abandonné 2020		
1984	16	BARBOTIERE	17			1988	1	LAMOTHE1	17		
1983	17	LA PAIX	19			1988	2	LAMOTHE2	18		X
1978	18	CHANTE CIGALE	20		X	1988	3	LAMOTHE3	19		
1978	19	LA BERLE	21			1988	4	LAMOTHE4	20		
1997	20	BOSQUETS DES CIGALES	22			1988	5	LAMOTHE5	21		
1978		INJECTION	23 abandonné			1988	6	LAMOTHE6	22		
1978		CC HYPER U 1	24 abandonné			1988	7	LAMOTHE7	23		
1978		St PASS 1200	25a			1997	8	PONT NEUF	24		x
1998	21	CENTRE COMMERCIAL	25			1997	9	MILON	25		
1991	22	CESARÉE	26	x	X	1999	10	BALANOS	26		
2013	23	GOLF ENTREE P3	27			1999	11	BANEYRE	27		
1992		GOLF ENTREE P3 B	28 abandonné 07/11			2002		POISSONNIERS	28 abandonné		
1992	24	GOLF ENTREE P4	29			2008	24	NEZER 2	29		
1992	25	GOLF AUGUSTA P5	30			2009	25	HOURNEY	30		
1992	26	GOLF AUGUSTA P6	31			2009	26	LAGRAULAT 2	31		
1992	27	LA MARNE	32			2010	27	SYLVABELLE	32		
1997	28	LES PINS DU BOURG	33			2001		CASTAINGS	33 NI		
1992	29	GOLF ST ANDREWS P1	34			2002		JEANGARD	34 NI		
1992	30	GOLF ST ANDREWS P2	35			2012	28	CATALANS	35		
1993	31	LE LAVOIR	36			2012		MATHEGA	36 NI		
1994	32	LE LAVOIR BIS	37			2012		MAISON SOLIDARITE	37 NI		
1995	33	PORT DE MEYRAN 1	38			2012		PORTE DU BASSIN	38 NI		
1995	34	PORT DE MEYRAN 2	39			2016	29	RUAT	39		
1995	35	PORT DE MEYRAN 3	40			2018	30	PETITE FORET	40	X	x
1995	36	PORT DE MEYRAN 4	41			2009		CANOE	41NI		
1995	37	PORT DE LA PASSERELLE	42			2020	31	MALAKOFF2	42		
1995	38	LE CHATEAU	43			2022		JARDINS AUDRINA	43NI		
1996	39	GRANDS CHAMPS	44								
1995	40	PORT DE MEYRAN 5	45								
1995	41	PORT DE MEYRAN 6	46								
1996	42	DIGNAC	47								
1996	43	PORT DU CANAL	48								
1996	44	PINS	49								
1996		PORT DE LABROS	50 abandonné								
1996	45	JAFFEINE	51								
1997	46	HAURAT	52								
1998	47	DIGNAC 2	53								
1998		DIGNAC 3	54 abandonné 05/17								
2004	48	CORSAIRES	55								
		KHELUS	56 NI								
2008	49	PERRAULT	57	x							
2011	50	MAGDELEINE	58	x	X						
2007		MALPONT	59 NI								
2004	51	BOSSUET	60								
2013	52	ZA DE NAY	61								
2015	53	PIN RUEDE	62								
2012		ARBOUSIERS	63								
		AUBERGE LANDAISE	64 NI								
2015		LIDL	65 NI								
1998		PARC DE LA PLAGE	66 NI								
2017	54	PETIT PERRAULT	67								
2018	55	YSER	68								
2018	56	DAUBRIC	69								
2017	57	DIGNAC 4	70								
2018	58	AMBROISE PARE	71		x						

S-BIGANOS					
27 Postes		dont		2	1
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sanctifié	Pajaxer
	1	FACTURE	F	x	
		CANADIENS	1 abandonné		
1989	2	ARGENTIERE	2		
1984	3	MAMMOUTH	3		
1985	4	BOIENS	4		
1982	5	COMPRIAN	5		X
1982	6	PRES SALES	6		
1977	7	MAIRIE	7		
1977	8	LACS	8		
1977		LYSE	9 abandonné		
1977		VICTOR HUGO	10 abandonné		
1979		SERMOS	11 abandonné		
1984	9	ST GERVAIS	12		
1979	10	LE PORT	13		
1993	11	TAGON	14		
1995	12	MOUNAYS	15		
1998		LAGNEAU	16 abandonné		
1999	13	JEAN BOUIN	17		
2000	14	PAPETIERS	18		
2001	15	DESLIGADE	19		
2003	16	NINECHE	20		
2005	17	LOUISIANE	21		
2006	18	PRIEURE	22		
2006	19	MAURIAC	23		
2006	20	MASSAN	24		
2006	21	MAURET	25		
2012	22	CARREROT	26		
2012	23	MARYSE BASTIE	27		
2014	24	LARTIGUE	28		
2015	25	CHENES DE COMPRIAN	29		
2009		BB9	30 NI		
2011		CASSADOTE	31 NI		
2008		MONGRAND	32 NI		
2016	26	EAU,DITORIUM	33	x	
2020	27	PORT DE BIGANOS	34		

4-AUDENGE						0-LEGE					
10 Postes						50 Postes					
dont						dont					
An. incomp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilisé	Payager	An. incomp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilisé	Payager
1977	1	PLACE DU MARCHÉ	1	x	X	1978	1	LE BOURGEON	1	x	
1979	2	MOULINS	2			1979	2	LA FORGE	2		
1978	3	ACACIAS	3			1979	3	BREDOUILLE	3		
1982	4	PORT D'AUDENGE	4		X	1979	4	BARAIL	4		
1982	5	GRAVEYRON	5			1978	5	LES REGATES	5		
1982	6	VILLAGE RETRAITE	6			1979	6	CHENERAIE	6		
1982	7	BENGEYS	7	Abandonné 2005		1977	7	JANE DE BOY	7	x	x
1993	7	BASSIN DE RETENTION	8			1977	8	VVF	8		
2005	8	PARC TIVOLI	9			1978	9	LEDE DES OIES	9		
2008	9	MERMOZ	10			1979	10	JULES FERRY	10		
2014	10	SOURBETS	11			1980	11	PICLAOUEY	11		
						1980	12	ECOLÉS	12	x	
						1980	13	LES OISEAUX	13	x	
						1980	14	RESERVOIRS	14	x	x
						1980	15	CUPRESSUS	15	x	x
						1980	16	ALLEE DE LA PLAGE	16	x	
						2002	17	VILLA ALGERIENNE	17	x	
						1981	18	TENNIS	18		
						1981	19	BOUCHET FRANC	19		
						1981	20	PIED TENDRE	20		
						1981	21	LES MERLOTS	21		
						1981	22	ARBUSIERS	22		
						1982	23	LOUBINES	23		
						1982	24	COUSTUTS	24		
						1981	25	MORAVA	25		
						1981	26	BRISANTS	26	x	x
						1981	27	PLACE DU CENTRE	27		
						1982	28	SANDHAUSEN	28		
						1982	29	ESCOURE	29		
						1982	30	SEMAPHORE	30		
						1982	31	LES GRIVES	31		
						1982	32	GAUME	32		
						1983	33	CHEVREUILS	33		
						1984	34	COTE D'ARGENT	34		
						1985	35	VALLONS DU FERRET	35		
						1986	36	PLAGE DE L'HERBE	36		
						1989	37	LES MERLES	37		
								GRISEL 1	38	Abandonné	
						2006	38	GRISEL 2	39		
						1990	39	GELINOTTE	40		
						1989	40	LE FOUR1	41		
						1989	41	LE FOUR2	42		
						1989	42	LE FOUR3	43		
						1990	43	ZA BREDOUILLE	44		
						1990	44	DUNE BLANCHE	45		
						1991	45	AYUDA	46		
						1991	46	AYUDA bis	47		
								GRISEL bis	48	Abandonné	
						1992	47	BASSIN DE RETENTION	49		
						1994	48	LES DUNES	50		
						1994	49	LES DUNES BIS	51		
						1995	50	(COURLIS1994)GOELANDS	52		
						1995	51	GRAND HOUSTAOU	53		
						1995	52	ARMAGNAC 1	54		
						1995	53	GOURBETS	55		
						1996	54	ARMAGNAC 2	56		
						1996	55	OCEAN	57		
						1996	56	LES BICHES	58		
						1997	57	REOUSSE	59		
						1997	58	LAURIERS	60		
						1997	59	AJONCS	61		
						1998	60	POINTE AUX CHEVAUX	62		
						1998	61	AVENUE EST	63		
						1998	62	VACANCES	64		
						1999	63	HERONS SUD	65		
						1999	64	HERONS NORD	66		
						1999	65	BLEU DE TOI	67		
						1999	66	SOUCHIETS	68		
						1999	67	TOURTERELLES	69		
						1999	68	MOUETTES	70		
						2000	69	LE PORGE	71		
						2000	70	HOURQUET	72		
						2000	71	COURBEY	73		
						2000	72	ATLANTIQUE	74		
						2000	73	PELLICAN	75		
						2000	74	BERNACHE	76		
						2000	75	CLOS DES DUNES	77		
						2000	76	DUNE DE PIQUEY 1	78		
						2000	77	DUNE DE PIQUEY 2	79		
						2006	78	SLOOPS	80		
						2003	79	HAUTS DU BOURGEONS	81		
						2002	80	BELLE CHASSE	82		
						2002	81	LES GENETS	83		
						2005	82	LES GEMMEURS	84		
						2008	83	PIQUEY 3	85		
						2008	84	PINEDE	86	x	
						2008	85	PORTES DU CANAL	87		
						2009	86	CHAMP DE BLE	88		
						2012	87	CLOS DES PRES	89		
						2013	88	CLOS DE L'ESTEY	90		
						2013		CHANTERELLES	91 NI		
								PALOMAR	92 NI		
						2017	89	LANDES DE SIMON	93		x
						2019	90	CALLUNE	94		

Le poste qui a été incorporé en 2022 est les suivant :

- La Teste de Buch (Cazaux) : Intégration du PR Domaine du Cap.

A partir de l'inventaire complet, un fichier spécifique permet d'établir par nom de poste une fiche de synthèse recoupant les données des annexes B1 et B2. Il a été fourni au SIBA depuis l'Hypervision en 2022 et mis à jour début 2023

2.2.2 Télésurveillance des postes de pompage par commune

A la fin de l'année 2022, **74** postes de pompage ne sont pas télé surveillés (dont **4** passe-débites).

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Arcachon			
MICHELET			1
RUE de TURENNE			1
PLACE de TURENNE			1
CORRIGAN			1
FLORIDA			1
LEGALLAIS			1
JOLIET			1
GOYARD			1
SEMIRAMIS			1
GOUILLY			1
MOULIN ROUGE			1
FRONDAIE			1
ANGLICANE			1
TEILHARD			1
ALBERT 1er			1
GARE			1
		Total	16

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
La Teste de Buch			
ALIZE			1
SERV TECHNIQUES			1
PRES St JEAN			1
MIGRECQUE			1
GRAND VILLAGE			1
CES			1
MARZAC			1
PARC EXPOSITION			1
VILLEMARIE			1
NOISETIERS			1
PERE TRANQUILLE			1
CAP DE MOUNT (Cazaux)			1
CAMELIAS			1
HIRONDELLES			1
LES PORTES DU PYLA		OUI	1
Cottages Font St Jean		OUI	1
CLOS D'ALBY		OUI	1
		Total	17

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Gujan-Mestras			
CORSAIRES			1
Les Pins de la Ruade			1
		Total	2

Postes qu'il serait intéressant de télésurvei

- 1 En cas de défaut, débordement sur piste cyclable
- 2 En cas de défaut, bassin à proximité
- autres Bassin Versant et/ou volume important

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Le Teich			
CHIQUEUOY			1
PARC ORNITHOLOGIQUE			1
PONT NEUF			1
MILON			1
HOURNEY		OUI	1
LAGRAULAT 2		OUI	1
SYLVABELLE		OUI	1
		Total	7

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Biganos			
JEAN BOUIN			1
CARREROTS		OUI	1
MARYSE BASTIE		OUI	1
CHENES DE COMPRIAN		OUI	1
LARTIGUE		OUI	1
		Total	5

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Audenge			
GRAVEYRON			1
MERMOZ		OUI	1
SOURBETS		OUI	1
		Total	3

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Lanton			
ROUMINGUE			1
LES AIGRETTES			1
ROBINVILLE			1
		Total	3

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Andernos			
GUTENBERG			1
QUINCONCES			1
LES CEDRES		OUI	1
BOIS DES COLONIES		OUI	1
PAPIN		OUI	1
ROSAZZA		OUI	1
		Total	6

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Arès			
VIGNACQ			1
PORTE DU BOURG			1
L'ILE		OUI	1
GUYEMER		OUI	1
		Total	4

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
Lège			
ZA BREDOUILLE			1
PIQUEY 1		OUI	1
SLOOPS			1
GENÉTS			1
PIQUEY 3		OUI	1
PORTES CANAL		OUI	1
CHAMP DE BLE		OUI	1
CLOS DES PRES		OUI	1
CLOS DE L'ESTEY		OUI	1
CLOS LANDES DE SIMON		OUI	1
CALLUNES		OUI	1
		Total	11

2.2.3 Liste des lotissements incorporés

ANDERNOS LES BAINS		Date d'incorporation
751	Le clos des arbousiers	26/09/2022
764	Le clos de Coubertin	27/06/2022
756	L'Aïrial de Marisa allée des Ortolans	26/09/2022
772	Ha Invest	12/12/2022
LA TESTE DU BUCH		
759	Le Domaine du Cap CAZAUX	26/09/2022
GUJAN MESTRAS		
763	Actipole	12/12/2022

La liste des lotissements non incorporés au 31 décembre 2022 est fournie en annexe de ce rapport.

2.2.4 Ouvrages de traitement et de rejets

Le système d'assainissement collectif des eaux usées du Bassin comprend également trois stations de traitement des eaux usées dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

	Année de création	Équivalent habitants	Capacité de traitement (m3/j)
BIGANOS	2007	135 000	21 000
LA TESTE DE BUCH	2007	150 000	25 000
CAZAUX	1987	7 400*	1 100

* investissement 2022, passage de 5000 à 7400 EH

Station de traitement de Biganos

Cette station d'une capacité de 135 000 EH est dotée de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage, traitement des sulfures par injection d'eau oxygénée,
- ❖ Traitement des matières de vidange,
- ❖ Traitement des graisses,
- ❖ Traitement des sables et matières de curage des réseaux,
- ❖ Deux filières de traitement des eaux usées par décantation primaire physico-chimique accélérée (procédé décantation lamellaire DENSADEG 4D), précédée d'une coagulation floculation intégrée qui conduit à une densification et un épaissement des boues,
- ❖ Traitement biologique par cultures fixées (procédé BIOFOR),
- ❖ Deux canaux de traitement bactéricide des effluents par rayonnements ultraviolets.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux sont déshydratées par passage sur centrifugeuse puis en complément sur une filière de séchage thermique.

Station de traitement de La Teste de Buch

Cette station d'une capacité de 150 000 EH est dotée de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage, traitement des sulfures par injection d'eau oxygénée,
- ❖ Deux filières de traitement des eaux usées par décantation primaire physico-chimique accélérée (procédé décantation lamellaire DENSADEG 4D), précédée d'une coagulation floculation intégrée qui conduit à une densification et un épaissement des boues,
- ❖ Traitement biologique par cultures fixées (procédé BIOFOR),
- ❖ Deux canaux de traitement bactéricide des effluents par rayonnements ultraviolets.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux sont envoyées vers l'unité de méthanisation, puis les boues digérées sont déshydratées par passage sur centrifugeuse puis en complément sur une filière de séchage thermique.

Station de traitement de Cazaux

La capacité de traitement de la station de Cazaux a été augmentée en 2022 de 5 000 à 7 400 équivalents habitants pour accepter les eaux usées de la base aérienne. Cette station est composée aujourd'hui de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage,
- ❖ Bassin d'anoxie,
- ❖ Bassin biologique,
- ❖ Dégazeur,
- ❖ Clarificateur,
- ❖ Traitement de désinfection.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux étaient déshydratées initialement par presse à bandes. Une centrifugeuse a été installée dans le cadre du projet d'amélioration en 2022. Il est prévu un changement par une presse à vis en septembre 2023 afin de mieux répondre au process.

Les boues déshydratées ou séchées sont valorisées en agriculture par compostage.

Toutes les eaux épurées sont acheminées par le collecteur principal sud, qui reçoit également les eaux traitées de l'industriel Smurfit-Kappa (Biganos) jusqu'au Wharf de La Salie.

Cet ouvrage métallique de 800 mètres construit sur le littoral océanique quelques kilomètres au Sud des passes, et dont l'extrémité est équipée de diffuseurs immergés, constitue le point de rejet unique de l'ensemble des eaux épurées du territoire du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon.

Stock de pièces

ELOA possède un stock disponible pour satisfaire à son obligation d'entretien (stock de pièces d'usure et de rechange) qui se trouve en annexe de ce document.

2.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour le SIBA.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat, une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine (VAMS ou suivis internes ELOA) et d'un Système d'Information Géographique (SIG Geo AC). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Eloa est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer au SIBA, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

2.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Cet indicateur est traditionnellement calculé par le SIBA sur l'ensemble de son périmètre de compétences. Le tableau suivant rappelle les linéaires renouvelés permettant de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau (extrait RPQS SIBA Assainissement Collectif et non Collectif 2021).

	2018	2019	2020	2021	2022	Moy
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,62	0,56	0,54	0,47	SIBA	
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)			1140	1142	1146	
Longueur renouvelée totale (ml)	4721	7646	5054	4869	SIBA	5327

Pour mémoire, la moyenne renouvelée totale entre 2018 et 2021 est de 5327 ml.

2.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Cet indicateur est traditionnellement calculé par le SIBA. Eloa a reporté ici le détail du calcul 2021 et donne des informations permettant la détermination de l'indicateur pour 2022.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] est de :

Code VP		Barème	Valeur ICGPR 2020	Valeur ICGPR 2021	Valeur ICGPR 2022
Partie A : Plan des réseaux (15 points)					
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	5	5

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		Barème	Valeur ICGPR 2020	Valeur ICGPR 2021	Valeur ICGPR 2022
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	Oui	Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		%	-	-
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui	Oui	Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14	14	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12	12	12
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		Barème	Valeur ICGPR 2020	Valeur ICGPR 2021	Valeur ICGPR 2022
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11	11	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0	0	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0	0	0
Total:		120	92	92	92

2.4 Gestion du patrimoine

2.4.1 Les renouvellements réalisés

Le plan de renouvellement 2022 a été validé avec le SIBA fin d'année 2021 lors de la réunion annuelle du 4 février 2022. Le renouvellement est géré au travers d'un fonds. La dotation de renouvellement pour l'année 2022 est de 1 035 024,68 €.

Au titre de l'année 2022, il a été dépensé 1 007 993,91 €. La répartition est la suivante :

Ouvrage	Personnel	Sous Traitance	Matières	Total
Renouvellement STEP BIGANOS	15 588,28 €	67 802,59 €	176 413,73 €	259 804,60 €
Renouvellement STEP LA TESTE	12 889,49 €	37 502,68 €	164 432,68 €	214 824,85 €
Renouvellement STEP CAZAUX	155,65 €	0,00 €	2 438,50 €	2 594,15 €
Renouvellement CP FACTURE	1 313,79 €	0,00 €	20 582,67 €	21 896,46 €
Renouvellement ZI 2	1 075,19 €	0,00 €	16 844,57 €	17 919,76 €
Renouvellement LAGRUA 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Renouvellement WHARF	555,32 €	8 700,00 €	0,00 €	9 255,32 €
Renouvellement COLLECTEUR SUD	958,09 €	10 250,00 €	4 760,03 €	15 968,12 €
Renouvellement CENTRE TECHNIQUE	483,23 €	7 570,67 €	0,00 €	8 053,90 €
Renouvellement JANE DE BOY	1 517,68 €	0,00 €	23 777,00 €	25 294,68 €
Renouvellement ARES	239,11 €	0,00 €	3 746,11 €	3 985,22 €
Renouvellement TAUSSAT	317,07 €	0,00 €	4 967,50 €	5 284,57 €
Renouvellement PERRAULT	224,55 €	0,00 €	3 517,90 €	3 742,45 €
Renouvellement PR INDÉTERMINÉS	11 620,20 €	8 884,00 €	173 165,73 €	193 669,93 €
Renouvellement BRANCHEMENTS	10 108,96 €	37 295,50 €	121 078,21 €	168 482,67 €
Renouvellement CANALISATIONS	3 116,50 €	19 400,00 €	29 425,04 €	51 941,54 €
Renouvellement COLLECTEURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Renouvellement TRAITEMENT H2S DESODO	316,54 €	0,00 €	4 959,15 €	5 275,69 €
TOTAUX	60 479,65 €	197 405,44 €	750 108,82 €	1 007 993,91 €

Le détail par équipement sur les différents ouvrages (stations, réseau, postes de relèvement et Wharf) est donné en annexe du document.

Concernant le solde du fonds de renouvellement, le détail pluriannuel est le suivant :

	2021	2022
Dotation	1 002 057,00 €	1 035 024,68 €
Réel dépensé	1 006 600,19 €	1 007 993,91 €
Solde annuel	- 4 543,19 €	27 030,77 €
Solde cumulé	- 4 543,19 €	22 487,58 €

Il y a un solde positif du fonds à fin d'année 2022. Ce solde sera consommé en 2023 car le plan de renouvellement prévoit des opérations importantes dont le renouvellement des lamellaires de la STEP de la Teste de Buch par exemple.

2.4.2 Les travaux d'investissements réalisés

→ Travaux d'investissements réalisés par le délégataire

Le délégataire s'est engagé à réaliser une série de travaux d'investissement essentiellement sur les années 2021 et 2022.

Projets et détails des investissements 2021	Budget Investissement	Dépenses 2021	Dépenses 2022
Tuilage - contrat SAGEBA vers SB2A	121 350 €	78 731,39 €	0,00 €
Camions Hydrocureur - achats de 2 camions 26 T - achat du recycleur	991 129 €	602 359,58 €	428 694,94 €
Optimisation conso énergétique sur les STEP - Régul Centrif STEP Biganos	200 100 €	34 660,60 €	11 575,86 €
Matières de Curage - Atelier des matières de curage	208 000 €	180 497,54 €	816,20 €
UV Biganos et La Teste - Modification des filières UV	992 000 €	872 408,85 €	30 522,00 €
Diagnostic Permanent - Achat du matériel	65 000 €	62 183,99 €	3 782,80 €
SIG GEO AC - Investissement dans le logiciel commun avec le SIBA	133 900 €	142 274,48 €	30 810,38 €
Gestion des Odeurs - Diagnostic Aéraulique - Projet Orthelium	81 963 €	61 063,80 €	36 834,74 €
Suivi réseaux Capteurs et Sondes - Investissement sur le réseau	17 500 €	2 663,15 €	15 732,91 €

Projets et détails des investissements 2021	Budget Investissement	Dépenses 2021	Dépenses 2022
Traitement H2S - Investissement de capteurs	29 500 €	14 551,25 €	6 296,41 €
Aménagement des sites - Construction site Andernos les Bains	205 000 €	65 046,97 €	8 439,66 €
Station alerte Surveillance Rejets - Investissement station alerte	12 000 €	4 815,44 €	0,00 €
Gestion du Wharf	28 500 €	0 €	56 320,96 €
engagement tenu opu pas ,	3 085 942 €	2 121 257,04 €	629 826,86 €

Le projet d'optimisation de la consommation énergétique sur les STEP a été décalé dans le temps suite à une modification du projet à la demande du SIBA.

De même, le projet d'aménagement des sites n'a pas encore abouti notamment la construction du garage pour les hydrocureurs.

Les autres investissements listés sont terminés.

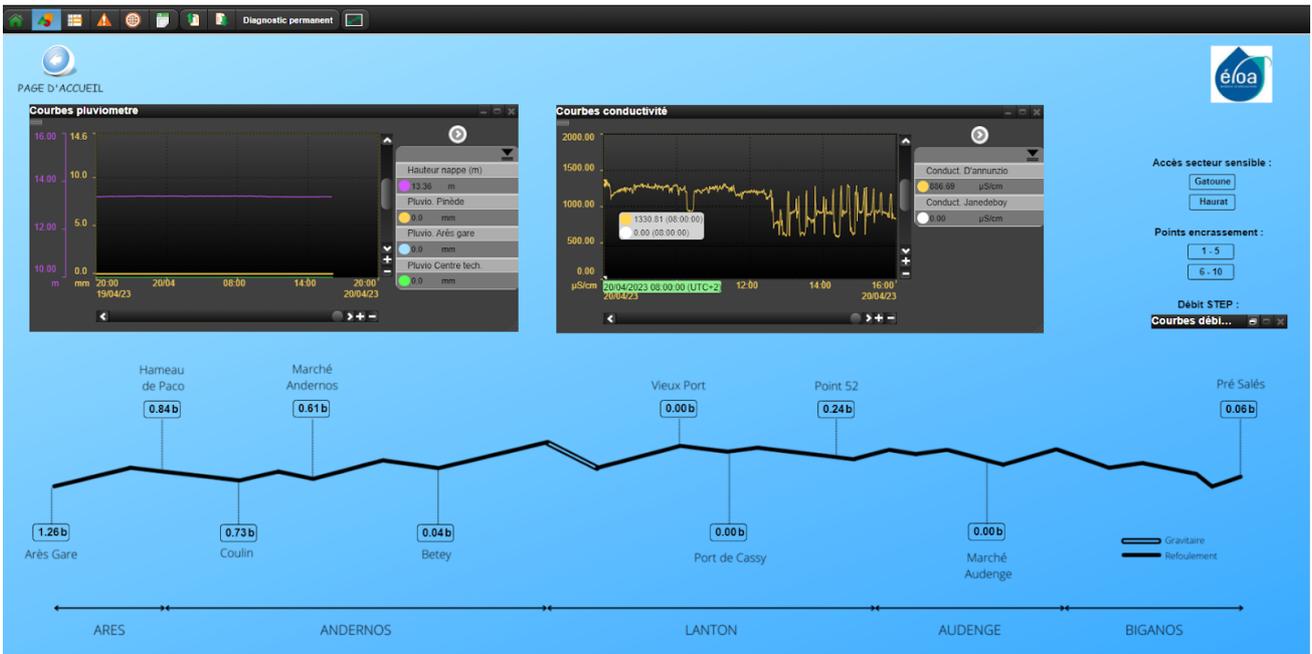
Détail des investissements Diagnostic Permanent :

Suite à l'approvisionnement du matériel et à sa pose partielle en 2021, les installations de capteurs ont été finalisées en 2022 au cours du 2e semestre.

Conformément aux engagements contractuels et en concertation avec le SIBA, les capteurs suivants ont été posés sur le réseau :

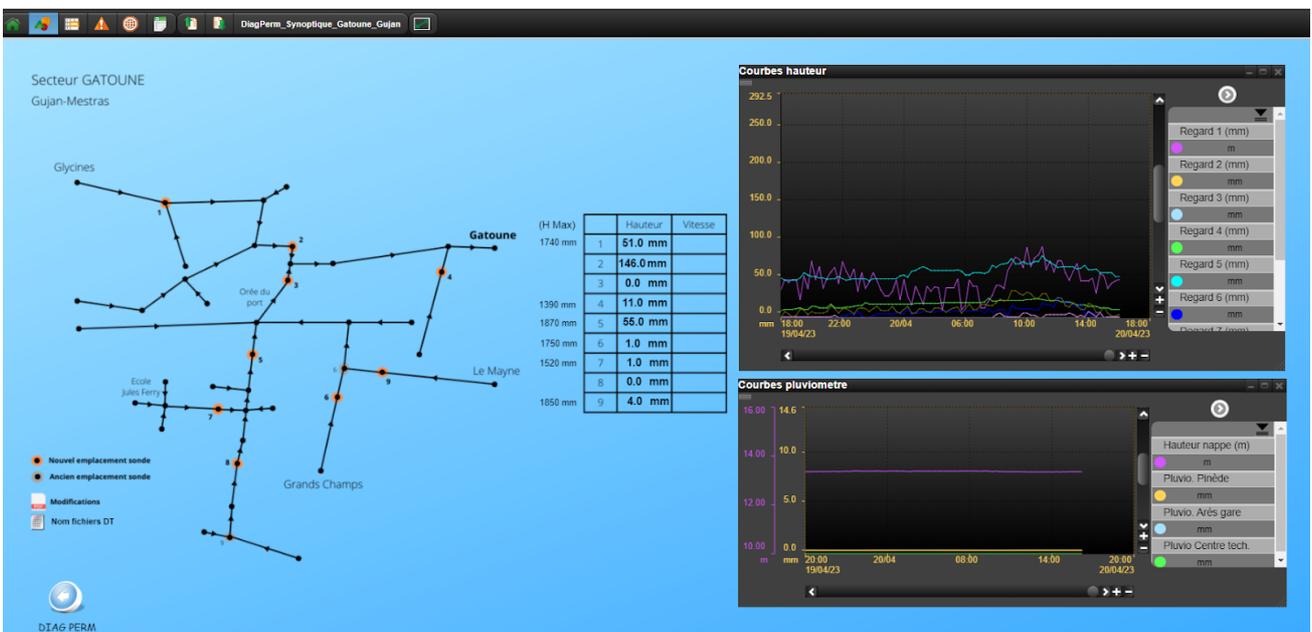
- 10 sondes d'encrassement
- 3 pluviomètres (Arès, Lège Cap-Ferret, Biganos). Il sera proposé au SIBA que le pluviomètre présent sur le poste de Perrault soit remonté en supervision ELOA pour exploitation des données sur l'ensemble du périmètre.
- capteurs de pression sur les postes à injection directe dans le collecteur
- 1 piézomètre à la STEP de Biganos
- 2 conductimètres dans les postes Annunzio et Jane de Boy
- 13 capteurs de sectorisation : positionnés sur des RV des réseaux dans les secteurs de Haurat et Gatoune à Gujan Mestras.

Les données des capteurs sont renvoyées sur la supervision en continu. Une page "Diagnostic Permanent" dans le menu de la supervision permet de consulter l'ensemble des données et leur historique:

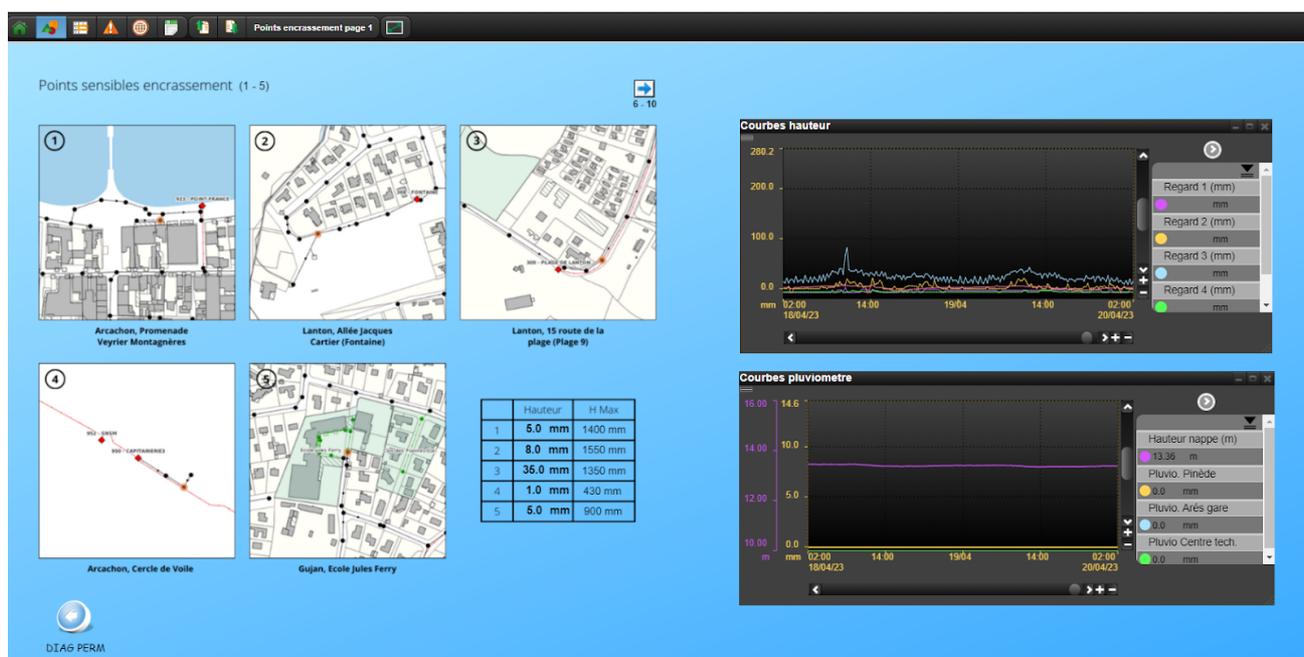


Page d'accueil du menu Diagnostic Permanent de la Supervision

Des liens vers les pages de suivi des réseaux de Gatoune et Haurat, équipés de capteurs de sectorisation, ainsi que vers le suivi des sondes d'encrassement sont disponibles sur la droite de l'écran d'accueil.



Sectorisation du réseau : exemple du secteur Gatoune



Suivi de l'encrassement des points sensibles

→ **Travaux d'investissements réalisés par le SIBA**

Le SIBA poursuit un important programme de travaux de modernisation de son patrimoine.

Au cours de l'année 2022, les ouvrages suivants ont été réceptionnés et remis au Délégué pour exploitation via un PV de remises d'ouvrages :

travaux sur	commune	consistance des travaux	entreprise	Date PV	date remise de l'ouvrage à ELOA
Poste Yser	Gujan Mestras	Refoulement EU du Poste YSER	Chantiers d'Aquitaine	11/04/2022	25/02/2022
Poste Mammouth	Biganos	Renouvellement de la conduite de refoulement du poste Mammouth	SOBEO	11/04/2022	28/10/2021
Poste Abatilles	Arcachon	Création d'un poste de pompage des eaux usées, rue Claude Debussy et démantèlement poste 936 Abatilles. hd de la Côte d'Argent lot 2 Equipements	Belle Environnement	11/04/2022	24/11/2021
Réseau	Biganos	Travaux d'extensions, de rénovations et de réhabilitations du réseau de collecte des eaux usées, avenue de la côte d'Argent à Biganos	SADE	11/04/2022	06/08/2021
Réseau	Arcachon	Travaux d'extensions, de rénovations et de réhabilitations du réseaux de collecte des	Chantiers d'Aquitaine	11/04/2022	21/02/2022

<i>travaux sur</i>	<i>commune</i>	<i>consistance des travaux</i>	<i>entreprise</i>	<i>Date PV</i>	<i>date remise de l'ouvrage à ELOA</i>
		eaux usées, rue Claude Debussy d'Arcachon			
Réseau	Audenge	Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de l'allée Ernest de Boissière, de l'avenue de Verdun et de l'allée des mimosas et de l'allée des Hortensias à Audenge	ATEC REHABILITATION	11/04/2022	03/12/2021
Réseau	Arcachon	Travaux de tubage d'une canalisation d'eaux usées diamètre 400	Chantiers d'Aquitaine	28/09/2022	07/06/2022
Poste Tennis	La Teste de Buch	Modifications des canalisations gravitaires, remplacement du refoulement et modification du pompage Tennis Cazaux	SOBEBO	29/09/2022	28/01/2022
Réseau	Bassin	Travaux d'extensions de réseaux de collecte des eaux usées et raccordement d'opérations privées - Année 2021	Chantiers d'Aquitaine	29/09/2022	21/04/2022
Réseau	Andernos-les-Bains	Renouvellement du réseau de collecte des eaux usées, avenue du Comte, ALB	SOBEBO	29/09/2022	24/01/2022
Poste Port de Pêche	Arcachon	Intégration paysagère du poste de pompage des eaux usées	IDVERDE	24/10/2022	31/10/2022
Réseau	La Teste de Buch	Travaux d'extensions de réseaux de collecte des eaux usées - Rue Paul Langevin	EIFPAGE	07/12/2022	18/10/2022
Poste Villa Algérienne	Lège - Cap Ferret	Réfection des bétons en milieu confiné	SAS ALPHA SOLUTION	07/12/2022	11/10/2022
Réseau	Arcachon	Travaux d'extensions de réseaux de collecte des eaux usées - Allée Fénelon	SADE	07/12/2022	13/05/2022
Poste Tennis	La Teste de Buch	Modifications des canalisations gravitaires, remplacement du refoulement et modification du pompage Tennis Cazaux	POSEO	07/12/2022	27/06/2022

2.4.3 Les travaux neufs réalisés par le délégataire

→ Les travaux de branchements neufs

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent aux tableaux suivant :

ELOA a réalisé 309 branchements neufs sur conduite existante en 2022, répartis de la façon suivante :

COMMUNES	LONGUEUR		NB
	L<10m	L>10m	
ARCACHON	12	0	12
LA TESTE DE BUCH	40	6	46
GUJAN MESTRAS	59	2	61
LE TEICH	26	2	28
BIGANOS	14	0	14
AUDENGE	22	1	23
ANDERNOS	42	2	44
LANTON	20	1	21
ARES	23	0	23
LÈGE CAP FERRET	31	6	37
TOTAL 2022	289	20	309
Rappel 2021	222	14	253
Rappel 2020			265
Rappel 2019			265

→ **Autres travaux facturables**

L'année 2022 a connu une activité travaux soutenue mais avec une baisse de 750 k€ entre les 2 années :

- l'activité de mise à niveau des ouvrages de voirie est en retrait entre 2021 et 2022 de près de 60 %. Cette activité est fortement dépendante des programmes de voiries des collectivités avec très peu de visibilité pour Eloa ;
- les travaux et prestations réalisés pour le SIBA sur les ouvrages du service se sont maintenus entre 2021 et 2022 sur la partie réseau (98 k€) et ont fortement augmenté sur la partie usines (104 k€) ;
- le chantier particulier de l'année 2022 a été la modification du collecteur sud au niveau de Balanos pour un montant de 257 k€ ce qui reste moindre que celui menée en 2021 sur le musoir du Wharf.

Type de Travaux	Montant 2021	Montant 2022	
TTE SB2A Branchements neufs	612 158,76 €	615 706,29 €	44,1%
TRV UOC Hors Bordereau	97 471,43 €	93 601,07 €	6,7%
TRV UOC AOV	793 389,00 €	314 825,52 €	22,6%
TTE Contrôles de Conformité	13 549,48 €	10 035,90 €	0,7%
TTE WHARF chantier musoir	567 201,32 €	0,00 €	0,0%
TTE Collecteur Balanos	0,00 €	252 619,18 €	18,1%
TRV UOT Bordereau	6 483,00 €	0,00 €	0,0%
TRV UOT Hors Bordereau	50 032,11 €	103 943,71 €	7,5%
TRV UOC Bordereau	3 638,00 €	4 216,59 €	0,3%
TOTAL	2 143 923,10 €	1 394 948,26 €	100,0%

2.4.4 Sinistres subis et causés

La liste détaillée des sinistres subis et causés est donnée en annexe de ce rapport. De plus en plus de sinistres subis sont traités par Eloa mais avec un travail de longue haleine dans le recouvrement des créances.

2.4.5 Insuffisances des ouvrages et améliorations proposées

Réseaux et postes

Principe de cotation : 1 : Indispensable / 2 : Nécessaire / 3 : Souhaitable / Souligné : Point nouveau

Lège Cap Ferret

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
Réseau en mauvais état	Réseau Rue des Chevreuils	Obstructions fréquentes (cf. ITV 212)	Risque débordement	Renouvellement réseaux et branchements	<u>2</u> Travaux en cours par SIBA
génie civil du PR en mauvais état	PR 002 La Forge	1 entrée d'eau de nappe 2 robinetterie à l'intérieur de la bache 3 bache surdimensionnée	1 entrée d'eau parasite et dégradation du PR 2 interventions malaisées et dangereuses	reprise de la bache ce poste pourrait être un bon candidat pour un essai de système de type DIP	1 Travaux prévus 2023
air dans conduite, baisse de débit	refoulement du PR 026 Brisants	difficulté d'évacuer l'air dans les points hauts du refoulement, malgré entretien et renouvellement fréquent des ventouses	diminution du débit refoulé lorsque les effluents transitent par le poste du BR Pinede	1. équiper le refoulement d'un débitmètre pour être prévenu rapidement des baisses de débit 2. installer une cheminée d'équilibre au point le	1 partiellement réalisé

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
				plus haut 3. faire arriver le refoulement de Brisants dans le bassin	
difficulté ou impossibilité d'accès	refoulement du PR 026 Brisants	conduite implantée sous pare-feu ensablé	impossibilité de curer le refoulement (tés de curages inaccessibles à l'hydrocureur)	aménagement de points d'accès	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 012 Les Ecoles	légère dégradation des parois	affaiblissement du GC et risque de sinistre	reprise du génie civil (revêtement)	2 étude en cours
génie civil du PR en mauvais état	PR 008 VVF	dégradation du revêtement	début dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 085 Piquey 3	décollage du revêtement plastique	début dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	2
intrusion d'eaux pluviales	PR Armagnac 2	route refaite avec mauvais profil	les eaux de pluie s'écoulant sur la chaussée entrent dans le poste	reprise du profil de la voie	2
réseau de collecte inaccessible	réseau de collecte rue de Bellevue	ouvrages publics en domaine privé	accès impossible pour exploitation	créer nouveau réseau dans le pare feu de Brisants et y reprendre les branchements	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 025 Morava	entrée d'eau de nappe en période de nappe haute	entrée d'eau parasite et dégradation du PR	reprise du GC du fond de la bache	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 013 Oiseaux	dégradation du revêtement	début dégradation du béton	reprise du génie civil	3
Réhabilitation	PR Merlots	Déplacement du PR	Parcelle importante, faible volume de la bache		2
boîtes de branchements en domaine privé	réseau de collecte rue des Merlots	ouvrages publics en domaine privé (réseau entre n° 10 et 40)	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	vérifier l'état du réseau pour renouvellement si nécessaire et/ou pose de boîtes en domaine public (complément d'ITV à programmer)	3

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
réseau et branchements en domaine privé	réseau de collecte allée de la Gélinotte (en partie)	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
boîtes de branchements en domaine privé	rue des Goelands (ex lotissement les Tourterelles)	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	vérifier l'état du réseau pour renouvellement si nécessaire et/ou pose de boîtes en domaine public	3
difficulté ou impossibilité d'accès	réseau à l'aval du PR 006 Chêneiraie	pas d'accès pour les engins de curage	impossibilité d'intervenir en cas d'urgence	chemin d'accès empierré à créer (environ 200 m ; parcelle AI 116 propriété communale)	3

PR 025 Morava

PR 002 La Forge

entrées d'eaux claires en fond de bêche



PR Piquey 2
accès pour camion PL à aménager



PR VVF : Dégradation du revêtement



PR Chênenaie : Dégradation du revêtement



réseau de collecte avenue
Bellevue en propriété privée
côté parefeu ;
accès des agents du service
refusé par la plupart des
propriétaires



PR Armagnac 2
écoulement pluvial à revoir



Arès

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
réseau en mauvais état	Rue du Languedoc	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	réseau à refaire (voir ITV 16-08)	2
réseau en mauvais état	rue des Cigales	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	réseau à refaire (voir ITV 16-08)	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 105 Paradis 6	Problème étanchéité fond du PR	Infiltration eaux parasites	Etanchéfier le PR	1 Travaux prévus en 2023

PR Paradis 6 : Problème étanchéité fond du PR



Andernos les bains

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
insuffisance de la capacité de pompage	PR 208 Coulin 2 en injection	en période de fortes intempéries le PR n'arrive pas à injecter dans le collecteur principal le débit arrivant sur le poste lorsque la pression dans le collecteur est importante	débordements	modifier le poste d'injection pour conserver une bonne capacité de pompage en cas d'augmentation de la pression de refoulement	1
génie civil du PR en mauvais état	PR2012 Allegre	dégradation des parois	affaiblissement du GC	reprise du génie civil	1 Travaux prévus SIBA 2023
réseau en mauvais état	refoulement PR Eglise	deux casses en 2013, canalisation sous les platanes ; canalisation inspectée en 2016 après mise en place de tés -> pas d'urgence	risque d'indisponibilité du PR en cas de nouvelles casses difficulté d'intervention (platanes)	prévoir à terme de réhabiliter ou renouveler ou restructurer	2
point noir réseau	réseau de collecte carrefour Espagne / République	difficultés d'écoulement générées par des jonctions de réseau mal conçues	incidents d'exploitation (actuellement en point noir)	restructuration du réseau avec des jonctions favorisant une meilleure hydraulique	2

PR 212 Allegre

béton du poste en mauvais état

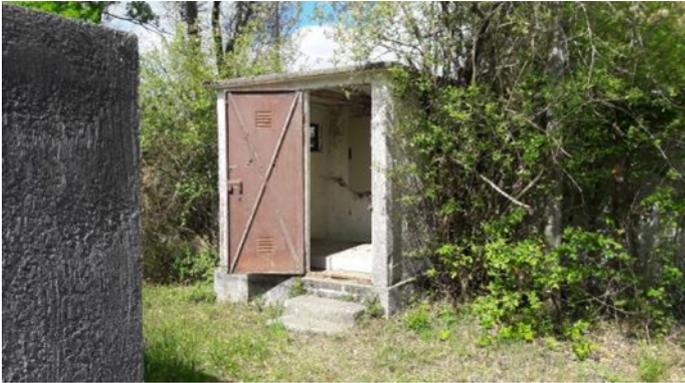


Lanton

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
réseau en contre pente	2 avenue de la République	réseau en contre pente au niveau de la traversée du ruisseau	incidents d'exploitation , débordement chez riverain Cronier	réseau à reprendre (traité curage préventif en point noir)	étude en cours
réseau en mauvais état	lotissement des Fontaines	réseau en contre pente et en mauvais état, tronçon inaccessible	incidents d'exploitation , débordement dans le Bassin	réseau repris fin 2016 reste un branchement à reprendre	partiellement réalisé
réseau en mauvais état	Secteur Fontaine	Réseau en mauvais état racines et fissures	Incident d'exploitation	Reprise du secteur	1
réseau drainant la nappe	réseau du PR 302 Parguines	entrées d'eau de nappe et absence de boîtes de branchement en domaine public	volumes d'eaux parasites	voir rapport ITV pour définir programme de mise en conformité du réseau	1
problème d'écoulement	carrefour Cassy	réseau en mauvais état, raccordements hydrauliques mal conçus	écoulement perturbé, point noir réseau	ITV transmise (16-202), travaux d'amélioration à prévoir	2

Audenge

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
ancien ouvrage à reprendre	PR 406 Village de retraite	installations à l'intérieur d'un ancien ouvrage partiellement désaffecté	exploitation malaisée	PR à restructurer : enlever abri au-dessus de la bâche après déplacement armoire électrique, démolir anciens ouvrages	2
décantation du sable	bassin de sécurité	absence de point bas de décantation	dépôts de sable et remobilisables	réalisation d'une fosse de décantation (comme réalisé au bassin de Lanton)	3



PR village retraite – ancienne installation avec difficultés d'exploitation

Biganos

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
accès au PR dangereux	PR 514 Tagon	impossibilité de garer en sécurité les véhicules d'intervention qui doivent stationner sur le CD	risque d'accident	aménagement d'une bande de stationnement avec muret en bord de talus (parcelle riveraine BC105) ou déplacement du poste	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
réseau et branchements en domaine privé	résidence Montaigne	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
Réseau en mauvais état	Rue des Boïens	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	1
Réseau en mauvais état	Avenue de la Côte d'Argent	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
Réseau en mauvais état	Route des Lacs	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	1
Réseau en mauvais état	Quartier Jaurès	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	2
génie civil du PR en mauvais état	PR Papetiers	Problème étanchéité fond du PR	Infiltration eaux parasites	Etanchéifier le PR	1
génie civil du PR en mauvais état	PR Eauditorium	Cloquage du revêtement	Risque d'infiltrations d'eaux parasites	Etanchéifier le PR	2

PR Papetiers : Problème étanchéité fond du PR



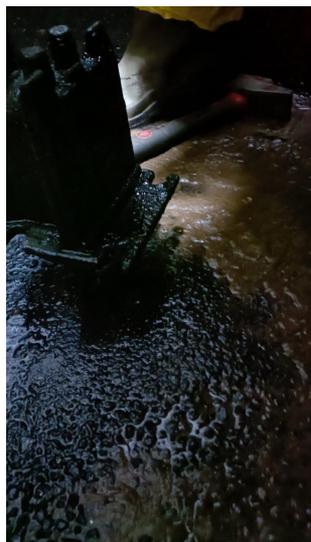
PR Eauditorium : Cloquage du revêtement + 1 pt où le revêtement est parti.



Le Teich

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
difficulté ou impossibilité d'accès	PR 632 Les Plaines	absence de tés de curage sur le refoulement	curage du refoulement impossible (le PR étant souvent en niveau haut, ce curage serait nécessaire)	installation de tés de curage, après réalisation de sondages	1
réseau en mauvais état	rue Grangeneuve	réseau fissuré	nombreuses interventions	réseau à renouveler ou réhabiliter. une partie renouvelée par SIBA	2
restructuration du réseau	refoulements PR Lamothe, Catalans et Nezer 2	le bassin versant des PR de Lamothe et de Catalans pourrait être renvoyé vers Nezer2 et Nezer 2 vers Baneyre	cela réduirait le débit transitant par les PR Les Plaines et Poissoniers	restructuration du réseau et création d'un refoulement du PR Nezer2 vers le PR Baneyre ou option vers STEP Biganos	2
GC Mauvais état	PR Chiquoy	Problème étanchéité fond du PR	Infiltration eaux parasites	Etanchéifier le PR	1
réseau et branchements en domaine privé	lotissements Burgat et Grangeneuve	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3

PR Chiquoy

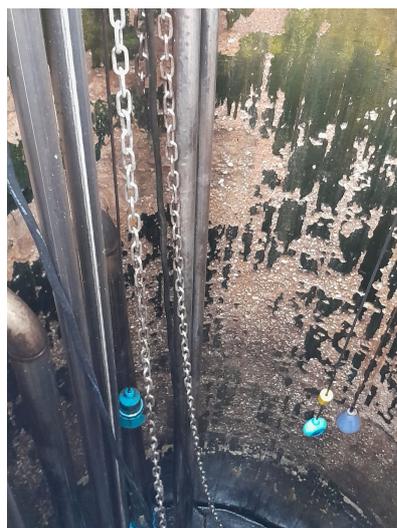


Gujan-Mestras

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
Réseau en mauvais état	Amont du poste Chante Cigale	Suite casse au niveau du poste - ITV faite en amont	risque de casse	Renouvellement du réseau	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
Réseau en mauvais état	Rue du Canet	Suite affaissements multiples - ITV faite et constat mauvais état général	risque de casse	Renouvellement du réseau	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
fond bâche dégradé	PR 735 Golf P2 St Andrews	importante dégradation du fond de la bâche	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bâche	1
fond bâche dégradé	PR 729 Golf P4 Entrée	importante dégradation du fond de la bâche	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bâche	1
fond bâche dégradé	PR 730 Golf P5 Augusta	importante dégradation du fond de la bâche	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bâche	1
regards fuyards	réseau rue du Haurat	joints de regards non étanches au sein d'une chaussée drainante en charge en période de pluie	entrée d'eaux claires parasites	refaire l'étanchéité des regards	1

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
génie civil du PR en mauvais état	PR 752 Haurat	entrée d'eau de nappe en fond de bache ; entrée non visible 10/3/2017	entrée d'eau parasite et dégradation du PR	reprise du GC du fond de la bache	2
mauvais écoulement	carrefour rue du Haurat rue de la Paix	obstructions générées par une mauvaise hydraulique	fréquentes obstructions	repandre le réseau au niveau du carrefour pour améliorer l'écoulement	2
réseau et branchements en domaine privé	le Courtiou	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
Sécurité intervention	PR Perrault	ELOA doit renouveler les trappes par des composites - le tripode de sécurité des agents ne pourra plus être installé	risque pour la sécurité des agents	Mise en place d'une potence mobile	<u>1</u> <u>Les trappes ont été renouvelées</u>
Sécurité intervention	PR Perrault	L'accès aux trappes se fait par un talus en terre et herbe	risque pour la sécurité des agents	Mise en place d'un escalier d'accès	<u>1</u>
Réseau en mauvais état	Allée Dufourg	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 744 Grands Champs	dégradation du revêtement	Infiltration d'eaux de nappe à 1m70	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 726 Césaree	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du génie civil	2

PR Grands Champs : Dégradation du revêtement.



PR Césaree : Dégradation du revêtement

La Teste de Buch

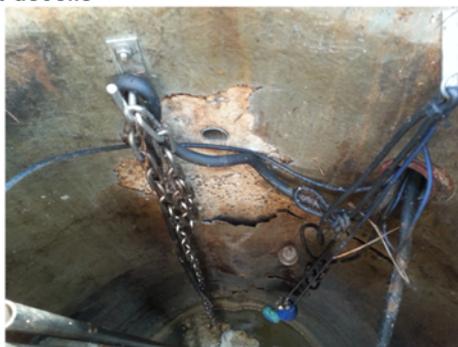
Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
génie civil du PR en mauvais état	PR 836 Grand Large	entrée d'eau de nappe et de sable en fond de bêche (infiltration sur liaison fond de cuve / parois)	entrée d'eau parasite et dégradation du PR	reprise du GC du fond de la bêche	1 Travaux SIBA prévus 2023
Exutoire PR	PR Jaumard	Exutoire du PR au mauvais état	Dégradation du béton	Reprise du regard de visite	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 859 Firmanent	dégradation du revêtement	dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	1
accès au PR	PR 896 Les Portes du Pyla	accès ensablé	accès impossible aux camions	réalisation d'un accès carrossable	1
GC bêche endommagé	PR CES	paroi cuve fissurée	pénétration de racines	renforcement et reprise de l'étanchéité de la cuve	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 885 Paradis des Canards	Décollement du revêtement	début dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	1 Travaux SIBA prévus 2023
violation périmètre ouvrage	PR 851 De Gaulle Cazaux	une piste cyclable a été installée au-dessus du poste	risque d'accident pour les cyclistes et pour le personnel de service	la déviation de la piste cyclable a été demandée à la collectivité	2
Génie civil du PR en mauvais état	PR 808 Regue Verte	le béton de la bêche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	1
réseau en mauvais état	réseau collecte rue des Alliés	réseau en mauvais état, infiltrations	incidents d'exploitation (actuellement en point noir)	réseau à réhabiliter	2
accès difficile et dangereux	PR 865 Noisetiers	accès hydrocureur par piste cyclable	risque pour les cyclistes et accès au PR malaisé	aménager un accès spécifique	3
refoulement du PR en domaine privé	lotissement Clair Bois	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
réseau et branchements en domaine privé	lotissement Lisière du Golf	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
réseau et branchements en domaine privé	lotissement de la Magrette	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 841 Clair Bois	dégradation du revêtement	Infiltration d'eaux de nappe à 0m50	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 852 Doré	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 880 Hirondelles	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du génie civil	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 879 Camélias	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 849 SSBA	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du génie civil	2

PR 885 Paradis des Canards

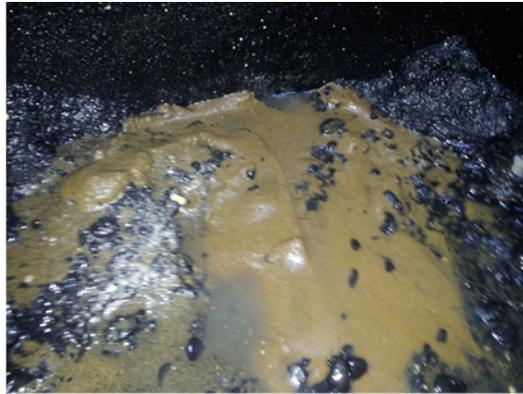
PR 859 Firmament

revêtement décollé

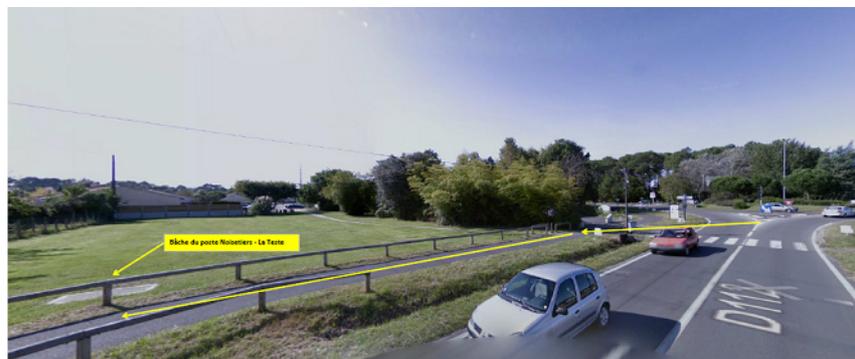


PR 836 Grand Large

infiltrations
en fond de bêche



PR Noisetiers
accès difficile et dangereux
(par piste cyclable)



PR CES
pénétration de racines





PR Les Portes du Pyla

Accès au poste difficile aux hydrocureurs



PR Jaumard

Exutoire en mauvais état

PR Règue Verte

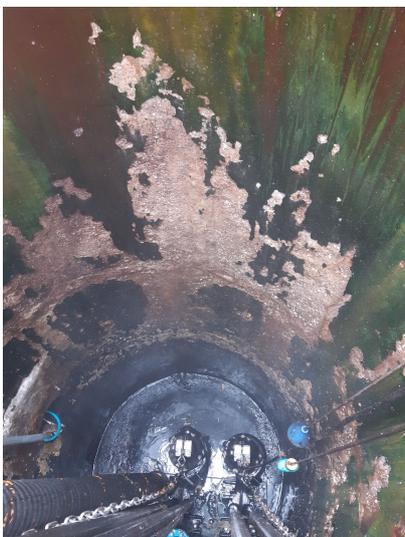
Béton de la bête dégradée



PR Clair Bois : Infiltration d'eau de nappe à 50cm du fond du poste.



PR Doré : Dégradation du revêtement de la bache.



PR Camélias : Dégradation du revêtement de la bache.



PR SSBA : Dégradation du revêtement de la bête.



Arcachon

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
GC en mauvais état	PR 920 Grands Chênes	béton bête dégradé	risque de sinistre	cuvelage à reprendre	1
canalisation en mauvais état	refoulement du PR Chapelle	conduite fêlée, nombreuses fuites	risque de casse	renouvellement ou réhabilitation du refoulement	1
1 génie civil du PR en mauvais état 2 robinetterie à l'intérieur de la bête	PR Joigny	1 dégradation des parois 2 difficulté d'intervention	1 affaiblissement du GC et risque de sinistre 2 sécurité d'intervention déficiente	reprise du génie civil et création d'une chambre à vannes séparée	2
génie civil local armoires électriques en mauvais état	PR Legallais passe débit	local partagé avec la ville (poste pluvial)	risque de dommage	local à refaire	2
réseau et branchements en domaine privé	lotissement Pereire	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
génie civil du PR en mauvais état	PR Louis le Marie	paroi caillou lavé en mauvais état	risque de sinistre	cuvelage à reprendre	1

conduite de refoulement du PR Chapelle

casses réparées fin 2014 et début 2015



PR Louis le Marié

Béton très dégradé



Ensemble du réseau

<i>type de problème</i>	<i>ouvrage</i>	<i>situation</i>	<i>conséquence</i>	<i>solution proposée</i>	<i>priorité</i>
précision du SIG	ensemble du réseau	imprécision / inexactitude du relevé du réseau dans certaines zones	risque d'endommagement du réseau par travaux tiers et difficultés d'exploitation	campagnes de relevés sur les zones mal connues	1
complétude du SIG	ensemble du réseau collecte	les branchements ne sont pas implantés sur le SIG	les données d'exploitation relatives aux branchements (contrôles, travaux) ne peuvent pas être reportées sur la couche exploitation du SIG	campagne générale de relevés terrain des boîtes de branchement et report sur le SIG	2
servitudes	ensemble du réseau	les passages en propriétés privées ne font pas toutes l'objet de servitudes, lorsqu'elles existent, ne sont pas connues du délégataire	risque d'endommagement du réseau par travaux tiers, d'inaccessibilité pour intervention, et de situation administrativement complexe voire conflictuelle en cas de problème	1. report sur le SIG de toutes les servitudes connues 2. établissement des servitudes manquantes en commençant par les ouvrages les plus critiques (collecteur principal)	1
boîtes de branchements	ensemble du réseau collecte	dans certaines zones les boîtes de branchements servent d'avaloir pour les eaux de pluie	importantes entrées d'eaux claires parasites	1. définir politique d'implantation des boîtes pour éviter le phénomène 2. traitement au cas par cas de l'existant	1

Risques de submersion marine et intrusions d'eau de mer

<i>type de problème</i>	<i>ouvrage</i>	<i>situation</i>	<i>conséquence</i>	<i>solution proposée</i>	<i>priorité</i>
entrées d'eau de mer à marée haute	passé-débit d'Arcachon	certaines passe-débit reçoivent des entrées d'eau de mer (à marée haute) suite au mauvais fonctionnement des clapets installés sur le réseau pluvial	intrusion de volumes d'eau parasite et forte augmentation de la conductivité des effluents arrivant sur la STEP	suite à la campagne d'investigations qu'il a menée, le SIBA a commencé la remise en état des clapets protégeant le réseau pluvial des entrées d'eau de mer	1
risque de submersion des ouvrages lors de fortes marées	PR situés à une côte inférieure à 3,50 NGF	voir ci-dessous tableau des PR les plus concernés	1. entrées d'eau de mer par les tampons du réseau 2. risque de dommage aux armoires électriques	1. prise en compte du risque submersion dans la conception des ouvrages (voir aussi annexe 3 RSA) 2. surélévation des armoires électriques les plus basses	2

commune	PR	côte NGF sol	côte NGF bas armoire électrique	commentaires
La Teste	Port du Centre	3,12	3,40	zone protégée par les écluses de la Canelette
	Reste à Terre	2,43	2,65	
	Port Ostréicole	2,28	2,18	
	Canalot (nouveau)	1,86	2,18	
Gujan-Mestras	Haurat	3,04	3,24	
	Chateau	3,13	3,49	
	Meyran 1 et 2	3,22	3,61	
	Meyran 3 et 4	2,90	3,27	
	Meyran 5 et 6	3,51	3,69	
	Pin's	3,05	3,18	
Le Teich	Le Port	2,80	3,06	
Lanton	Robinville	3,00	3,84	
	Californie	3,59	3,86	
Andernos	Cdt Allegre	3,40	3,96	
Arès	Port Ostréicole	3,47	3,73	
Lège Cap Ferret	Le Four	3,39	3,52	sensible aux vagues

Stations d'épuration, gros postes, collecteur principal et Wharf

Le tableau ci-dessous récapitule les principales améliorations relatives aux autres ouvrages (STEP, bassins, gros postes, collecteur et wharf) dont certaines sont présentées de manière détaillée dans les chapitres suivants.

Ouvrage	Type pb	Problème rencontré	Conséquence	Solution proposée	Priorité
STEP de Biganos bordure voie ferrée	arbres débordant sur voie ferrée	arbres sur limite sud présentant un danger pour la voie ferrée	risque de perturbation du trafic ferroviaire	couper les arbres en bord de voie ferrée	réalisé en partie ; chiffrage en cours pour le reste (70% restant), 1
STEP Biganos densadegs	revêtement	dégradation du revêtement, présence de multiples cloques	dommages à l'ouvrage	reprise du revêtement	3
STEP La Teste et Biganos Densadeg	propreté	les eaux de pluie collectées sur la terrasse des Densadeg sont déversées dans l'herbe au pied de l'ouvrage	inesthétique et creuse le sol	terminer évacuation pluvial toitures Densadeg	3
STEP La Teste et Biganos, répartition hydraulique	Déséquilibre hydraulique	Déséquilibre dans l'alimentation des biofiltres (hydraulique et charge)	Risques de dégradation du traitement	Mise en place de lames déversantes sur chaque entrée	Réalisé en 2022 sur les 2 STEPS

Ouvrage	Type pb	Problème rencontré	Conséquence	Solution proposée	Priorité
STEP La Teste et Biganos, automates	Obsolescence matériel	Obsolescence du matériel actuel	Risque de ne plus pouvoir réaliser la maintenance des équipements	Renouvellement des automates et création d'une redondance pour plus de sécurité	Investissement réalisé sur la STEP de Biganos en 2022, à poursuivre sur LA TESTE, 3
STEP La Teste et Biganos, accès	Sécurité	Portails et barrières non fonctionnels	Les sites restent ouverts toute la journée	Mise en place d'un système automatique avec badge et signalisation d'un visiteur	3
STEP Biganos, courants parasites	Problèmes électriques	Perturbation des régulations, endommagement du matériel	arrêts multiples du sécheur entre autres	étude en cours sur les ondes électromagnétiques, mise en place filtre	1
STEP Biganos, stockage des boues	évacuation des boues	exutoire limitant	transport le wd	mise en place d'une sortie sur benne et d'une sortie sur sécheur	2
STEP LA TESTE, méthaniseur	présence d'H2S	présence d'H2S dans le process en quantité létale	risques pour le personnel et pour le vieillissement des équipements	injection de sels de fer ou micro-aération au niveau du ciel gazeux du digesteur	1
STEP La Teste, densadeg	génie civil dégradé	dégradation du revêtement des densadeg	dommages à l'ouvrage	reprise du béton et revêtement	Investissement planifié au second semestre 2023
STEP La Teste, bache de relevage	bâche de relevage	hauteur de marnage insuffisante	à coup hydraulique	mise en place d'une communication entre les 2 gros postes d'entrée Perrault et Lagrua2 pour régulation du débit	1

Ouvrage	Type pb	Problème rencontré	Conséquence	Solution proposée	Priorité
STEP La Teste, Container purification	protection matériel	protection du matériel limitée	vieillesse prématuré et sujet aux variations de température	mise en place d'une toiture	2
STEP La Teste+Biganos, désodorisation sécheur	dévésicuteur	Charge trop importante	port de charge lourde	Mise en place potences	2
STEP La Teste+Biganos, Pompe à boues	manutention	pas de moyen de manutention	risques d'écrasement	Pose de potences	1
STEP La Teste+Biganos, vidange densadeg	présence d'H2S	lors des vidanges des densadegs dégazage dans la galerie BIOFOR	risques d'intoxication	Pose d'une tuyauterie des pompes à boues vers la bache eaux sales	3
Bassin de sécurité de Balanos	Mauvais état du poste de pompage des effluents traités	accès difficile État de corrosion élevé de la robinetterie/tuyauterie et vannes d'isolement non étanche.	maintenance normale impossible	Action court terme faire un relevé de cote NGF pour planifier une vidange et une mise en place du vanne d'isolement du poste fonctionnelle.	1
collecteur sud	béton dégradé	épaufrures sur parties aériennes en rive gauche de l'ouvrage de passage sur la Leyre	risque d'aggravation du désordre	situation à suivre	2
collecteur sud	pilier rive gauche déchaussé	ouvrage de passage sur la Leyre	risque d'effondrement du collecteur	appui à reprendre	réalisé, à suivre 2
Wharf	contrôle de la stabilité	le système de mires permettant de contrôler la stabilité de	contrôle précis de la stabilité impossible	remise en place du système de mires	1

Ouvrage	Type pb	Problème rencontré	Conséquence	Solution proposée	Priorité
		l'ouvrage n'existe plus			
Wharf	structure	patins/compensateurs en très mauvais état		à remplacer	1
PR Z12	intervention	Manutention des câbles de pompes lourde	Temps d'intervention long et risque de blessure	Mettre un coffret intermédiaire	1

Collecteur Sud

Des fissures et des épaufrures ont été constatées sur les pieux bétons soutenant le fourreau du collecteur Sud, au niveau du passage de la Leyre sur la Commune de Biganos :

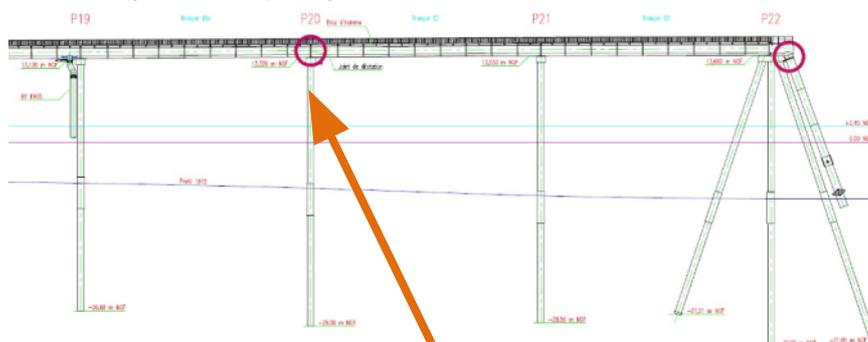


Nous avons mis en place des témoins au niveau du pont cadre courant 2022 afin de réaliser le suivi.

Wharf de la Salie

❖ Patins d'appui du Wharf :

Lors du chantier de renouvellement du compensateur réalisé en 2022, les patins situés à proximité ont été contrôlés (pilier n°20) et qualifiés en très mauvais état.



Patin Nord-Ouest



Patin Nord-Est



Patin Sud-Ouest



Patin Sud-Est

La première partie du chantier de renouvellement des patins, initialement prévu en 2017, a eu lieu au cours du deuxième semestre 2018.

Les travaux prévus par le SIBA en 2019 n'ont finalement pu se dérouler, ils ont donc été reportés.

Les patins du compensateur 2 présentent aussi une corrosion importante.



3.

**INDICATEURS
TECHNIQUES**
Réseaux, Ouvrages
de réseau,
Branchements et
Stations d'épuration



La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des usagers au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

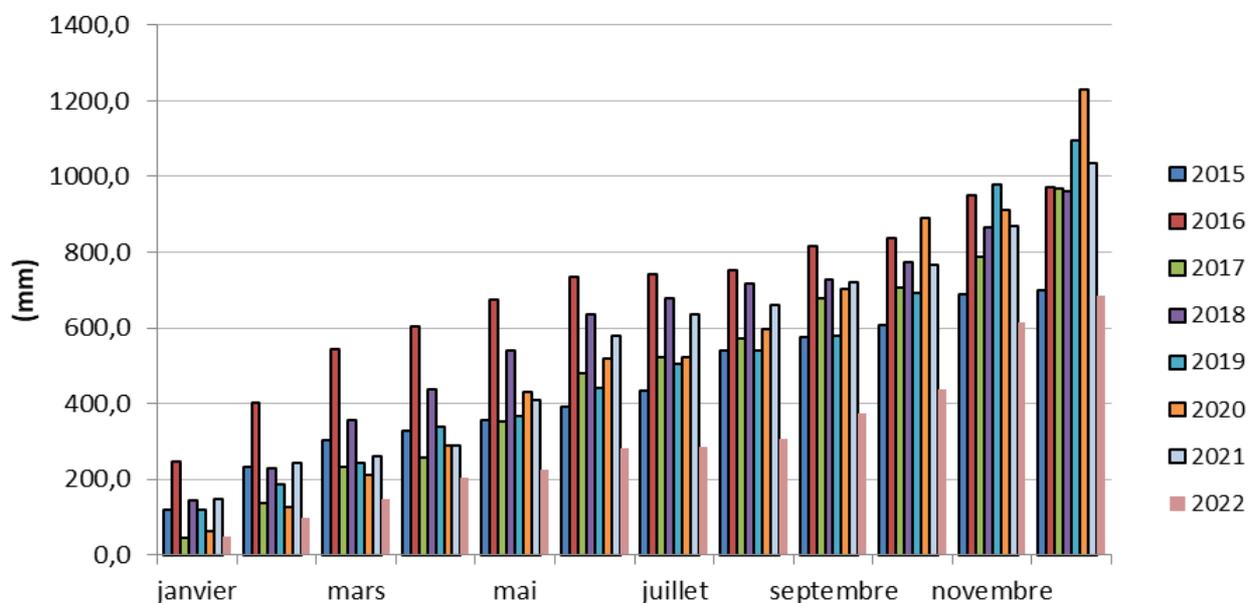
3.1 La pluviométrie de l'année et historique

En 2022, la quantité de précipitations est la plus faible enregistrée depuis les 8 dernières années.

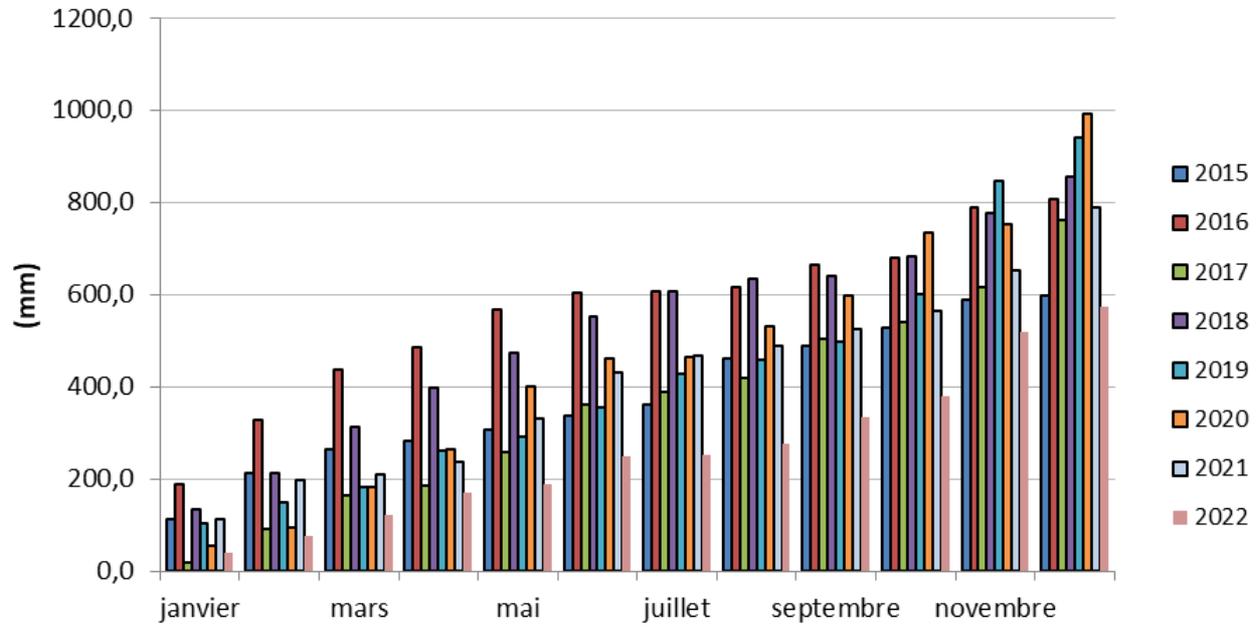
En comparaison avec l'année 2021, pour laquelle le cumul de précipitations était supérieur à la moyenne, la pluviométrie cumulée sur le bassin Sud est en diminution de 34% (686 mm en 2022 contre 1035 mm en 2021).

Pour le bassin Nord, on constate une baisse de 27% des précipitations cumulées 2022 par rapport à 2021 (574 mm en 2022 pour 788 mm en 2021).

Pluviométrie Cumulée - Bassin Sud

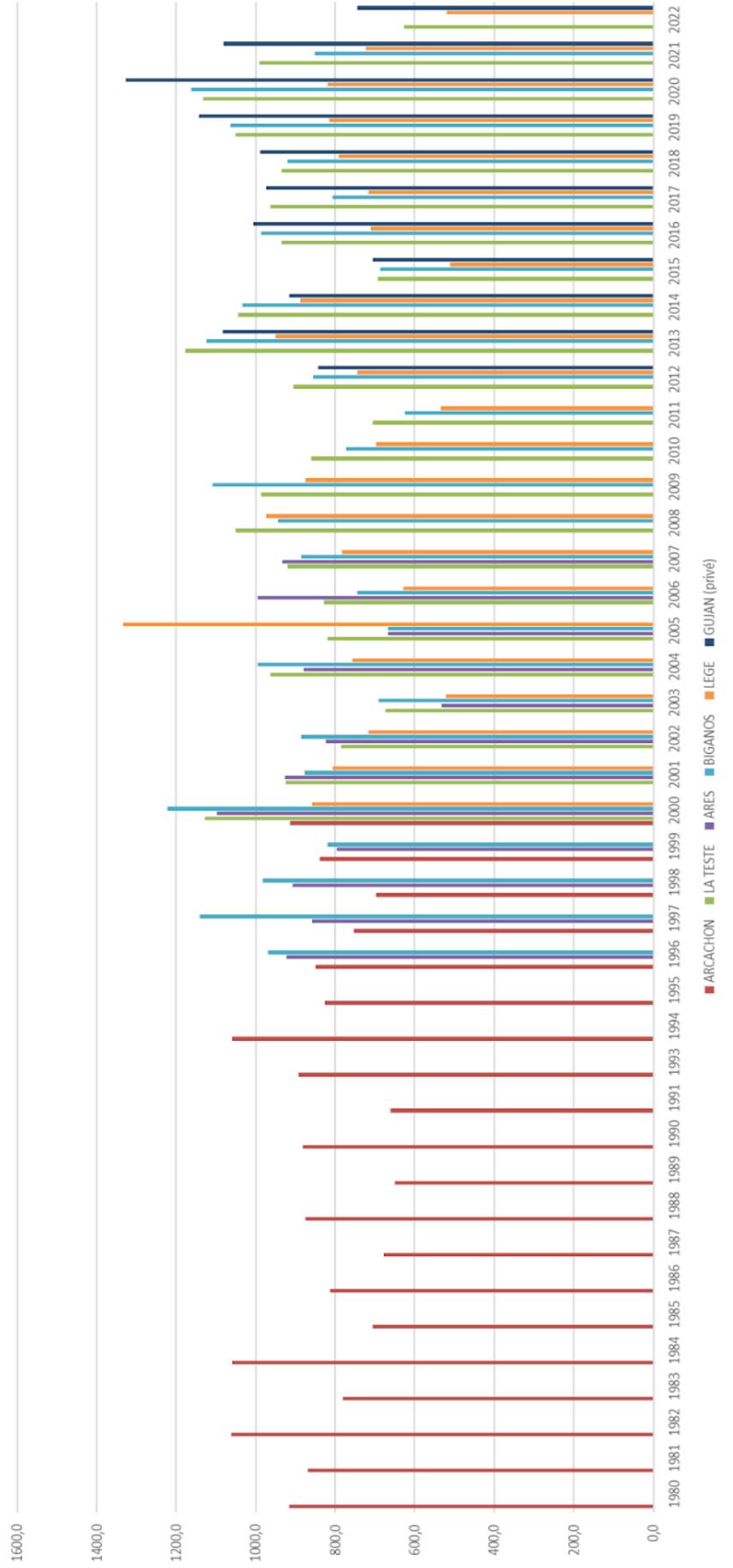


Pluviométrie Cumulée - Bassin Nord



Les données détaillées de pluviométrie sont jointes en annexe du rapport.

Historique des données de pluviométrie depuis 1980 - Cumul annuel des précipitations en mm



3.2 Les volumes transités

Volumes transités par les principaux ouvrages

Après une variation très importante entre 2019 et 2020, on remarque une augmentation beaucoup moins marquée entre 2020 et 2021. Les volumes pour 2022 ont diminué proportionnellement à la diminution des précipitations.

Les données des gros postes (Jane de Boy, Arès Gare, Taussat Gare, Perrault) sont issues depuis 2021 des relevés des débitmètres en sortie de station.

Les données des stations d'épuration correspondent aux valeurs d'autosurveillance au point A3. Concernant ZI2 il s'agit de la releve du débitmètre en sortie.

	Type de mesure	2019	2020	2021	2022	Variation N-1/N-2	Variation N/N-1	Variation N/N-2
Jane de Boy	Débitmètre + Estimations	1 210 615	1 229 869	949 763	725 658	-22,8%	-23,6%	-41%
Arès gare	Estimation	2 371 702	2 473 673	1 113 091	883 458	-55,0%	-20,6%	-64,3%
Taussat gare	Débitmètre	4 193 737	4 232 993	3 638 318	3 042 228	-14,0%	-16,4%	-28,1%
Perrault	Débitmètre	2 404 771	2 748 615	2 474 750	1 951 248	-11%	-21,2%	-29%
STEP Biganos (A3)	Débitmètre	5 301 048	6 099 278	5 875 866	4 310 377	-3,7%	-26,6%	-29,3%
Smurfit	Débitmètre	9 054 788	9 496 810	9 719 581	9 711 790	2,3%	-0,08%	2,3%
Biganos + Smurfit		14 355 836	15 596 088	15 595 447	14 022 167	0,0%	-10,1%	-10,1%
CP	Estimation	15 200 656	15 049 675	15 594 931	13 429 618	3,6%	-13,88%	-10,8%
Lagrua2	Débitmètre	-	-	376 898	196 162		-47,95%	-
STEP La Teste (A3)	Débitmètre	6 360 166	6 912 791	7 112 703	5 373 693	2,9%	-24,45%	-22,3%
CP + La Teste		21 560 822	21 962 466	22 707 634	18 803 311	3,4%	-17,19%	-14,4%
ZI2	Débitmètre	19 209 208	20 688 031	20 974 060	18 050 817	1,4%	-13,94%	-12,8%
Biganos + Smurfit + La Teste		20 716 002	22 508 879	22 708 150	23 706 237	0,9%	4,4%	5,3%
ZI2	Débitmètre	19 209 208	20 688 031	20 974 060	18 050 817	1,4%	-13,94%	-12,8%
STEP Cazaux (A3)	Débitmètre	235 377	301 997	302 443	198 124	0,1%	-34,49%	-34,4%

3.3 La consommation énergétique

KWh	2020	2021	2022	Variation N/N-1	Variation N-1/N-2	Variation N/N-2
PR	2 000 128	2 872 588	2 306 344	-19,8%	44 %	15,3%
Gros postes (ZI2 + CP + Lagrua 2)	3 106 006	3 318 172	2 865 123	-13,7%	7 %	-7,8%
STEP (La Teste + Cazaux + Biganos)	7 123 422	8 004 276	8 368 137	4,5%	12 %	17,5%
Total	12 229 556	14 195 036	13 539 604	-4,6%	16 %	+10,7%

L'augmentation de la consommation d'énergie sur les STEPs s'explique par la mise en place des UV et leur fonctionnement permanent à compter du 01/06/2021. On peut noter aussi la méthanisation sur la STEP de la Teste mais dans une moindre mesure.

Sur les PR, la baisse des précipitations et donc le volume transité moins important expliquent la diminution de la consommation énergétique de manière très forte.

Sont fournis en annexe :

- tableaux de temps de marche, volumes et kWh des postes de pompage
- tableaux des indicateurs de fonctionnement des STEP de Biganos, La Teste et Cazaux

3.4 L'efficacité de la collecte

3.4.1 La maîtrise des entrants

Les rejets d'eaux usées d'origine non domestiques

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Le bilan 2022 des CSD et des ASD

Le tableau ci-dessous liste les 12 conventions spéciales de déversement établies ou en cours d'établissement conformément au règlement du service avec les clients concernés. Il intègre celle de la société des Abatilles en cours d'établissement en 2022. Il n'y a pas d'autres modifications par rapport à 2021.

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	Date Arrêté ou Avenant en cours	Date fin	Date rédaction ou mise à jour
SMURFIT	rejet des eaux usées traitées	BIGANOS	04/10/2022	31/12/2024	03/01/22
SEEBAS - CABARET DES PINS	Production eau potable	LA TESTE DE BUCH	8/3/2021	8/3/2026	Février 2021
BA 120	rejet des eaux urbaines	LA TESTE DE BUCH	05/09/2022	31/12/2022	Juin 2022
COBAN	lixiviats décharge Lège	LEGE CAP FERRET	1/10/2021	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	2021
COBAN	lixiviats décharge Audenge	AUDENGE	1/10/2021	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	1/4/21
COBAN	centre de transfert OM Lège	LEGE CAP FERRET	1/10/2021	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	2021
POLE SANTE	Hôpital	LA TESTE DE BUCH	6/9/2021	31/12/2026	
LIXOL	atelier de fabrication de résines glycérophtaliques	LA TESTE DE BUCH	13/1/1991	31/12/2018	En cours de renouvellement
NANNI	Marinisation de moteurs de bateaux	LA TESTE DE BUCH	11/10/2022	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	Juin 2022
COBAS	Pôle Environnement	LA TESTE DE BUCH	4/11/2005	31/12/2013 (+4)	En cours de signature
MIRA	Fabrication et conditionnement de bières artisanales	LA TESTE DE BUCH	12/7/2019	12/7/2024	
LES ABATILLES	Embouteillage et gazéification d'eau minérale naturelle	ARCACHON			En cours de signature

Le tableau ci-dessous présente les arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année:

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	date début	date fin
Pressing Côte d'Argent	Pressing	ARCACHON	1/2/2011	tacite reconduction
Renault Côte d'Argent	Garage	LA TESTE DE BUCH	20/4/2012	20/4/2017
Andernos Autos	Garage	ANDERNOS LES BAINS	24/06/2010	tacite reconduction
Restaurant La P'tite Table	Restaurant	ANDERNOS LES BAINS	8/8/2012	8/8/2017
Pressing Océanide	Pressing	LA TESTE DE BUCH	8/8/2012	8/8/2017
Station Service Total	Station service	LA TESTE DE BUCH	17/10/2012	17/10/2017
Chantier Naval Couach	Chantier Naval	GUJAN MESTRAS	22/6/2021	tacite reconduction
Etablissement Méricq	Négociant en produits de la mer	BIGANOS	12/2/2014	12/2/2019
Auto Plus Audenge Démolition	Casse Automobile	AUDENGE	13/5/2014	13/5/2019
Etablissement Mercedes Benz	Garage	LA TESTE DE BUCH	7/4/2020	7/4/2025
Aquiloc	location de matériel	LA TESTE DE BUCH	22/2/2016	22/2/2021
Arès Pressing	Pressing	ARES	22/2/2016	22/2/2021
SARL Voila	location bennes et gestion déchets	LÈGE CAP FERRET	29/11/2010	tacite reconduction
Aquiloc	location de matériel	ANDERNOS LES BAINS	24/6/2016	24/6/2021
Bar de la Marine	restauration	GUJAN MESTRAS	24/6/2016	24/6/2021
Studio Novelty	photo	ANDERNOS LES BAINS	24/8/2016	24/8/2021
Sud Ouest 4X4	Garage	BIGANOS	14/5/2018	tacite reconduction
Atlantic Navy Service	carénage	LA TESTE DE BUCH	14/5/2018	tacite reconduction
Biovitis	pdt phyto	ANDERNOS LES BAINS	28/10/2019	tacite reconduction
Chantier naval testerin	carénage	LA TESTE DE BUCH	12/04/2021	12/04/2026
Pressing PARA	pressing	ANDERNOS LES BAINS	28/10/2019	tacite reconduction
Gérard nautique	carénage	ARCACHON	5/10/2018	tacite reconduction
Chantier naval Dubourdiou	Chantier Naval	GUJAN MESTRAS	5/10/2018	tacite reconduction
Fontaine Nautic	carénage	LANTON	9/8/2018	tacite reconduction
Dimer Bateaux	carénage	GUJAN MESTRAS	07/07/2021	tacite reconduction

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	date début	date fin
Arcachon Nettoyage Bateau	Carénage	LA TESTE DE BUCH	19/04/2022	tacite reconduction annuelle
Y Service	Carénage	LA TESTE DE BUCH	28/06/2022	tacite reconduction annuelle
ANDER NAUTIC	Carénage	ANDERNOS LES BAINS	28/06/2022	tacite reconduction annuelle
Chantier Naval Bonnin	Carénage	LA TESTE DE BUCH	04/10/2022	tacite reconduction annuelle
ATLANTIC CONCEPT	Carénage	Lège Cap-Ferret	29/11/2022	tacite reconduction annuelle

Par rapport à 2021 (25 ASD), on note les évolutions suivantes :

- ✓ Les sociétés Arcachon Nettoyage Bateau, Y Service, ANDER NAUTIC, Chantier Naval Bonnin et Atlantic Concept ont été rajoutées suite à la signature d'ASD en 2022.

Soit un total de 30 ASD pour 2022.

Au total, 41 autorisations sont comptabilisées au titre de l'indicateur D.202.0, soit cinq de plus par rapport à 2021.

La conformité des branchements domestiques

Le suivi de la conformité des branchements domestiques est un des aspects qui a été le plus modifié entre le contrat de la SAGEBA (2013-2020) et de la SB2A (2021-2026).

Conformément aux dispositions du contrat de délégation (art 39.6.2), six types de contrôles sont mis en œuvre :

- le contrôle des branchements neufs d'assainissement dits contrôles A1 ;
- le contrôle des nouveaux abonnés au service d'eau potable dits contrôles A2 (hors A1) ;
- le contrôle des branchements d'assainissement existants par temps sec dits contrôles B1 ;
- le contrôle des branchements d'assainissement existants par temps de pluie dits contrôles B2 ;
- les campagnes annuelles de tests à la fumée dits contrôles B3 ;
- les contrôles nocturnes dits contrôles C ;
- les contrôles des campings et lotissements privés dits contrôles D ;

Le tableau ci-dessous montre le nombre de branchements neufs ou de nouveaux abonnés au service de l'eau contrôlés - contrôles A1 -A2 :

Nombre de branchements contrôlés	Type contrôle	2021	2022
contrôle des branchements neufs d'assainissement ou des nouveaux abonnés au service de l'eau potable	A1 - A2	221	309

Le contrôle des branchements neufs d'assainissement (A1) a été réalisé plus efficacement en 2022, après que nous ayons acté des modalités de suivi avec le SIBA, en février 2022, à partir de notre tableau de suivi de réalisation des branchements neufs d'assainissement.

Concernant les contrôles de type A2, le croisement des bases des 4 délégataires de l'eau est fait de manière semestrielle. Cela permet d'identifier les "nouveaux points de desserte" et de lancer des contrôles de conformité sur les sites qui n'ont pas fait l'objet d'un branchement neuf.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de branchements existants contrôlés selon les 3 types de contrôle B:

Nombre de branchements contrôlés	Type contrôle	2018	2019	2020	2021	2022
contrôle complet des installations intérieures	B1	273	353	134	717	828
contrôle par temps de pluie ou nappe affleurante	B2	804	1283	548	184	650
contrôle par campagne de test à la fumée	B3	-	-	-	17 jours	15 jours
	ancien contrat	5308	2149	1000	2115*	3388*

*La valeur est donnée à titre indicatif pour comparer avec l'ancien suivi. En 2022, 15 jours de campagne ont été effectués conformément à l'engagement contractuel.

L'engagement contractuel concernant les contrôles est de 6000 de type B1 et de 6000 de type B2 sur la durée du contrat. A la fin de l'année 2022, nous en sommes à 1545 pour le type B1 et 834 pour le type B2. Il est donc primordial de mettre l'accent sur cet aspect sur le reste du contrat.

Les campagnes de contrôle permettent, particulièrement dans le cas des campagnes de tests à la fumée, de contrôler également le réseau de collecte et d'y relever de nombreuses anomalies qui sont traitées par le Délégué dans le cadre de ses programmes de travaux d'entretien ou de renouvellement.

Campagnes nuits : Contrôles C

En 2022, la campagne de nuits s'est déroulée comme suit :

Nuits 2022	Agent 1	Agent 2	Agent 3
21 et 22 juillet	1		1
28 et 29 juillet	1		1
25 et 26 août		1	1
29 et 30 septembre	1	1	
13 et 14 octobre	1	1	
24 et 25 novembre	1	1	

Il est à préciser que les campagnes de nuit 2021 n'ont pas répondu à l'objectif contractuel de 10 nuits par an. Le nombre de nuits retenues a donc été de 4 pour 2021. En 2022, 12 nuits ont été réalisées répondant à l'engagement pris dans l'avenant 1 de réalisation de 12 nuits par an entre 2022 et 2026 afin d'étaler le retard pris sur la première année.

Campings : Contrôles D

Le délégataire a pour objectif contractuel d'effectuer 21 contrôles de conformité concernant les campings du Bassin d'Arcachon :

- 7 ont été réalisés en 2021 ;
- 12 ont été réalisés en 2022 ;
- Le camping des Abberts a été contrôlé en avril 2023 à sa réouverture suite aux travaux de réhabilitation ;
- Un camping reste à faire en 2023. 3 sites ont été identifiés mais avec des réticences des propriétaires pour la réalisation de ce contrôle.

Nom	Adresse	commune	Date contrôle
KER HELEN	Avenue de la côte d'argent	LE TEICH	22 mars 2021
LA CANADIENNE	82 Rue du Général De Gaulle	ARÉS	12 février 2021
LAES ARBOUSIERS	134 Avenue de bordeaux	ANDERNOS	11 octobre 2021
ECUREUILS	1 Rue des Oyats	ARÉS	26 mars 2021
PASTEUR	1 Rue du pilote	ARÉS	16 novembre 2021
FONTAINE VIEILLE	4 Boulevard du colonel Wurtz	ANDERNOS	1 mars 2021
LE ROUMINGUE	61 Avenue de la libération	LANTON	26 janvier 2021
LE COQ HARDI	3 Av de le republique	LANTON	28 , 29 Mars 2022
CAP FUN PINEDE	Bld de Cazaux	TESTE DE BUCH	8, 9 mars
HUTTOPIA	5 Allée de la Galaxie	ARCACHON	21 novembre
LA PRAIRIE	93 Av du Medoc	LEGE CAP FERRET	24 mars
LE BRAOU	26 Route de Bordeaux	AUDENGE	16 et 17 Fevrier
LE MARACHE	25 Rue Gambetta	BIGANOS	17 et 18 Mars
LES ABBERTS	17 Rue des Abberts	ARES	30 et 31 /03 2023
LES EMBRUNS	Av Edouard Branly	LEGE CAP FERRET	9,10 et 11 Février
LES GOELANDS	64 Av de la Liberation	ARES	3, 4 Mars
PASTOURELLES	Rte des Pastourelles	LEGE CAP FERRET	5,6,7 décembre 2022
VERDALLE	2 Allée de L'infante	GUJAN MESTRAS	24 février
PLEINE FORET	173 Av de Bordeaux	ANDERNOS	2 et 3 Février
MONDE ATC	2 Allée de L'infante	GUJAN MESTRAS	Refus propriétaire
CIGALES		ARÉS	Refus propriétaire
AUX COULEURS DU FERRET	101 Av du Médoc	LEGE CAP FERRET	11/12 mai 2023
LES VIVIERS	Domaine du Four	LEGE CAP FERRET	à programmer fin 2023

Les modalités de suivi des non-conformités

Le rapport et le résultat d'un contrôle de conformité sont enregistrés dans la couche d'intervention Contrôles du SIG Geo AC. Cet enregistrement permet d'historiser les contrôles sur les parcelles, de disposer de la mise en place d'un reporting sur le nombre de contrôles réalisés, selon leur catégorie, et sur l'état de conformité final des installations contrôlées.

Nombre de branchements contrôlés non conformes	Type contrôle	2018	2019	2020	2021	2022
contrôle complet des installations intérieures	B1	187	201	50	575	508
contrôle temps de pluie ou nappe affleurante	B2	27	43	16	33	0
contrôle par campagne de test à la fumée	B3	114	38	4	34	24
branchements neufs	A1 - A2					60
Total						592
dont Non Conformités majeures (type A)		180	125	25	122	78

Chaque contrôle réalisé donne lieu à un courrier à l'abonné mentionnant la conformité des installations ou le type d'anomalie constatée:

- Type A : anomalie inacceptable devant impérativement être corrigée
- Type B : anomalie n'ayant pas pour incidence d'altérer le bon fonctionnement du service

Le détail des travaux de mise en conformité à entreprendre est également précisé.

Pour les anomalies de type A, le courrier est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception, et la réalisation des travaux est demandée dans les plus brefs délais. Il est stipulé au propriétaire que sans mise en conformité dans les 12 mois qui suivent le contrôle de conformité, la redevance assainissement sera doublée, conformément à la délibération du SIBA du 17 décembre 2021.

En 2022, le processus d'enregistrement des résultats des contrôles a été amélioré dans le SIG. Notamment, la mise en place d'une date de relance pour les non-conformités de type A avec un bilan hebdomadaire automatique des relances à effectuer, afin de gagner en efficacité sur cette étape. Après une phase de test, cette gestion est effective depuis le 3 janvier 2023.

Les réponses suites aux demandes des notaires

Outre les contrôles précités, le Délégué effectue également des réponses suite aux demandes diverses d'agences notariales et immobilières, portant uniquement sur l'existence d'un réseau d'eaux usées au droit de la parcelle concernée (sans déplacement) et quelques contrôles similaires mais avec déplacements lorsque la demande émane de l'utilisateur, en application du règlement du service.

Ces contrôles, généralement réalisés à l'occasion de ventes d'immeubles, sont nombreux. Devant l'augmentation du temps passé à traiter ces demandes, il a été acté, avec le SIBA, qu'ELOA pouvait y répondre directement en s'appuyant sur les données du SIG. Seuls les dossiers sur lesquels un doute pourrait exister donnent lieu à un déplacement sur site.

	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de réponses avec déplacement	39	28	21	14	11
nombre de réponses sans déplacement	1066	1177	1113	1521	875

3.4.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

→ *La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]*

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usines de dépollution	3	3	3	3
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	0	0	0	0

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement sont conçus et mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Le réseau du SIBA ne comporte aucun déversoir d'orage sur les 10 communes. Ainsi, cet indicateur n'est pas représentatif sur le périmètre.

→ *La conformité de la collecte [P203.3]*

Cet indicateur [P203.3] permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. L'ensemble des parties restent en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement :

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P203.3>

Le jugement de cet indicateur est établi par la Police de l'Eau de la Gironde. Les données seront disponibles en juillet 2023 et transmises directement aux services du SIBA.

3.4.3 Lutte contre la production d'H₂S

Le rapport de synthèse de la saison 2022 a été présenté lors de la réunion H₂S du 06 Avril 2023. Il est également en annexe de ce rapport.

Comme les années passées, la saison 2022 a été menée avec des enregistreurs d'H₂S sur la plupart des exutoires, le pilotage des injections de nitrate de calcium et la mise en place d'enregistreurs atmosphériques sur quelques points sensibles.

Depuis le 01/01/2021, il n'y a plus qu'un site permanent, le poste de Bouillaud qui est passé en priorité 1.

Pour ces sites la période de traitement a démarré le 5 mai 2022 et s'est terminée le 4 novembre 2022. La consommation de réactif se répartit comme suit :

<i>poste</i>	<i>commune</i>	<i>Prio</i>	<i>Conso (T) 2021</i>	<i>Conso (T) 2022</i>	<i>Trait. (L/m3) 2021</i>	<i>Trait. (L/m3) 2022</i>
Port de Pêche	Arcachon	P	78,8	86,4	0,05	0,08
Bouillaud	Arcachon	1	72,1	87	0,23	0,44
Brisants	Lège Cap Ferret	1	54,4	41,6	0,18	0,15
D'Annunzio	Arcachon	1	53,8	41,2	0,16	0,20
Pinède	Lège Cap Ferret	1	54,1	60,5	0,21	0,20
Villa Algérienne	Lège Cap Ferret	1	43,0	76,5	0,12	0,17
Jane de Boy	Lège Cap Ferret	1	101,0	110	0,14	0,17
Saint-Brice	Arès	1	20,0	19,2	0,09	0,10
Port Ostreicole	Arès	1	27,2	9,8	0,16	0,10
Arès Gare	Arès	1	39,3	15,3	0,1	0,12
Vieux Port	Lanton	1	14,0	13,4	0,2	0,2
La Chapelle	Arcachon	2	10,5	33,1	0,09	0,13
Les Plaines	Le Teich	2	/	/	/	/
Total			568,2	594	/	

Les équipements de désodorisation installés sur les postes de pompage ou à leurs exutoires ont été régulièrement surveillés ; leur charge de média de filtration de l'air et de charbon actif a été renouvelée une ou deux fois dans la saison, en fonction de leur saturation.

Nous avons connu un été plus chaud en 2022, ce qui explique l'augmentation de traitement et donc la consommation en Nitrate de Calcium sur la grande partie des sites de traitement.

En outre, 109 plaquettes désodorisantes (plaquettes de la société Westrand) ont été installées ou renouvelées sur une cinquantaine de sites du réseau jugés sensibles aux odeurs.

Des difficultés ont été rencontrées pour le point de traitement à Bouillaud. Des tests seront réalisés en 2023 pour permettre un meilleur lissage, et limiter ainsi les pics de concentrations en H2S.

3.4.4 L'entretien préventif des postes de pompage

Le programme de curage préventif des postes a été réalisé conformément à l'engagement contractuel (moyenne de 4 passages par an) : 1 685 curages ont été réalisés dans le cadre des campagnes trimestrielles.

COMMUNE	Curage contractuel (nb)	
	2021	2022
ANDERNOS LES BAINS	87	103
ARCACHON	182	188
ARES	81	87
AUDENGE	36	36
BIGANOS	99	101
GUJAN MESTRAS	222	228
LA TESTE DE BUCH	346	409
LANTON	67	71
LE TEICH	117	115
LEGE CAP FERRET	355	347
TOTAL	1592	1685

Lors de ces interventions sont notés l'état d'encrassement du poste, la nature de son encrassement, l'état des installations, et toutes informations utiles à l'adaptation des programmes d'entretien et de maintenance.

Les constats faits lors de ces opérations sont les suivants :

- ❖ présence principale de graisse dans plus de 50% des opérations,
- ❖ présence de graisses et sables dans 25% des opérations.

Tous les postes de pompage sont également visités et contrôlés au moins une fois par mois, avec relevé des index comme le prévoit le contrat.

Une étude va être menée en 2023 pour améliorer l'entretien préventif des postes. Cette étude permettra de réduire le nombre de curage annuel sur certains postes et d'augmenter sur d'autres.

94 postes ont fait l'objet d'une vérification du débit des pompes (par jaugeage de la bêche) au cours de l'année 2022.

Les 13 passe-débit ont fait l'objet de 1028 contrôles (386 sur les passes-débits à pompes - 642 sur les passes-débits à clapets) durant la saison.

Des travaux ont été réalisés en 2023 sur le réseau à proximité du PD Florida (il y a avait un rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales entraînant une pollution du milieu naturel). Ce passe-débit est désormais conforme lors des contrôles de suivi.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des exutoires identifiés depuis le début du contrat :

<i>état</i>	<i>n°</i>	<i>poste</i>	<i>commune</i>
MAUVAIS	932	MERICS2	ARCACHON
	912	FRONT DE MER	ARCACHON
	918	LA CHAPELLE	ARCACHON
	901	NOTRE DAME	ARCACHON
	903	ARBOUSIERS	ARCACHON
	904	LLAGUET	ARCACHON
	872	GAROLLE	LA TESTE DE BUCH
	892	PALUE	LA TESTE DE BUCH
	875	HAMEAU DES BAR	LA TESTE DE BUCH
	720	CHANTE CIGALE	GUJAN MESTRAS
	704	VERDAKLE	GUJAN MESTRAS
	520	NINECHE	BIGANOS
	513	LE PORT	BIGANOS
	405	GRAVEYRON	AUDENGE
	212	ALLEGRE	ANDERNOS
	213	QUINCONCES	ANDERNOS
	036	PLAGE L'HERBE	LEGE CAP FERRET
	011	PICLAOUEY	LEGE CAP FERRET
005	LES REGATES	LEGE CAP FERRET	
002	LA FORGE	LEGE CAP FERRET	
MEDIocre	947	LESUEUR	ARCACHON
	870	TROPIQUE	LA TESTE DE BUCH
	836	GRAND LARGE	LA TESTE DE BUCH
	865	NOISETIERS	LA TESTE DE BUCH
	824	PINEDE DE CONT	LA TESTE DE BUCH
	754	DIGNAC 3	GUJAN MESTRAS
	753	DIGNAC 2	GUJAN MESTRAS
	743	CHATEAU	GUJAN MESTRAS
	721	LA BERLE	GUJAN MESTRAS
606	BURGAT	LE TEICH	

<i>état</i>	<i>n°</i>	<i>poste</i>	<i>commune</i>
	605	BOUVREUILS	LE TEICH
	515	MOUNAYS	BIGANOS
	302	PARGUINES	LANTON
	052	(COURLIS 1994)	LEGE CAP FERRET
	041	LE FOUR1	LEGE CAP FERRET
	029	ESCOURE	LEGE CAP FERRET
	023	LOUBINES	LEGE CAP FERRET
	019	BOUCHET FRANC	LEGE CAP FERRET
	017	VILLA ALGERIENNE	LEGE CAP FERRET
	010	JULES FERRY	LEGE CAP FERRET

Ces données sont reprises via une couche SIG spécifique nommée "Contrôles des exutoires".

3.4.5 Réponses aux DICT/DT

COMMUNE	DICT/DT
ANDERNOS LES BAINS	1169
ARCACHON	1030
ARES	471
AUDENGE	481
BIGANOS	594
GUJAN MESTRAS	1173
LA TESTE DE BUCH	1830
LANTON	541
LE TEICH	496
LEGE CAP FERRET	1157
TOTAL	8942

année	2018	2019	2020	2021	2022
nombre total de DICT	6 311	7 992	8 390	8 851	8 942

Le nombre de réponses au DT/DICT/ATU continue à augmenter depuis plusieurs années. Ce chiffre intègre aussi les réponses aux ATU, il y en a eu 800 en 2022.

3.4.6 L'auscultation du réseau de collecte (ITV)

Le tableau ci-dessous présente le linéaire d'ITV réalisé chaque année (avec ou sans remise du rapport).

	Contractuel (ml)	Réalisé (ml)	Avancement (%)
2016	30 000	28 179	94
2017	30 000	31 552	105
2018	30 000	18 257	61
2019	30 000	34 357	115
2020	30 000	30 506	102
2021	30 000	16 607	55
2022	30 000	32 677	109

Les listes détaillées des tronçons ayant fait l'objet d'un curage préventif ou d'une inspection télé vidéo sont données en annexe. Comme convenu, une partie du retard pris en 2021 a été rattrapé en 2022.

3.4.7 Le curage préventif du réseau de collecte

Le linéaire du réseau de collecte ayant fait l'objet de curage préventif ou d'inspection télé vidéo est le suivant :

COMMUNE	CURAGE	INSPECTION
	PRÉVENTIF (2022)	TÉLÉVISÉE (2022)
	en ml	en ml
ARCACHON	7 080	3965
LA TESTE DE BUCH	24 482	7867
GUJAN-MESTRAS	17 321	4958
LE TEICH	9 260	0
BIGANOS	8 515	4961
AUDENGE	6 597	1300
LANTON	9 973	2710
ANDERNOS LES BAINS	17 985	1176
ARES	9 080	0
LEGE CAP-FERRET	23 203	5740
TOTAL	133 496	32 677
Soit	14,1% ⁽¹⁾	109%
rappel engagement contractuel	15 % du linéaire total (142 km environ)	30 000 ml

Notas :

- (1) le pourcentage du linéaire de réseau à curer à titre préventif est déterminé sur la base du linéaire du réseau secondaire gravitaire connu au 31/12 de l'année précédente, soit 949 441 ml pour l'exercice 2022

Un suivi pluriannuel a été mis en place entre ELOA et le SIBA pour l'ensemble des données réseau. Il est ajouté en annexe de ce document.

3.4.8 Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P252.2] permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2019	2020	2021	2022
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	15,6	15,9	19,0	12,0
Nombre total de points concernés sur le réseau	146	148	179	113
<i>dont interventions curatives sur réseau</i>	35	24	22	14
<i>dont interventions curatives sur branchements</i>	111	124	157	99
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (km)	934	932	941	939

Il est à noter une baisse notable du nombre d'interventions curatives sur un même point réseau. Cette baisse s'observe aussi bien sur les interventions curatives sur branchements que sur réseau. Cela peut s'expliquer par une faible pluviométrie en 2022. Nous avons connu 7 semaines avec des intempéries significatives en 2021 alors qu'il y en a eu 2 en 2022.

nombre de désobstructions réseau	2018	2019	2020	2021	2022
nombre total de désobstructions de collecteur	125	114	121	86	93
nombre de points ayant nécessité 2 désobstructions dans la même rue au cours d'une même année	16	13	12	10	9
nombre de points ayant nécessité 2 désobstructions dans la même rue au cours de deux années consécutives	37	36	39	40	35

Le nombre de points ayant nécessité au moins 2 interventions curatives sur réseau dans la même rue au cours des deux dernières années est de 35, en légère baisse par rapport à 2021 (40). On peut constater aussi que le nombre reste assez constant au fil des ans, variant de 35 à 40 points en 5 ans.

3.4.9 Les casses et débordements de réseau

10 casses de réseau, dont le détail est présenté en suivant, ont été dénombrées au cours de l'année 2022. Le nombre de casses diminue par rapport à 2021, où l'on en dénombrait 22. De plus, 50% des casses font suite à des travaux de voiries. Eloa ouvre un sinistre subi sur ces casses quand le tiers est identifiable.

<i>date</i>	<i>commune</i>	<i>adresse</i>	<i>casse sur</i>	<i>cause</i>	<i>réparation</i>
24/01/2022	Gujan-Mestras	30 Allée Moulin Neuf	Ancien réseau collecte AC	Casse avec affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 2m
01/02/2022	Lanton	10 Avenue Genets	Réseau collecte AC	Casse avec affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 2m
05/04/2022	Andernos	2A Allée Coulin	Réseau collecte AC	Casse avec affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
27/04/2022	Lanton	16 Allée Bernard	Réseau collecte AC	Casse suite passage gaine dans réseau EU	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
30/04/2022	Gujan-Mestras	Allée St Clotilde	Refoulement	Refoulement PVC fissuré	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 0.50m
06/07/2022	Lanton	Boulevard de la Plage	Ancien réseau collecte AC	Casse avec affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
29/09/2022	Gujan-Mestras	Boulevard Dignac	Refoulement Meyran	Casse lors de travaux voiries	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
25/10/2022	Gujan-Mestras	Boulevard Dignac	Refoulement Meyran	Casse lors de travaux voiries	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
28/10/2022	Gujan-Mestras	Boulevard Dignac	Refoulement Meyran	Casse lors de travaux voiries	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
02/11/2022	La Teste-de-Buch	Rue du Coutoum	Réseau collecte AC	Casse, obstruction réseau	réparation par remplacement d'environ 45mL

<i>Commune</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Andernos				2	6	4	7	1
Arcachon	2			1	3	5	2	
Arès		2		3	5	5	2	
Audenge				2	1		1	
Biganos	1					1	1	
Gujan-Mestras	2	1		1	1	5		5
La Teste-de-Buch	5	1		2	8	5	4	1
Lanton	1	2		1	2	3	2	3
Le Teich	3	3	2		1	1	1	
Lège - Cap Ferret	1	1	1	3	2		2	
Total général	15	10	3	15	29	29	22	10

Nous avons pu réaliser ainsi en interne 275 opérations de réparations diverses, nécessitant des opérations de terrassement sous chaussée/trottoir (collecteurs, branchements, regards de visite, mise à niveau de tampons,...)

Nos sous-traitants en ont réalisé 33 au cours de la même période.

A ces opérations s'ajoutent :

- 135 opérations de renouvellement (130 en interne et 5 en externe)
- 211 renouvellements de tampons de regards de visite effectués dans le cadre de l'accompagnement des travaux de voiries des communes (cf. Annexe Renouvellement).

Les **débordements** suivants ont été constatés :

<i>date</i>	<i>commune</i>	<i>adresse</i>	<i>évènement</i>	<i>Impact identifié</i>
27/04/2022	Gujan-Mestras	PR Madeleine	débordement milieu naturel (foret)	Aucun
30/04/2022	Gujan-Mestras	PR Golf	débordement localisé	Aucun
20/06/2022	Lanton	PR Port de Cassy	Débordement maline	Aucun
22/06/2022	Biganos	PR Eauditorium	Débordement localisé Chemin de Lyzé	Aucun
22/06/2022	Arcachon	PR Bouillaud	Débordement localisé	Aucun
24/07/2022	Lanton	Allée Jacques Cartier	Débordement par boite de branchement proche océan	Aucun
26/10/2022	Lege	PR Villa Algérienne	Débordement Pluvial	Aucun
30/10/2022	Gujan-Mestras	Rue de Césaree	Débordement dans le cours d'eau	Aucun

On observe une baisse du nombre de débordements en 2022. Une exploitation optimisée et une réactivité accrue ont permis de limiter à 8 le nombre de débordements observés en 2022.

3.4.10 Utilisation des bassins de sécurité

Les bassins ont été utilisés 1 seule en 2022 pour des intempéries. Les autres utilisations sont liées à des travaux sur les ouvrages.

L'utilisation des bassins au cours de l'année 2022 a été la suivante :

LÈGE CAP-FERRET (12 000 m³ - eau brute)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
02/05/22	03/05/22	Travaux STEP BIGANOS
10/10/22	11/10/22	Travaux STEP BIGANOS
29/12/22	29/12/22	Intempéries

LANTON (20 000 m³ - eau brute)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
02/05/22	03/05/22	Travaux STEP BIGANOS
10/10/22	11/10/22	Travaux STEP BIGANOS
29/12/22	29/12/22	Intempéries

Depuis la mise en service du nouveau poste de Taussat Gare en 2017, la gestion du bassin de Lanton se fait automatiquement. Son remplissage et sa vidange sont pilotés en fonction du niveau d'eau dans le poste de Taussat ainsi que de la pression dans le collecteur aval.

AUDENGE (15 000 m³ - eau brute)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
02/05/22	03/05/22	Travaux STEP BIGANOS
10/10/22	11/10/22	Travaux STEP BIGANOS

PERRAULT (1 500 m³ - eau brute)

Comme en 2021, Le bassin de Perrault n'a pas été utilisé en 2022.

BALANOS (150 000 m³ - eau traitée)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
3/05/2022	06/05/22	Changement de 18ml en béton précontraint DN 1800 mm par du 1200 mm fonte en amont de la ventouse de Balanos

LA TESTE DE BUCH (45 000 m³ - eau traitée)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
Juillet 22		Protection contre l'incendie

A l'exception du bassin de Lanton, le fonctionnement de l'ensemble des bassins est manuel.

Ce mode de fonctionnement est adapté à leur utilisation ponctuelle lors d'interventions sur les ouvrages à l'occasion de travaux programmés.

Par contre, il est plus difficile à mettre en œuvre lorsqu'il faut limiter le débit transitant dans le collecteur si ce débit devient supérieur à la capacité de transit, afin d'éviter des débordements dans le milieu naturel. Dans ce cas, la mise en place d'un dispositif de régulation automatisée serait nécessaire pour optimiser l'utilisation des bassins en régulant le débit transité dans le collecteur à sa capacité maximale lors des épisodes pluvieux importants.

La présentation de l'utilisation des bassins a été discutée lors de la relecture avec le SIBA du diagnostic périodique à l'automne 2022. Maintenant, nous regardons les périodes durant lesquelles un ou plusieurs bassins sont utilisés. Comme on le voit ici, l'utilisation des bassins de sécurité en cas d'intempéries n'a été nécessaire qu'un jour en 2022 contre des semaines entières consécutivement en 2021 (à corrélérer avec une pluviométrie historiquement faible en 2022).

Période d'utilisation		Jours	Bassin	Commentaires
du	au			
02/05/2002	03/05/2022	2	LCF - Bourg Lanton Audenge	Travaux STEP Biganos
03/05/2022	06/05/2022	4	Balanos	Travaux Collecteur Sud
10/10/2002	11/10/2022	2	LCF - Bourg Lanton Audenge	Travaux STEP Biganos
Juillet 2022			La Teste de Buch	Protection contre l'incendie
29/12/2022	29/12/2022	1	LCF - Bourg Lanton	Intempéries

3.4.11 Interventions sur les passes débits et les ventouses

La liste des interventions sur les passe-débits et les ventouses sont fournies en annexe à ce document.

3.5 Les gros postes eaux brutes et eaux traitées

Des contrats de maintenance avec des sociétés spécialisées ont été conclus pour l'entretien :

- ❖ des moteurs diesel et des groupes électrogènes. Les entretiens de ces équipements sont planifiés annuellement avant la saison estivale,
- ❖ des cellules Haute Tension avec une intervention quadriennale

3.5.1 Postes de pompage PERRAULT - Jane de Boy – ARES GARE – TAUSSAT GARE

Poste	Temps de marche des groupes électrogènes	
	Annuel (h/an)	Moyenne 15j (h)
Perrault pompes à sec (PRAMAC)	55,55	2,13
Perrault bâche principale (SDMO)	59,8	2,30
Taussat Gare 2	60,08	2,31
Ares Gare	63,7	2,45
Jane de Boy	57,72	2,22

Depuis le 1er janvier 2021, les groupes électrogènes sont testés toutes les 2 semaines (1 semaine auparavant), ils doivent tourner 2h en moyenne par essai et être en charge.

Le booster n'a pas été utilisé en 2022. Nous avons un temps de marche moyen de 2,13 et 2,30 (lors des contrôles en marche du groupe)

3.5.2 Poste de pompage Lagrua 2

En 2022, le fonctionnement global du poste est correct.

A noter toutefois des pompes fonctionnent la totalité du temps à bas régime (35 Hz) en raison d'un refoulement provisoire. Nous avons rencontré des difficultés à fiabiliser le nettoyage automatique des bassins (dysfonctionnements électriques et pneumatiques lors de la demande de remplissage des cuves).

Période	Faits marquants
25/01/22	Entretien GE veolia positif.
03/02/22	Changer sonde H2S bassin n°1.
17/02/22	Nettoyage dessableur.
07/04/22	Changer sonde niveau fosse de pompage.
07/02/22	Vanne ventilation chambre à vannes bloquée/démontage/remontage.
13/06/22	Modification et pose de la potence au niveau du dessableur non conforme initialement.
15/06/22	Nettoyage dessableur.
17/08/22	Mise en place de l'alarme contrôle débit sortie station.
13/09/22	Entretien cellule HT+ Masterpact.
22/09/22	Problème position poire NB sur la bâche de pompage suite à un nettoyage. Pompes bouchées, réglage du NB, pas d'incidence sur les pompes.
08/10/22	Contrôle réglementaire APAVE.
19/10/22	Nettoyage dessableur.
20/10/22	Nettoyage station de pompage.
18/11/22	Mise en place de la carte GPRS dans le routeur pour communication des défauts.
22/11/22	Intervention technicien pour réparer ligne ADSL.

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	1229	102	0	
Pompe 2	1212	101	0	
Pompe 3	1174	98	0	
Pompe 4	1102	92	0	
GE	19.7	1.6	0	

Pour rappel le tableau de données de 2021 :

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	1311	55	0	
Pompe 2	1271	53	0	
Pompe 3	1207	50	0	
Pompe 4	1233	51	0	
GE	15.3	1.3	0	

3.5.3 Poste de pompage ZI2 La Teste

La corrosion remarquée sur les pompes semble s'être stoppée. Des défauts surchauffe variateurs commencent à apparaître. Des modifications des hauteurs de marnage ont été effectuées pour diminuer le nombre de démarrages et optimiser les consommations énergétiques. Des défauts restent persistants.

Période	Faits marquants
18/01/22	Défaut surchauffe variateur P4
24/01/22	Entretien annuel GE 1250 KVA Veolia positif (2j)
01/02/22	Nettoyage dévésiculeur tour oxydo basique.
09/02/22	Changer sonde de température et le relais de commande de l'armoire ventilation P4.
15/03/22	Changer écran MAS 711 P2.
22/02/22	Remplacement sonde PH tour oxydo basique.
29/03/22	Remplacement de deux sondes de niveau bache secondaire.

21/04/22	Contrôle des clapets pompes bêche principale P1,2,3,4. RAS.
27/04/22	Changer écran MAS 711 P1
03/05/22	Arrêt collecteur travaux 1800 balanós.
06/05/22	Redémarrage collecteur 1200.
09/06/22	Remplacement pompe de recirculation tour oxydo basique.
08/10/22	Contrôle réglementaire APAVE.
18/08/22	Démontage et remontage garniture pompe acide.
23/08/22	Bilan de performance désodorisation par entreprise extérieure
mois 11/22	Santerne modification bilanterie ZI2
15/11/22	Nettoyage bassin de rétention ZI2.
25/12/22	Défaut surchauffe variateur P4.
27/12/22	Défaut surchauffe variateur P4 + modification hauteur de marnage pour optimiser les démarrages des pompes
29/12/22	Défaut surchauffe variateur P2 secours.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation. De plus, Eloa a effectué hebdomadairement les essais des groupes électrogènes (1250 kVa) et testé les automatismes de secours conformément au contrat.

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	2312	193	0	
Pompe 2	2379	198	1	surchauffe variateur
Pompe 3	2701	225	0	
Pompe 4	2464	205	3	surchauffe variateur
Pompe 5	92	8	0	
Pompe 6	59	5	0	
GE 1	29	2,4	0	
GE 2	29	2,4	0	

Pour rappel le tableau de données de 2021 :

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	3225	268,75		
Pompe 2	3448	287,33		
Pompe 3	3296	274,67		
Pompe 4	1769	147,42		surchauffe variateur cause ventilateur HS
Pompe 5	109	9,08		
Pompe 6	98	8,17		
GE 1	20	1,67		
GE 2	24	2		

3.5.4 Poste de pompage CP Facture

La station de pompage de CP est vieillissante et devait être complètement renouvelée dans l'année 2022 avec la création du poste de CP II. Des travaux au niveau du collecteur en 2400 ont reporté cette opération en 2023.

Période	Faits marquants
18/01/22	Entretien GE 50 KVA + diesels n°1,2,3 Veolia positif (3j)
16/03/22	Changer sectionneur P1 + trois fusibles.
12/03/22	Intervention schneider pour changer la micrologie sur le Master Pack BT 1000 kva
23/03/22	Intervention veolia positif D3 changer joint culasse.
14/04/22	Changer démarreur pompe n°1.
20/04/22	Débordement de Saugnac sur essai diesel avec à coup de débit
25/04/22	Intervention Dynae ME1 analyse vibratoire et mécanique.
27/04/22	Intervention Clemessy resserrage et contrôle ME1 suite à l'inspection de Dynae
03/05/22	Démontage embrayage diesel n°3. Arrêt collecteur travaux 1800 BALANOS.
06/05/22	Redémarrage collecteur 1200.
18/05/22	Changer démarreur pompe n°3.
07/06/22	Intervention veolia positif GE 50 KVA changement batterie+chargeur.
18/06/22	Remplacement carte de régulation cumins diesel n°2.

27/06/22	Remontage embrayage diesel n°3.
20/07/22	Installation sonde scan le pot à côté de la station de surveillance.
10/08/22	Remplacement UC automate.
11/08/22	Remplacement pompe n°1 assécheur + changement GV2 départ électrique de la pompe.
8/11/22	Raccordement électrique CP2 fonctionnement diesels pendant 48 h.
23/11/22	Changé boîte à bornes ME1+resserrage.
19/12/22	Mise en place d'un piquage DN 300 sur le refoulement de P4 pour le raccordement de CP2.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation qui, outre le contrôle du bon fonctionnement du poste, permet également de vérifier la station d'alerte ainsi que les enregistrements. Un nettoyage quotidien des sondes a été mis en place afin de maintenir une bonne qualité des enregistrements.

De plus, Eloa a effectué hebdomadairement les essais des diesels, du groupe électrogène (50 kVA) et testé les automatismes de secours.

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Diesel n°1	38,86	3,2	0	
Diesel n°2	17,08	1,4	0	
Diesel n°3	13,92	1,2	2	JOINT DE CULASSE, EMBRAYAGE
GE	41,66	3,5	0	

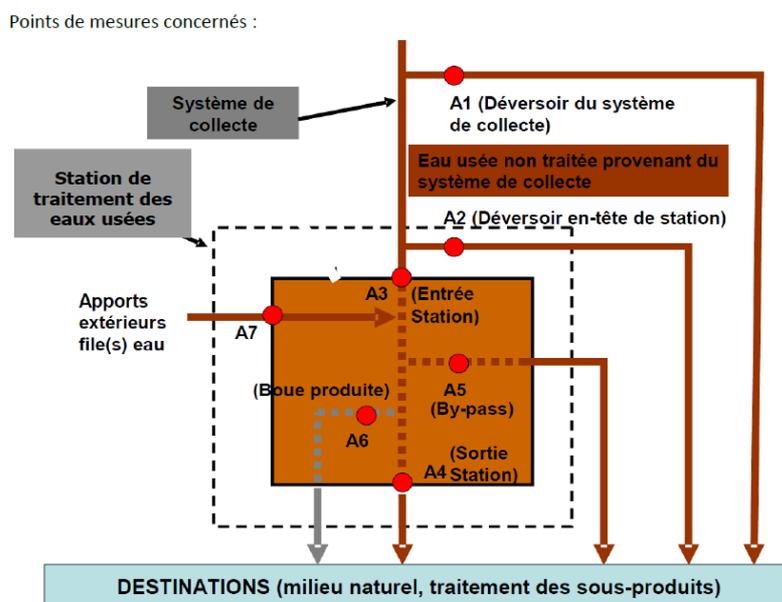
Les données de 2021 :

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Diesel n°1	23,45	2,0	0	-
Diesel n°2	17,43	1,5	1	EMBRAYAGE HS
Diesel n°3	20,81	17,3	0	-
GE	29,25	2,4	0	-

3.6 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesure.



Dénomination SANDRE des points de mesures

Schéma explicatif des nouvelles modalités
pour le calcul des volumes, concentrations, et flux

3.6.1 Conformité globale

→ *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Elo à la date d'établissement du présent rapport et sera transmise directement aux services du SIBA en juillet 2023.

→ **La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Eloa à la date d'établissement du présent rapport et sera transmise directement aux services du SIBA en juillet 2023.

→ **La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]**

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau a une valeur officielle.

USINE DE DÉPOLLUTION	% DE BILANS CONFORMES 2020	% DE BILANS CONFORMES 2021	% DE BILANS CONFORMES 2022
Biganos	99 %	100 %	100 %
La Teste de Buch	96 %	93,6 %	100 %
Cazaux	100 %	100 %	100 %

Conformément au tableau ci-dessous, le calcul de cet indicateur ne prend en compte que les bilans dont les valeurs sont inférieures aux limites fixées dans le DTG de chaque station conformément à la définition de l'indicateur par l'ONEMA.

2- Calcul	Données nécessaires	
		<ul style="list-style-type: none"> Résultats des analyses effectuées sur les paramètres spécifiés dans la réglementation Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'autosurveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure Parmi les bilans retenus, nombre de bilans jugés conformes d'après l'arrêté préfectoral ou par défaut selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'eau et transcrites dans le manuel d'autosurveillance. En cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet. Dans le cas d'une règle concernant la concentration ou le rendement, le paramètre est non conforme seulement s'il ne respecte pas les objectifs de rejet ni pour la concentration ni pour le rendement Charge annuelle en DB05 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration (donc évaluée en amont du déversoir en tête d'usine)

→ **Quantité des boues issues des ouvrages de traitement [D203.0]**

Les boues produites par les usines de dépollution sont soit :

- des boues déshydratées (ou boues pâteuses) (**BP**) obtenues par centrifugation (Biganos et La Teste de Buch) ou par filtre à bandes/centrifugeuse (Cazaux)
- des boues séchées (ou granulés secs) (**GS**) obtenues par séchage thermique sur les stations de Biganos et La Teste de Buch.

La production de boues déshydratées et de boues séchées, pour l'année 2022 s'est élevée à 6159,7 tonnes de produit brut, soit 2955,1 tonnes de matières sèches (MS), se répartissant ainsi :

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2022				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	140,4	1 079,1	644,7	1 046,2	44,6
Total par STEP	1 219,6		1 690,9		44,6
Total annuel	2 955,1				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2022	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3 870,7	1 690,9
La Teste de Buch	1 994,6	1 219,6
Cazaux	294,4	44,6
TOTAL	6 159,7	2 955,1

On constate une diminution de 22,75 TMS de boues entre 2021 et 2022.

On note également une forte augmentation de la part de boues séchées versus boues pâteuses sur la STEP de La Teste. Ceci s'explique par l'arrêt prolongé du sécheur en 2021 suite à l'incendie sur la chaudière.

La quantité de boues séchées sur Biganos a légèrement diminué à la suite à des incidents sur la trémie sécheur au mois de novembre 2022.

Rappel des valeurs 2021

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2021				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	996,9	193,7	572,9	1 156,9	57,4
Total par STEP	1 190,6		1 729,8		57,4
Total annuel	2 977,8				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2021	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3709,6	1729,8
La Teste de Buch	4708,4	1190,6
Cazaux	391,3	57,4
TOTAL	8809,3	2977,8

→ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Les boues produites ont eu pour destination :

- le compostage (pour 2 955,1 t MS)
- l'épandage (pour 0 t MS)

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2020		QUANTITÉ 2021		QUANTITÉ 2022	
	(en T de MS)	%	(en T de MS)	%	(en T de MS)	%
Biganos - Boues compostées	1 719,2	100%	1 729,8	100%	1 690,9	100%
Biganos - Boues épandues	0	0%	0	0%	0	0
Biganos - Global	1 719,2	100%	1 729,8	100%	1 690,9	100%
La Teste de Buch - Boues compostées	2 119,0	100%	1 190,6	100%	1 219,6	100
La Teste de Buch - Boues épandues	0	0%	0	0%	0	0
La Teste de Buch - Global	2 119,0	100%	1 190,6	100%	1 219,6	100%
Cazaux - Boues Compostées	55,3	100%	57,4	100%	44,6	100%

100% des boues du SIBA sont compostées. Il a été acté au travers de l'avenant 1 signé entre ELOA et le SIBA qu'une modification de la réglementation du 15/09/2020 a contraint la mise en place du compostage en lieu et place de l'épandage prévu initialement au contrat de DSP.

3.6.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Critères de Jugement

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document. Les 3 stations présentent 100% de conformité en 2022.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

L'autorisation de rejet en vigueur pour les usines de dépollution du SIBA fixe les valeurs à respecter par temps sec. Ces valeurs, qui font référence à l'arrêté du 22 juin 2007 du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, sont les suivantes :

Paramètres	Normes de rejet		Règles de conformité
	Concentration (mg/l)	Rendement minimum (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
DBO₅	25	80	50
DCO	125	75	250
MES	35	90	85

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, le nombre maximal admissible d'échantillons non-conformes est de :

- 13 par installation pour les usines de dépollution de La Teste de Buch et Biganos concernant les paramètres DCO et MES,
- 9 par installation pour les usines de dépollution de La Teste de Buch et Biganos concernant les paramètres DBO₅,
- 2 pour l'usine de dépollution de Cazaux concernant les paramètres DCO, MES et DBO₅.

Tous les ans, les services de l'Etat mettent à jour les débits de référence des stations d'épuration. Les valeurs de référence sont :

SITE	Capacité de traitement m3/j	Débits de référence		
		2020	2021	2022
BIGANOS	21 000	26 176 m3/j	27 802 m3/j	27649 m3/j
LA TESTE	25 000	28 050 m3/j	28 959 m3/j	31469 m3/j
CAZAUX	1 000	1 000 m3/j	1090 m3/j	1199 m3/j

Bilans des autocontrôles

Le nombre d'échantillons à réaliser chaque année par installation ainsi que le nombre réalisé chaque année sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Station de la Teste de Buch		
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2022
DBO ₅	104	104
DCO	156	156
MES	156	156

Station de Biganos		
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2022
DBO ₅	104	105
DCO	156	157
MES	156	157

Station de Cazaux		
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2022
DBO ₅	12	12
DCO	12	12
MES	12	12

Les stations d'épuration sont dotées de manuels d'autosurveillance, conformément à la réglementation.

Evaluation des charges polluantes

Les données sont issues des bilans d'autosurveillance réglementaires réalisés par l'exploitant en 2021 et 2022. Les volumes et charges moyennes journalières reçues par les usines de dépollution sont comparés à la capacité nominale de chaque installation et des bilans.

	2022	Usine de Biganos	Usine de La Teste de Buch	Usine de Cazaux
Volume journalier	m3/j	11 809	14 722	543
		56,2 %	58,9 %	54,3 %
DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours)	kg/j	3 372	4 364	201
		41,6 %	48,5 %	67,0 %
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	kg/j	7 845	10 479	473
		41,3 %	47,6 %	94,6 %
MES (Matières en Suspension)	kg/j	3 919	5 470	193
		32,7 %	42,1 %	55,3 %

Rappel des valeurs 2021

	2021	Usine de Biganos	Usine de La Teste de Buch	Usine de Cazaux
Volume journalier	m3/j	16 098	19 487	829
		77%	78%	83%
DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours)	kg/j	3 246	4 366	255
		40%	49%	85%
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	kg/j	8 472	11 135	698
		45%	51%	140%
MES (Matières en Suspension)	kg/j	4 316	5 662	269
		36%	44%	77%

Sur les STEP de Biganos et La Teste, les volumes journaliers ont diminué d'environ 25 % de 2021 à 2022.

En revanche, les charges en DBO sont restées identiques pour la STEP de la Teste et ont augmenté de 4% pour la STEP de Biganos.

Les charges en DCO ont diminué de moins de 7% sur les 2 STEP de Biganos et La Teste. Les charges en MES sur la STEP de Biganos ont diminué de 9 % et de 3 % sur la STEP de La Teste.

En ce qui concerne, la STEP de Cazaux les volumes ont diminué de plus de 30 % ainsi que la charge en DBO (-20%), charge en DCO (-30%) et en MES (-28%).

Jugement de la conformité

Les bilans d'autosurveillance réalisés sur l'année 2022 ont présenté les non conformités suivantes :

USINE DE DÉPOLLUTION	% DE BILANS CONFORMES 2020	% DE BILANS CONFORMES 2021	% DE BILANS CONFORMES 2022
Biganos	99 %	100 %	100 %
La Teste de Buch	96 %	93,6 %	100 %
Cazaux	100 %	100 %	100 %

En dehors des jours d'autosurveillance réglementaire, ELOA réalise régulièrement des mesures sur les paramètres DCO et MES en autocontrôle.

Tableau récapitulatif des autocontrôles au titre de l'exercice 2022 :

STATIONS D'ÉPURATION 2022	MES		DCO		DBO	
	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement
CAZAUX	7,5	97,9	46,1	94,7	5,6	98,5
BIGANOS	8,1	97,6	43,7	93,7	8,1	97,3
LA TESTE DE BUCH	9,2	97,4	48,8	92,8	9,3	96,7
concentration maximale ou rendement minimum	35	90	125	75	25	80
objectif contractuel pour Biganos et La Teste de Buch	20		90			

Rappel des valeurs 2021

STATIONS D'ÉPURATION 2021	MES		DCO		DBO	
	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement
CAZAUX	9,8	97,2	49,1	94,4	7,7	97,7
BIGANOS	9,7	96,4	40,3	92,4	8,4	95,8
LA TESTE DE BUCH	20,3	92,9	55,5	90,2	12,7	94,3
concentration maximale ou rendement minimum	35	90	125	75	25	80
objectif contractuel pour Biganos et La Teste de Buch	20		90			

Les résultats sur la STEP de Cazaux sont en légère amélioration sur les 3 paramètres MES, DCO et DBO.

Les résultats sur la STEP de Biganos sont stables.

Les résultats sur la STEP de La Teste sont en nette amélioration par rapport à 2021 notamment sur le paramètre MES avec des charges en entrée équivalente.

Tableau de bord des stations d'épuration

Etat des consommations annuelles - Année 2022

	VOLUME (m3)	ÉLECTRICITÉ (kW)	H2O2 (Tonnes)	PAX 18 (Tonnes)	POLYMERE EAU (kg)
Station d'épuration de BIGANOS	4 310 377	3 449 884	117	727	6 612
N-1	5 875 350	3 575 635	116	838	9 918
Station d'épuration de LA TESTE	5 373 693	4 671 986	123	1 138	8 716
N-1	7 112 703	4 232 240	357	1 487	11 370
Station d'épuration de CAZAUX	198 124	162 005	-	-	-
N-1	302 371	196 401	-	-	-

	POLYMÈRE BOUES (kg)	BOUES (Tonnes)	BOUES (Tonnes MS)	SOUDE (Tonnes)	JAVEL (Tonnes)
Station d'épuration de BIGANOS	10 438	3 870,7	1 690,9	18	146
N-1	11 426	3 709,6	1 729,8	13	119
Station d'épuration de LA TESTE	15 378	1 994,6	1 219,6	97	228
N-1	23 030	4 708,4	1 190,6	95	179
Station d'épuration de CAZAUX	2 325	294,4	44,6	-	-
N-1	1 725	391,3	57,4	-	-

	GAZ (m3)	EAU POTABLE (m3)	H2SO4 (kg)	AZOTE (kg)	SEL (kg)
Station d'épuration de BIGANOS	174 429	5 564	13 616	0	1 000
N-1	199 246	7 950	8 784	0	1 000
Station d'épuration de LA TESTE	244 525	25 967	14 585	0	-
N-1	47 493	16 752	2 316	0	-

- Une baisse des volumes d'eau brute par rapport à 2021 expliquée par une pluviométrie bien moindre.
- Augmentation des consommations de gaz en 2022 et diminution des volumes de boues sortis suite au redémarrage du sécheur thermique arrêté suite à l'incendie de la chaudière en 2020 sur la STEP de La Teste.
- La consommation électrique a augmenté en 2022 suite au fonctionnement des UV pendant et hors période estivale.

Faits marquants

Dégradation des bétons

Le 26 août 2011, le SIBA a demandé au juge des référés administratifs de Bordeaux de prescrire une expertise en vue de décrire les désordres affectant les ouvrages des stations d'épuration.

Les objectifs de cette expertise étaient les suivants :

- o apprécier si ces dégradations rendent les ouvrages impropres à leurs utilisations ou compromettent leur solidité,
- o déterminer l'origine des dégradations et le coût des travaux nécessaires pour y remédier,
- o estimer le préjudice subi,
- o donner au tribunal tous les éléments lui permettant d'apprécier les responsabilités des diverses parties prenantes.



En mai 2013, les dernières mesures effectuées sur les bétons ont montré une accentuation importante des dégradations nécessitant une consolidation provisoire des ouvrages avec la mise en place d'étais.

En septembre 2013, afin de permettre une continuité de service pendant la phase de travaux de rénovation des bâches à boues et des bâches d'eaux sales, des ouvrages provisoires (bâches souples, cuves de graisse, cuves à sable) ainsi que les hydrauliques associées ont été installés sur les deux stations d'épuration.

Au cours du premier semestre 2015, les travaux de rénovation des bétons ont eu lieu sur l'ensemble des ouvrages suscités. Pendant cette phase de reprise des bétons, il a été constaté la présence de fissures actives au niveau de leurs plafonds obligeant la mise en œuvre de barbacanes. Fort de ce constat, le SIBA a lancé une consultation afin que soient réalisées les réparations structurelles et les reprises des étanchéités sur les ouvrages de dessablage, dégraissage et de décantation primaire physico-chimique.



Sur le premier semestre 2016, la tranche A de la station d'épuration de Biganos a été rénovée et remise en service avant la saison estivale. La rénovation de la deuxième tranche a débuté dans le courant du deuxième semestre 2016 et devait se terminer fin avril 2017.

Rénovation du décanteur lamellaire de la tranche 1

Malheureusement, l'apparition de nombreux défauts (cloques, décollement, ...) après la remise en service a nécessité de nouvelles interventions sur les ouvrages. Les dernières interventions ont été réalisées au cours du premier semestre 2018. Cependant, force est de constater que ces travaux n'ont pas été réalisés correctement car de nombreux décolllements et cloques sont à nouveau observés.

Il est également à noter que de nombreuses manipulations nécessaires à l'exploitation ont rendu les blocs lamellaires de la tranche A fragiles. Ils ont dû être remplacés dans le cadre du budget de renouvellement.

Au cours de l'année 2018, il avait été remarqué que les blocs lamellaires de la station d'épuration de BIGANOS ne restaient pas dans leur position initiale mais avaient tendance à flotter.

Lors des opérations de maintenance de l'année 2019, une visite conjointe (SIBA-ELOA-OPURE-ETANDEX) des ouvrages a pu être réalisée.

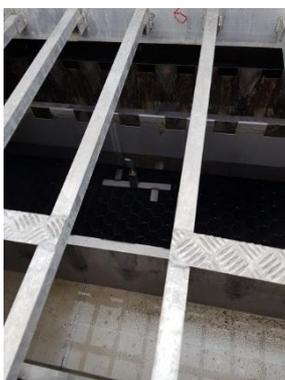
Lors de cette visite, il a été constaté que des travaux de reprise devaient être réalisés :

- Pose des supportages Densadeg (OPURE) (avec deux vidanges partielles - ELOA) : début juin ;
- Remplacement des supports tordus (OPURE), remise en place de la poutre (OPURE) et reprise des cloques (ETANDEX) ;
- Diverses reprises sur la dalle et modifications des conduites AEP (ETANDEX) : reporté en 2021.



Ci-dessus, photos prises lors de l'inspection commune

Ci-dessous: exemple de la mise en œuvre du supportage pour maintenir les blocs lamellaires



Les blocs continuent à bouger.

L'inspection en 2022 montre que les deux densadegs présentent toujours des cloques sur les revêtements, des supports tordus et diverses reprises sur la dalle et modifications des conduites AEP restent à être effectués.



Concernant la station d'épuration de La Teste de Buch, les travaux de réparation du génie civil des décanteurs devaient être réalisés. A ce jour, les travaux sont planifiés au second semestre 2023.

Ces travaux deviennent urgents à réaliser, au niveau des dessableurs dégraisseurs, les bétons sont tellement attaqués par l'H₂S que certaines goulottes ont une partie de leurs fixations dans le vide.



Il en est de même pour l'accès principal à la terrasse des densadegs.

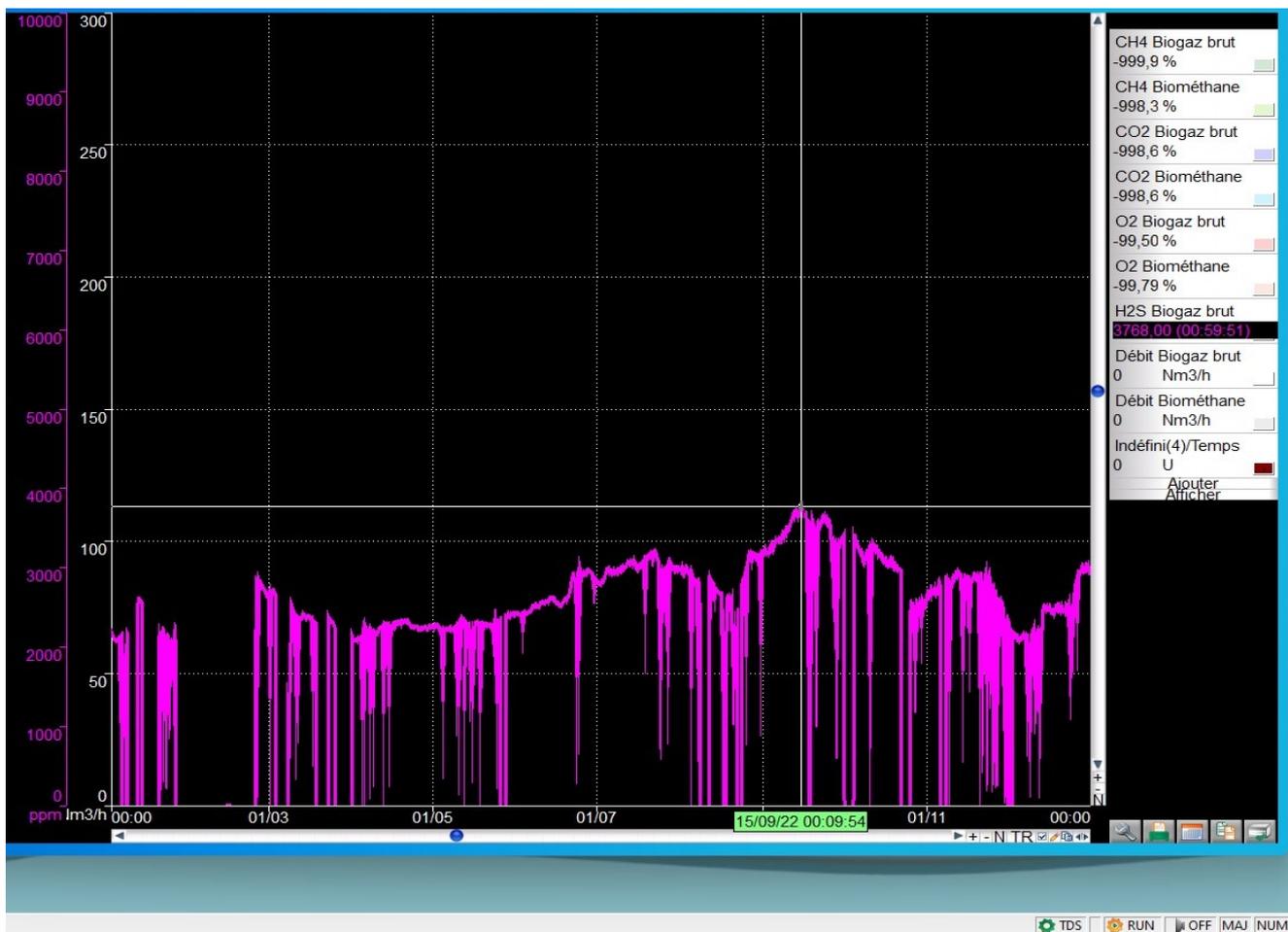
Unité de Méthanisation

La station d'épuration de La Teste de Buch a vu démarrer fin 2019 les travaux pour la construction d'une unité de méthanisation. Ces travaux ont été confiés au groupement OTV – ETCHART Construction. L'unité est opérationnelle depuis la fin de l'année 2020.

Les quantités importantes d'hydrogène sulfuré véhiculées dans le process (supérieure à 2 000 ppm) ont déjà occasionné des dégâts importants que ce soit sur la vasque du digesteur ou sur le radier des cheminées de désodorisation de la méthanisation. Les travaux de reprise sont planifiés en 2023.

Le traitement de l'H2S peut être envisagé sous deux formes : l'injection de sels de fer dans les boues ou l'injection d'oxygène dans le ciel gazeux du digesteur.

Cela permettrait de préserver la sécurité du personnel et l'intégrité des équipements.



La station d'épuration de Cazaux

La station d'épuration a été construite au milieu des années 80 et traitait seulement les eaux urbaines de la ville.

La Base Aérienne 120, possédait ses propres unités de traitement depuis les années 70 qui sont devenues obsolètes. Dans ce contexte, il a été acté le raccordement des effluents bruts de la base dans le réseau du bourg de Cazaux.

Pour accepter les eaux usées de la base aérienne, il a été nécessaire d'augmenter la capacité de traitement de la station de Cazaux de 5000 à 7400 EH et donc d'adapter les ouvrages.

Les travaux ont été :

- Installer des équipements de prétraitements neufs adaptés aux nouveaux débits,
- Désinfecter les eaux en sortie,
- Créer un nouvel atelier de traitement des boues
- Rénover le bâtiment intérieur et extérieur,
- Réhabiliter les anciens ouvrages conservés (ancien clarificateur converti en bassin de sécurité, silo de stockage des boues, bassins d'aération),
- Changer la totalité des installations électriques (armoires, câbles, poste de supervision) et électromécaniques (pompes, turbines d'aération).

La station d'épuration a pu être sauvée des flammes grâce à une lutte active des pompiers en juillet 2022. Les dégâts sur la STEP ont été minimes.

3.6.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux brutes et sorties

La note technique du 12 août 2016 est abrogée et remplacée par la note technique du 24 mars 2022. Elle précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées (RSDE) pour l'année 2022. Cette surveillance doit commencer au plus tard avant fin juin 2022 et se terminer au plus tard fin juin 2023 pour les stations d'épurations de plus de 10 000 EH. Par ailleurs, la note du 24 mars 2022 renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration.

Les six campagnes annuelles réglementaires pour 2022 étaient planifiées le 23 février, 28 mars, 30 mai, 18 juillet, 25 août et 20 octobre sur les 2 stations d'épuration Biganos et La Teste. Suite à l'incendie du mois de juillet, la campagne planifiée le 18 juillet sur la station de La Teste a dû être annulée et reportée le 5 décembre. Pour la station de Cazaux la campagne contractuelle était planifiée le 18 juillet et reportée à la suite de l'incendie au 5 décembre. Les résultats des campagnes réglementaires ont été déposés au format SANDRE sur la plate-forme VERSEAU.

3.6.4 L'évacuation des sous-produits

Boues

Les boues produites par les usines de dépollution sont soit :

- des boues déshydratées (ou boues pâteuses) (**BP**) obtenues par centrifugation (Biganos et La Teste de Buch) ou par filtre à bandes (Cazaux)
- des boues séchées (ou granulés secs) (**GS**) obtenues par séchage thermique.

La production de boues déshydratées et de boues séchées, pour l'année 2022 s'est élevée à 6159,7 tonnes de produit brut, soit 2955,1 tonnes de matières sèches (MS), se répartissant ainsi :

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2022				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	140,4	1 079,1	644,7	1 046,2	44,6
Total par STEP	1 219,6		1 690,9		44,6
Total annuel	2 955,1				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2022	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3 870,7	1 690,9
La Teste de Buch	1 994,6	1 219,6
Cazaux	294,4	44,6
TOTAL	6 159,7	2 955,1

On constate une diminution de 22,75 TMS de boues entre 2021 et 2022.

On note également une forte augmentation de la part de boues séchées par rapport aux boues pâteuses sur la STEP de La Teste. Ceci s'explique par l'arrêt prolongé du sécheur en 2021 suite à l'incendie sur la chaudière.

La quantité de boues séchées sur Biganos a légèrement diminué à la suite à des incidents sur la trémie sécheur au mois de novembre 2022.

Rappel des valeurs 2021

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2021				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	996,9	193,7	572,9	1 156,9	57,4
Total par STEP	1 190,6		1 729,8		57,4
Total annuel	2 977,8				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2021	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3709,6	1729,8
La Teste de Buch	4708,4	1190,6
Cazaux	391,3	57,4
TOTAL	8809,3	2977,8

Refus de dégrillage, sables et graisses

2021	STEP de Biganos	STEP de La Teste	STEP de Cazaux	Destination finale
Refus de dégrillage (t)	76	32	3,5	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de tamisage (t)		62	-	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de trommel (t)	42	-	-	VEOLIA ISDND (33620 Lapouyade)
Sable (t)	307	145	8	AZURA RECYCLAGE (33 530 Bassens)
Graisse (t)	-	74	19	STEP de Biganos (carbofil)

Pour rappel les données de 2021 :

2021	STEP de Biganos	STEP de La Teste	STEP de Cazaux	Destination finale
Refus de dégrillage (t)	79	32	6	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de tamisage (t)		68	-	VALBOM (33150 Cenon)

Refus de trommel (t)	39	-	-	VEOLIA ISDND (33620 Lapouyade)
Sable (t)	375	123	14	AZURA RECYCLAGE (33 530 Bassens)
Graisse (t)	-	61	18	STEP de Biganos (carbofil)

Autres déchets

Les produits de curage et de nettoyage du réseau, des postes de pompage et ouvrages sont apportés à l'atelier de la STEP de Biganos spécialement conçu pour leur traitement.

Toutefois, quand les quantités extraites sont largement supérieures à la capacité d'accueil, cela provoque une usure prématurée du matériel et de fréquentes pannes.

Lorsque l'atelier est indisponible, ou lorsque la fréquence des dépotages devient trop importante, les produits sont évacués en centre de compostage, générant des surcoûts de transport et de traitement.

	Produits traités par la STEP de Biganos	Produits envoyés en centre de compostage
	(capacité théorique 240 m3/an)	tonnes
2017	846 tonnes	250
2018	545 tonnes	631
2019	448 tonnes	925
2020	1084 tonnes	429
2021	1155 tonnes	336
2022	1 093 tonnes	555

Afin de renforcer la capacité de traitement et de valoriser les sables, un investissement a été réalisé avec une benne preneuse de nouvelle génération d'une capacité plus importante et d'un laveur de sable garantissant une teneur résiduelle en matière organique des sables compatible avec leur valorisation. La mise en service du nouvel atelier a eu lieu le 07/02/2022. La matière organique extraite est collectée dans le poste toutes eaux qui doit donc être nettoyé dorénavant une fois par mois. On constate donc que le poids de sable évacué est moindre.

Les produits extraits en 2022 provenaient pour :

- 42 % du nettoyage des postes,
- 3 % de l'écémage des postes,
- 40 % du curage des réseaux,
- 15 % du nettoyage des ouvrages des STEP.

3.7 Le collecteur Sud

3.7.1 Collecteur de CP à ZI2

En mai 2022, changement de 18 ml de béton précontraint en DN 1800 par un collecteur fonte en DN 1200 suite à un affaiblissement remarqué occasionnant des fuites importantes en 2021. Des réparations provisoires avaient été réalisées en attendant le renouvellement.



3.7.2 Chambre de mise en vitesse et puits du collecteur sud

Sur l'année 2022, certains puits ont subi des dégâts importants lors de l'incendie de 2022.

Etat général de l'ouvrage	
Chambre de mise en vitesse  	Mise en service en novembre 2015. Ouvrage intact mais clôture endommagée par les incendies de juillet 2022. Sécurisation temporaire avec des barrières le temps de la réparation.

<p style="text-align: center;">LAOUGA</p> 	<p>Ouvrage neuf - Octobre 2021</p>
<p style="text-align: center;">ARNAUD</p> 	<p>Ouvrage et clôture endommagés par les incendies de juillet 2022. Projet de reconstruction à l'étude.</p>
<p style="text-align: center;">BATBEOU</p> 	<p>Boulonnerie à changer sur la cheminée au niveau du caillebotis de sécurité.</p>
<p style="text-align: center;">MONTAUZEY 1</p> 	<p>Puits d'accès renouvelé Mise en service en 2017</p>

MONTAUZEY 2



Puits d'accès renouvelé
Mise en service en 2017.
Clôture endommagée par les incendies de juillet 2022.

MAUBRUC



Puits d'accès renouvelé
Mise en service en novembre 2015

Grand LETTAS



Puits d'accès renouvelé
Mise en service en 2017

Puits BISCARROSSE



Puits d'accès renouvelé
Mise en service en novembre 2015

3.8 Le Wharf de la Salie

Sont annexés au présent rapport les documents suivants :

- Evolution du relevés des fonds marins,
- Rapport de visite de la protection cathodique,
- Convention d'entretien du phare (N°03-2014) avec les phares et balises du Verdon,
- Bilan drone 2022,
- mesures épaisseur,
- prise de vue photogrammétrique,
- mesure d'épaisseur des pieux et contrôle des anodes.

Les réparations du musoir n'ont pas pu être contrôlées au vu du niveau d'ensablement du musoir. Il sera important de le planifier en 2023.

Période	Faits marquants
Janvier	Mesures d'épaisseur.
28/03/22	Visite annuelle Beprol anodes wharf.
mars	chantier chaudronnerie platelage avant peinture.
13/04/22	Pose portail exutoire modifié pour démontage facilité
mai	Désensablement Lefort piste wharf
	Changement transformateur H61 50KVA alimentation wharf anodes.
Mai ; Avril / juin	Mise en peinture de la palée 10 à 22 Spideco 31.
30/06/22	Pose rack corrosion.
29/08/22 au 2/09/22	Visite anodes + exutoire secondaire TSM palée 19 et 21+ mesures épaisseurs des pieux.
01/09/22	Désensablement Lefort piste wharf ajout de gravier donné par l'ONF suite incendie
Septembre / novembre	Suite mise en peinture de la palée 10 à 22 Spideco 31.
05/12/22	Prise de vue photogrammétrique.
20/12/22	Réparation câble alimentation anodes entre la palée 19 et 20 cordistes ADRET.
Décembre	Etude pour charge applicable sur l'ouvrage du Wharf au vue de sa vidange

Malgré l'interdiction affichée au portail d'entrée, nous constatons quasiment à chaque passage la présence sur l'ouvrage de personnes étrangères au service de l'assainissement (pêcheurs, promeneurs, ...). La police municipale est régulièrement sollicitée pour faire évacuer ce site.

3.9 Rapports d'astreinte 2022

L'historique des rapports d'astreinte hebdomadaires 2022 est mis à disposition dans un dossier dans l'Hypervision. Ces rapports sont transmis le vendredi de la semaine N pour le bilan d'astreinte de la semaine n-1 conformément au contrat. Le SIBA interroge ELOA au fil de l'eau en fonction des interventions référencées.

Pour l'année 2022, les principaux éléments à retenir sont :

La période de l'incendie de la Teste de Buch en juillet 2022 a nécessité un fonctionnement particulier du service autant en journée que de nuit (dont l'incendie de la STEP de Cazaux le 14 juillet et l'arrêt de la méthanisation dans la nuit du 18 au 19 juillet).

Réseaux : Hormis la période d'intempéries en janvier et février 2021, aucune intervention notable n'a eu lieu en astreinte en 2021.

Usines : aucune intervention notable n'a eu lieu en astreinte en 2022.

4.

INDICATEURS
TECHNIQUES
Actions de
Recherche



L'activité du Pôle Recherche et Développement, démarrée en 2014, s'est poursuivie depuis 2021 sur le nouveau contrat.

Certaines actions ont été clôturées. Néanmoins, il a été décidé de continuer certaines actions entamées sous le contrat de la SAGEBA.

Ne sont présentées dans ce rapport que les actions inhérentes à l'année 2022.

Début 2021, c'est Perrine Gamain qui a pris le Poste d'Animateur du Pôle de Recherche.

Le fonctionnement du Pôle s'est organisé autour de :

- l'élaboration du programme 2022 ;
- la tenue de réunions du COPIL (comité paritaire de pilotage) ;
- la réalisation des actions décidées et leur suivi.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions retenues pour le programme 2022 et leur état d'avancement à la fin de l'année 2022.

Deux actions ont particulièrement marquées cette année : le suivi du SRAS COV2 en continuité de l'année 2020 et 2021 mais avec un net recul par rapport à 2021 suite à la modification des fréquences analytiques de l'étude et la réalisation de l'étude sur le pilote Opaline II concernant la valorisation agronomique des eaux usées traitées.

La dotation réelle du SIBA est obtenue par soustraction de la dotation théorique et des coûts dépensés directement par le SIBA

Le détail du suivi budgétaire est communiqué en annexe.

Le suivi des réalisations du Pôle Recherche est indiqué dans les comptes rendus des réunions du COPIL figurent en annexe. L'ensemble des rapports ne peuvent être communiqués car certains résultats restent confidentiels.

PROGRAMME 2022		SIBA	ELOA
Sujet de recherche		Montant HT	Montant HT
67TR/2164A0T1979-1-01 / Pôle Recherche SB2A			
	fournisseur	réel	réel - facturé
0 Animation Pôle Recherche		46 692,89 €	0,00 €
16 Norovirus		0,00 €	0,00 €
17 Acquisition et traitement des dispositifs de surveillance - Caméra du Wharf	CASAGEC	0,00 €	-4 182,00 €
21 Passes débits		0,00 €	0,00 €
22 Microplastiques		0,00 €	0,00 €
24 Suivi Staphylocoques		0,00 €	0,00 €
25 Suivi H2S		0,00 €	0,00 €
26 Essais pompage (ZI2)		0,00 €	1 236,00 €
27 Optimisation de la surveillance des rejets (CP)		0,00 €	5 521,13 €
28 Etude SRAS-covid 19	ACTALIA	0,00 €	13 079,19 €
29 Pilote Opaline II	VEOLIA	0,00 €	99 808,73 €
30 Suivi qualité des boues - Socle commun	SEDE	0,00 €	0,00 €
total programme 2021		46 692,89 €	115 463,05 €
Dotations annuelles 2022 (100 000 € pour Eloa et 100 000 € pour le SIBA avec k = 1,0329)	103 290,00 €	56 597,11 €	103 290,00 €
SOLDE à la fin de l'exercice 2021 avant amortissement du CAPEX d'Opaline II	206 580,00 €	44 424,06 €	

	Dotation ELOA	Dotation théorique SIBA	Dotation totale Fonds	Montant réel dépensé ELOA	Montant réel dépensé SIBA	Dotation réelle SIBA (Dotation théorique - Dépenses réelles)	Solde fictif (avant amortissement pilote)	Solde réel annuel (après amortissement pilote)	Solde réel total (après amortissement pilote)
2021	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	122 579,52 €	35 832,95 €	64 167,05 €	41 587,53 €	0,00 €	0,00 €
2022	103 290,00 €	103 290,00 €	206 580,00 €	115 463,05 €	46 692,89 €	56 597,11 €	44 424,06 €	0,00 €	0,00 €

5.

INDICATEURS
RELATIFS AUX
ABONNÉS

17:02 4G+ 90%

elo-a-bassin-arcachon.fr

éloa
BASSIN D'ARCACHON

L'eau en partage

Service d'Assainissement
Collectif du Bassin d'Arcachon

Urgences

05 57 17 17 20

J'AI UNE QUESTION

JE VEUX PRENDRE UN RDV

E-RÉSEAUX
EAUX USÉES
ET EAUX
PLUVIALES

Eloa a fait de la relation usagers un des enjeux forts de ce nouveau contrat. L'objectif est de simplifier les démarches de l'utilisateur avec son service de l'assainissement. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des usagers de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (dégrèvements, impayés, aides financières).

5.1 Les usagers et l'assiette de la redevance

5.1.1 Evolution de la population et du nombre d'abonnés

- Recensement de la population - Source : INSEE – Population légale au 01/01/2023

- Nombre d'abonnés – Source : fichiers communiqués par les distributeurs d'eau

	Population municipale	Abonnés eau	Abo eau hors ctrs arrosage	Abonnés asst	Taux desserte	Population desservie	Primes fixes
Arcachon	11 076	10 862	10 427	10 217	98,0%	10 853	18 749
La Teste de Buch	26 269	18 473	17 500	17 099	97,7%	25 667	19 983
Gujan	22 036	13 375	13 201	12 953	98,1%	21 622	14 452
Le Teich	8 794	4 336	4 299	4 210	97,9%	8 612	4 937
Biganos	11 065	5 189	5 177	4 943	95,5%	10 565	5 355
Audenge	9 136	4 644	4 620	4 123	89,2%	8 153	4 600
Lanton	7 273	4 559	4 550	4 170	91,6%	6 666	4 499
Andernos	12 284	9 278	9 251	8 702	94,1%	11 555	9 741
Ares	6 413	4 617	4 602	4 413	95,9%	6 150	5 555
Lège Cap Ferret	8 334	10 945	10 906	10 551	96,7%	8 063	11 301
2022	122 680	86 278	84 533	81 381	96,3 %	118 106	99 172
2021	122 115	85 418	83 697	80 117	95,7 %	116 892	97 815
Variation 2021/2022	0,5 %	1,0 %	1,0 %	1,6 %	0,6 %	1,0 %	1,4 %

Il est précisé dans les paragraphes ci-dessous les critères de détermination des données.

Les modalités de calcul n'ont pas été modifiées depuis 2020 afin de permettre la comparaison des données. Néanmoins, le décompte des données au travers des fichiers des délégataires de l'eau restent ardues en particulier les compteurs dits "verts" qui n'est pas un critère natif.

La population municipale est extraite des données INSEE au 01/01/2023.

Les nombres d'abonnés "eau" et "eau hors compteurs d'arrosage" sont extraits des bases de données des délégataires de l'eau. Pour chaque délégataire, les critères de comptabilisation sont :

- Veolia et SEEBAS : Abonnés actifs, mode de gestion normal ;
 - Suez : Abonnés avec un logement non vacant au 31/12/2022 ;
 - Agur : Abonnés actifs (en service) avec une date de départ vide (logement occupé au 31/12/2022).
- Agur ayant changé son logiciel abonnés au cours de l'année 2022, c'est la notion de "En service" qui a été retenue pour cette année.

Le nombre de compteurs d'arrosage est comptabilisé en fonction de la description des compteurs dans les bases de données eau potable.

Le nombre d'abonnés assainissement est décompté en utilisant la notion de "raccordé" chez les différents délégataires de l'eau.

Le taux de desserte résulte du ratio entre le nombre d'abonnés assainissement et le nombre d'abonnés eau hors compteurs d'arrosage.

Un travail de régularisation des profils de facturation des abonnés assainissement non assujettis a été entamé en 2021 et se poursuit en 2022. Cela est très visible cette année sur la commune d'Audenge qui passe de 4123 abonnés assainissement en 2022 contre 3640 en 2021.

La population desservie est calculée en multipliant le taux de desserte par la population municipale.

5.1.2 Evolution du nombre d'abonnés et des primes fixes

<i>Evolution du nombre</i>	<i>au</i> <i>31/12/2018</i>	<i>au</i> <i>31/12/2019</i>	<i>au</i> <i>31/12/2020</i>	<i>au</i> <i>31/12/2021</i>	<i>au</i> <i>31/12/2022</i>	<i>Evolution</i> <i>annuelle</i>
d'abonnés assainissement	76 874	78 210	79 491	80 117	81 381	+1 264 1,6 %
de primes fixes	92 898	94 672	96 563	97 815	99 172	+1 357 1,4 %

** Données issues des informations communiquées par les distributeurs d'eau. Ces valeurs correspondent à l'état des abonnés et non aux états de facturation.*

Le dénombrement des primes fixes peut être fait selon 2 méthodes :

- via la facturation en considérant le montant de la part abonnement et le coût unitaire de l'abonnement au semestre ;
- via les fichiers abonnés des délégataires de l'eau qui fournissent le nombre de parts d'assainissement facturables par abonné (si plusieurs logements via un même compteur de facturation). C'est bien cette seconde méthode qui est retenue ici.

5.1.3 Établissement de l'assiette volumétrique

Dans ce tableau ont été repris les calculs des assiettes depuis 2017. L'assiette se compose du volume facturé au cours de l'année n pour le compte de l'année n et du volume estimé devant être facturés en n+1 pour le compte de l'année n.

m3	2018	2019	2020	2021	2022
SEEBAS + Veolia	4 789 991	5 534 057	5 038 471	2 559 256	2 538 478
SUEZ	2 084 862	1 861 084	2 090 262	1 189 302	748 544
AGUR	1 137 503	1 228 811	244 216	1 296	96 691
Facturation consommation	8 012 356	8 623 952	7 372 949	3 749 854	3 383 713
SEEBAS + Veolia	3 252 657	2 955 612	3 334 646	2 653 947	2 828 724
SUEZ	857 553	1 211 070	1 394 865	966 587	1 385 597
AGUR	317 365	316 599	1 201 369	1 312 809	1 115 136
DAE N (à ajouter) consommation	4 427 575	4 483 281	5 930 880	4 933 343	5 329 457
SEEBAS + Veolia	-2 919 446	-3 252 657	-2 955 612		-2 653 947
SUEZ	-858 334	-857 553	-1 211 070		-966 587
AGUR	-278 991	-317 365	-316 599		-1 312 809
DAE N-1 (à soustraire) consommation	-4 056 771	-4 427 575	-4 483 281	0	-4 933 343
SEEBAS + Veolia	5 123 202	5 237 012	5 417 505	5 213 203	5 367 202
SUEZ	2 084 081	2 214 601	2 274 057	2 155 889	2 134 141
AGUR	1 175 877	1 228 045	1 128 986	1 314 105	1 211 827
Total Assiette	8 383 160	8 679 658	8 820 548	8 683 197	8 713 170

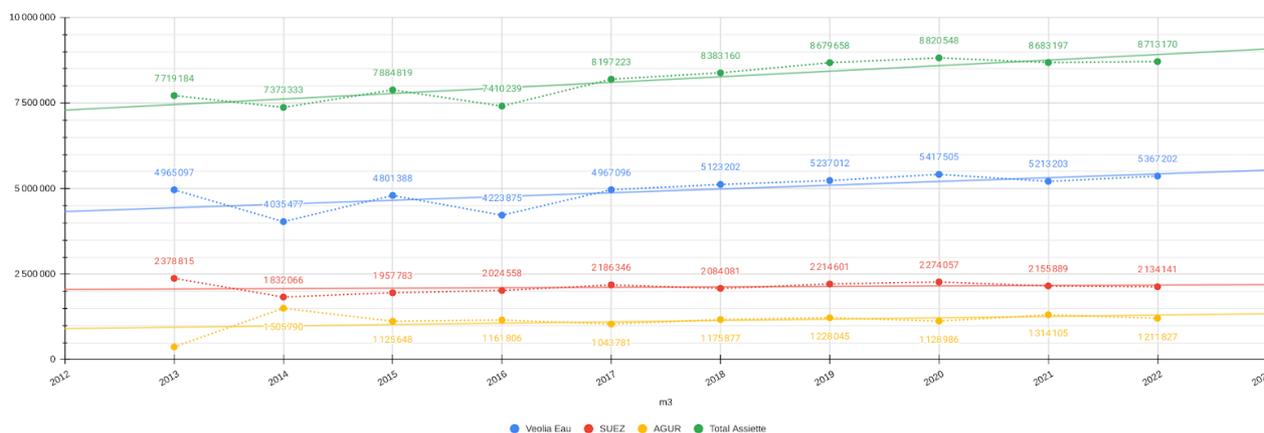
L'année 2022 est quasi similaire à l'année 2021 en termes d'assiette avec une légère augmentation sur le Sud Bassin et une légère diminution sur le Nord Bassin.

Lors de l'établissement des DAE avec les délégataires de l'eau, il a été noté que l'année 2020 revêtait un caractère exceptionnel en terme de consommation. Nous observons pour 2021 et 2022, des assiettes plus cohérentes avec les années antérieures.

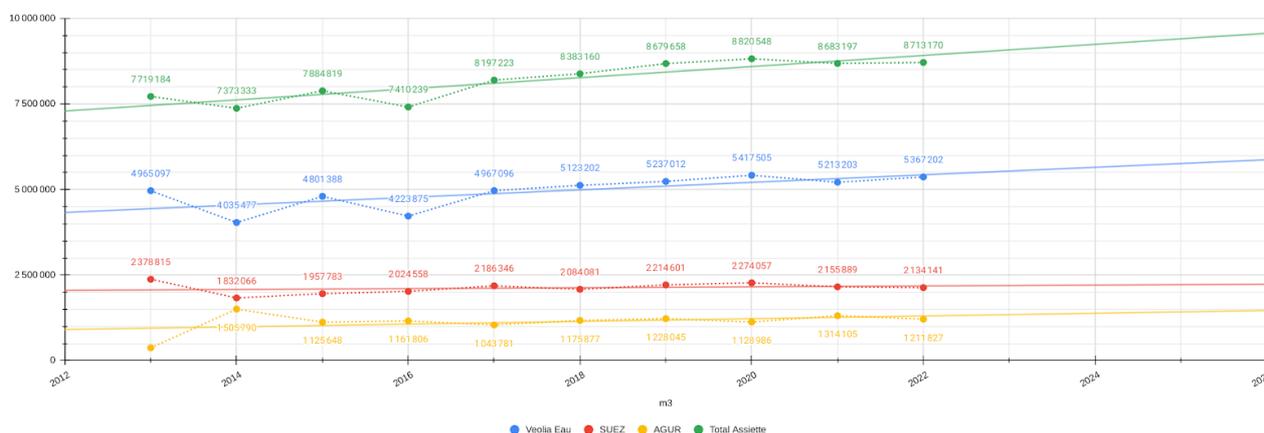
Les volumes estimés attendus en 2021 se sont bien concrétisés en facturation en 2022.

En utilisant les données historiques du contrat de la SAGEBA depuis 2013 et en réalisant une régression linéaire des données, on remarque une dynamique un peu différente entre le Nord et le Sud Bassin : le Sud connaît une augmentation plus importante que le Nord qui se répercute sur l'assiette totale.

Evolution des volumes (Facturation + DAE) et Régression linéaire depuis 2013



Evolution des volumes (Facturation + DAE) et Régression linéaire depuis 2013



5.1.4 Gestion des abonnés raccordables non raccordés (RNR)

Une action de mise à jour de la base RNR a été menée au cours de l'année 2022 et au début de l'année 2023.

Pour chaque usager référencé dans la base, un contrôle du profil de facturation dans la base abonnés du délégataire de l'eau a été effectué ainsi qu'une vérification du zonage assainissement au besoin. Ensuite un contrôle terrain a été réalisé pour s'assurer du bon raccordement (présence d'un écoulement) au réseau public d'assainissement ou la présence du réseau à proximité.

La base comptait 124 références pour l'année 2021.

Après la mise jour effectuée :

- 14 usagers ont été identifiés RNR ;
- 27 références n'ont pas été retrouvées et un travail d'investigation complémentaire avec les services du SIBA doit être effectué.

Un plan d'action spécifique est à travailler conjointement avec le SIBA pour "régulariser" les abonnés RNR restant à l'issue de la mise à jour exhaustive de toutes les références.

5.2 Les demandes de raccordement

Durant l'année 2022, 297 devis ont été établis et 309 branchements réalisés par le Délégué. Au nombre de branchements réalisés par le Délégué en propre, il convient d'ajouter ceux réalisés par le SIBA dans le cadre des extensions de réseaux et des opérations immobilières. Ils sont de 49 en 2022 (contre 36 en 2021).

La répartition des branchements par commune pour l'année 2022 est détaillée ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE DEVIS ÉTABLIS	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR ELOA	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR LE SIBA
ARCACHON	11	11	12	4
LA TESTE DE BUCH	58	52	46	3
GUJAN MESTRAS	62	54	61	7
LE TEICH	29	27	28	4
BIGANOS	13	11	14	10
AUDENGE	27	26	23	2
LANTON	21	21	21	5
ANDERNOS	44	44	44	9
ARES	22	22	23	1
LÈGE CAP FERRET	31	29	37	4
TOTAUX	318	297	309	49
TOTAL			358	

5.3 Les désobstructions de branchement

Le nombre d'interventions pour désobstruction de branchements reste faible :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de désobstructions de branchement	733	742	646	1107	961

On observe depuis 2021 une augmentation du nombre de désobstructions branchements par rapport aux années précédentes. Cela est dû à l'âge du réseau. Nous avons très régulièrement des débouchages liés à la présence de racines (mauvais raccordement en privé, problème au niveau de l'intercoupe,...)

5.4 Les débordements chez les usagers

P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur est calculé en considérant le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

Conformément aux règles de calcul de cet indicateur, « les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ne sont pas pris en compte » ;

	2019	2020	2021	2022
Taux de débordement d'effluents chez les usagers	0,08	0,06	0,07	0,07
Demandes d'indemnisations	10	7	8	8
Population desservie	118 893	114 643	116 892	118 106

En 2022, il n'y a pas eu d'indemnisations liées à un débordement d'effluents dans les locaux des particuliers.

Notre responsabilité n'a pas été engagée suite aux 8 expertises réalisées au cours de l'année.

Vous trouverez ci-dessous la liste des adresses concernées :

DATE	VILLE	ADRESSE
18/02/2022	LEGE CAP FERRET	26 Avenue de Bellevue
08/03/2022	AUDENGE	58B Rue Daniel Digneaux
24/04/2022	LEGE CAP FERRET	44 Avenue des Dragons
29/04/2022	BIGANOS	51 Rue du Port
19/05/2022	ARCACHON	17 Boulevard de la Plage
08/06/2022	LA TESTE DE BUCH	96 Rue Gaston de Foix
18/08/2022	LEGE CAP FERRET	1 Rue des Rossignols
18/09/2022	LEGE CAP FERRET	26 Avenue Callypso

5.5 La relation clientèle

5.5.1 Nombre de demandes d'intervention

Le nombre de demandes reçues au cours de l'année 2022 au niveau du Centre Technique de Biganos a été de **1845**.

Répartition par objet et par commune 2022

Motif demandes	Sous-motifs	ANDERN OS LES BAINS	ARCA C HON	ARES	AUDEN GE	BIGAN OS	GUJAN MESTR AS	LA TESTE DE BUCH	LANTO N	LE TEICH	LEGE CAP FERRET	Total général
ABONNEMENT	MAJ données										3	3
	Renseignement					1					3	4
	Résiliation										1	1
BRANCHEMENT	Raccordement Eau et/ou Assainissement		1			1	2					4
FACTURES	Contestation										2	2
	Renseignement		1		1						20	22
INTERVENTIONS	Autre	59	48	11	22	20	83	104	46	32	77	502
	Bruit	4	7			4	4	5		2	2	28
	Débordement	2	9	2			2	3		1	12	31
	Désobstruction brcht	68	132	60	26	36	150	156	54	44	235	961
	Désobstruction réseau	5	16	3	5	6	22	12	3	5	16	93
	Nuisible	2	7	1	2		1		4		1	18
	Odeur	5	10	7			2	8	8	3	2	18
Privé	1	1					1		1		3	7
PAIEMENT	Aides		13	1			36	19		16	5	90
	Échéancier										2	2
	Facture										13	13
SERVICES	Qualité de service									1		1
Total général		146	245	85	56	70	309	307	111	103	413	1845
Équivalent par jour ouvrable		0,56	0,94	0,33	0,21	0,27	1,18	1,18	0,43	0,39	1,58	7,07

Répartition saisonnière 2022

Motif demandes	Sous-motifs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total général	Eq j ouvrable
ABONNEMENT	MAJ données		2	1										3	0,01
	Renseignement		2			1							1	4	0,02
	Résiliation		1											1	0,00
BRANCHEMENT	Raccordement Eau et/ou Assainissement			1	1	2								4	0,02
FACTURES	Contestation		2											2	0,01
	Renseignement	1	17	2		1	1							22	0,08
INTERVENTIONS	Autre	49	65	45	47	49	28	32	34	33	32	46	42	502	1,92
	Bruit			1	1	3	2	7	3	6	1	1	3	28	0,11
	Débordement	2		3	3	1	2	1	8	5	4	1	1	31	0,12
	Désobstruction brcht	74	69	97	97	77	48	112	112	47	43	92	93	961	3,68
	Désobstruction réseau	10	8	9	28	11	1	8	3	4	3	6	2	93	0,36
	Nuisible	2	2	1				2	3	5	2	1		18	0,07
	Odeur	2	5	2	9	5	2	10	8	10	5	3	2	63	0,24
PAIEMENT	Privé				1	1	4	1						7	0,03
	Aides		4	1	9	1	4			28	24	4	15	90	0,34
	Echéancier		2											2	0,01
SERVICES	Facture		5	6	2									13	0,05
	Qualité de service				1									1	0,00
Total général		140	184	169	199	152	92	173	171	138	114	154	159	1845	7,1

Le détail de l'ensemble des interventions est donné en annexe de ce rapport avec la qualification en réclamation selon les cas.

5.5.2 Le taux de réclamations

Selon la définition de l'indicateur, ce taux se calcule à partir des réclamations reçues par le Délégué. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

	2019	2020	2021	2022
Taux de réclamations	0,22	0,36	0,29	1,86
Nombre de réclamations retenues	17	29	23	151
Nombre d'abonnés assainissement	78 210	79 491	80 117	81 381
Nombre de demandes d'interventions	2 260	2 423	2 436	1 845

Rappel de la définition services.eaufrance.fr : Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité- Les réclamations peuvent porter notamment sur la prestation environnementale (pollution,

odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m3 facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix

Pour l'exercice 2022, le nombre de réclamations est de 30 selon la base d'enregistrement des données. Cependant pour cette exercice, le décompte des "réclamations" pour le calcul de cet indicateur a été modifié comme suit : le nombre de réclamations a été calculé en considérant toutes les demandes reçues par écrit (e-mail ou courrier) auxquelles ont été ajoutées les demandes reçues par téléphone classées en tant que réclamations par les services au regard de sa nature.

A titre de comparaison, cet exercice a été fait sur les données 2021 et le nombre aurait été de 100 réclamations soit un taux de 1,25.

Ce taux de réclamations n'est pas représentatif du nombre de demandes d'intervention traitées par le Délégué dans une année. La catégorisation d'une demande d'intervention en tant que réclamation reste difficilement appréciable. Le détail des demandes d'interventions par catégorie est donné dans le paragraphe ci-dessus.

5.6 La satisfaction des consommateurs

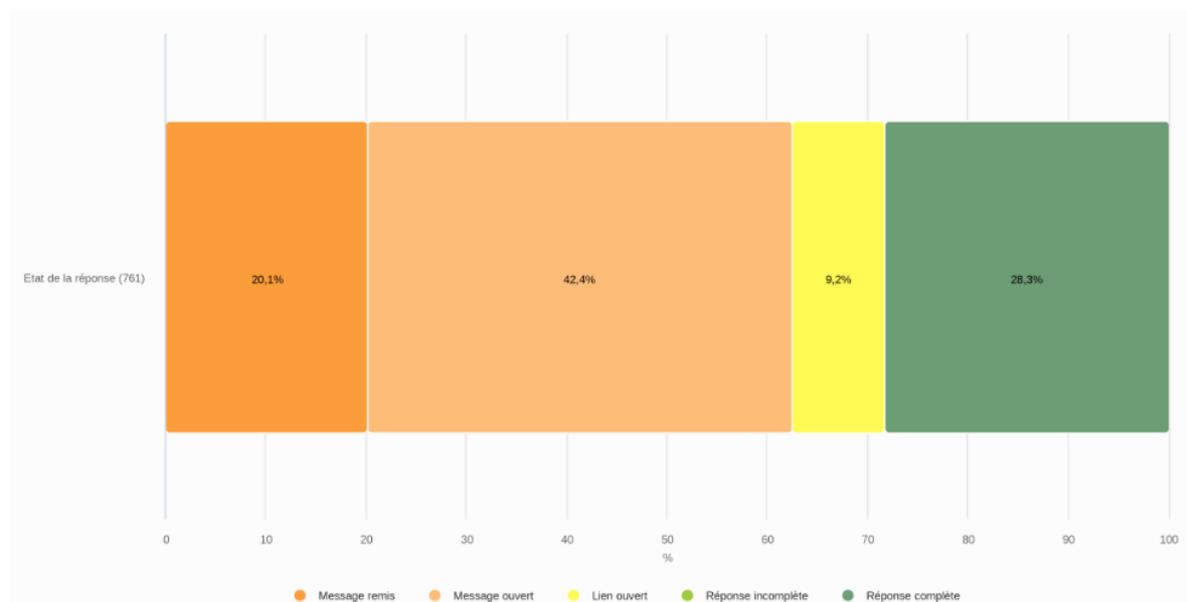
Le contrat de délégation prévoit la mise en place du suivi de la satisfaction clientèle :

- par des enquêtes de mesure de satisfaction sur un échantillon représentatif de la population.
- par la mesure en continu de la satisfaction « à chaud » suite à une intervention du service.

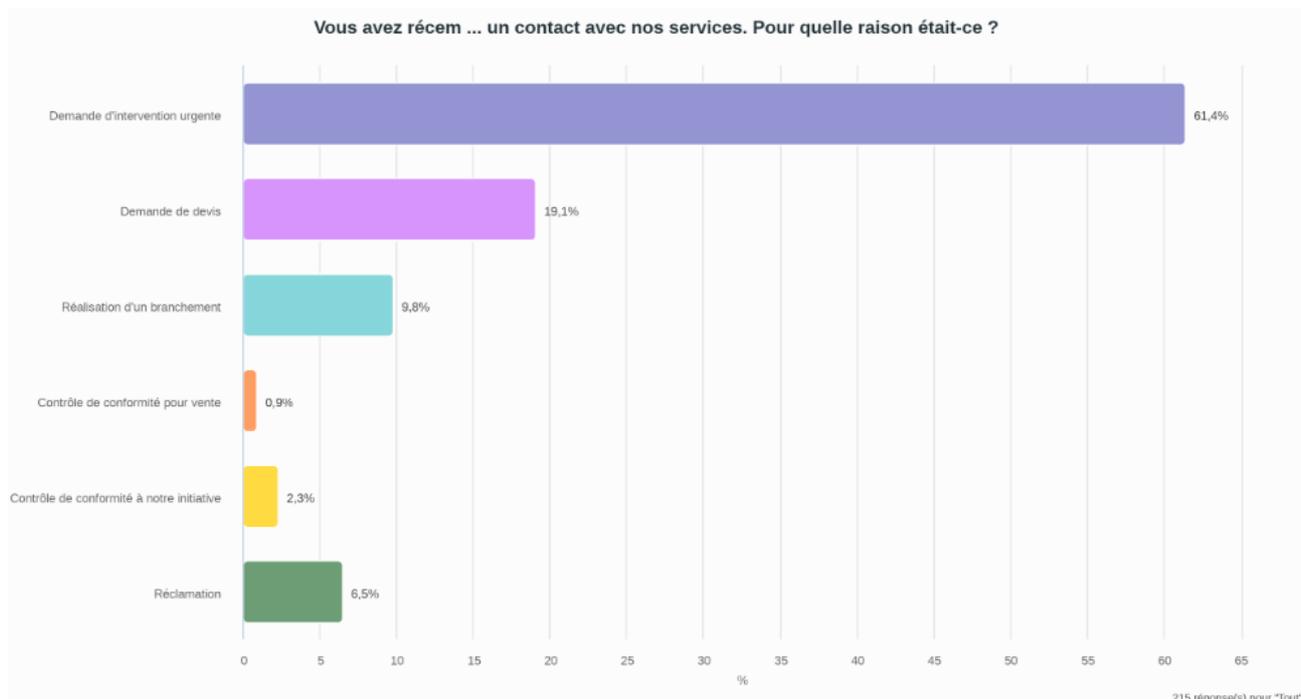
Le dispositif de mesure consiste à adresser à chaque client ayant été en contact avec le service un courriel l'invitant à exprimer son appréciation sur la qualité du service.

Ce dispositif a été mis en place fin 2013. Il est opérationnel depuis janvier 2014.

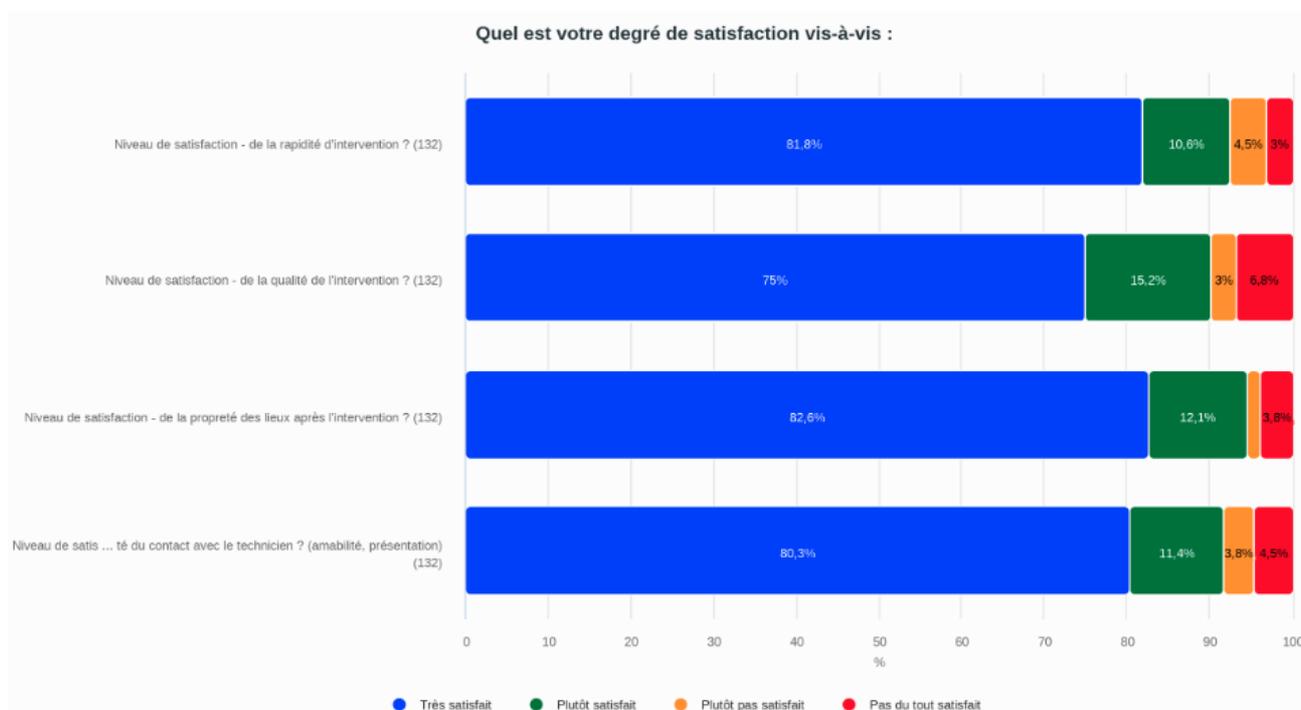
En 2022, 761 usagers ont été en contact avec nos services. Sur ce nombre, 28,3% ont répondu complètement au questionnaire soit 215 questionnaires exploitables. Les résultats complets sont présentés en annexe. Cela reste représentatif de la satisfaction globale des usagers mais en légère baisse par rapport à 2021.



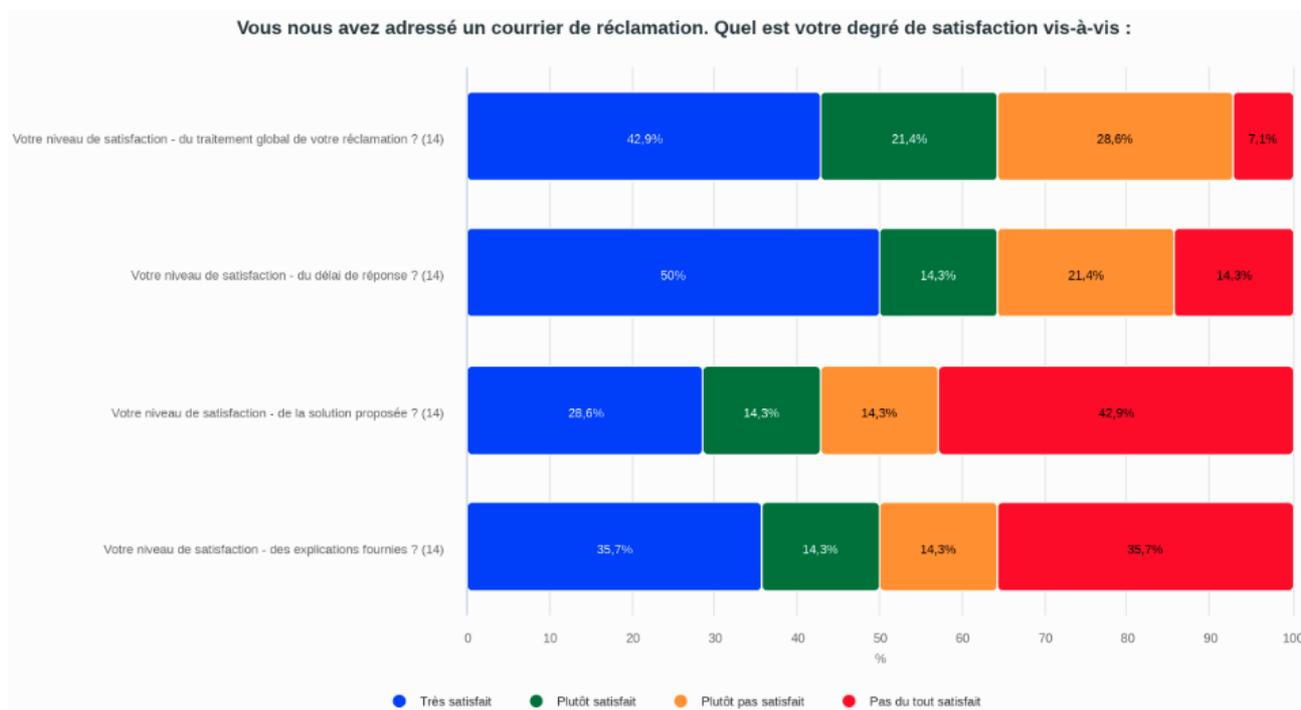
Sur ces 215 réponses, 61,4 % concernent des demandes d'intervention d'urgence ce qui est représentatif de l'activité globale du service. L'autre grande activité concerne la réalisation d'un branchement neuf où on voit également qu'environ 30 % des réponses concernent à la fois la demande de devis et la réalisation des travaux.



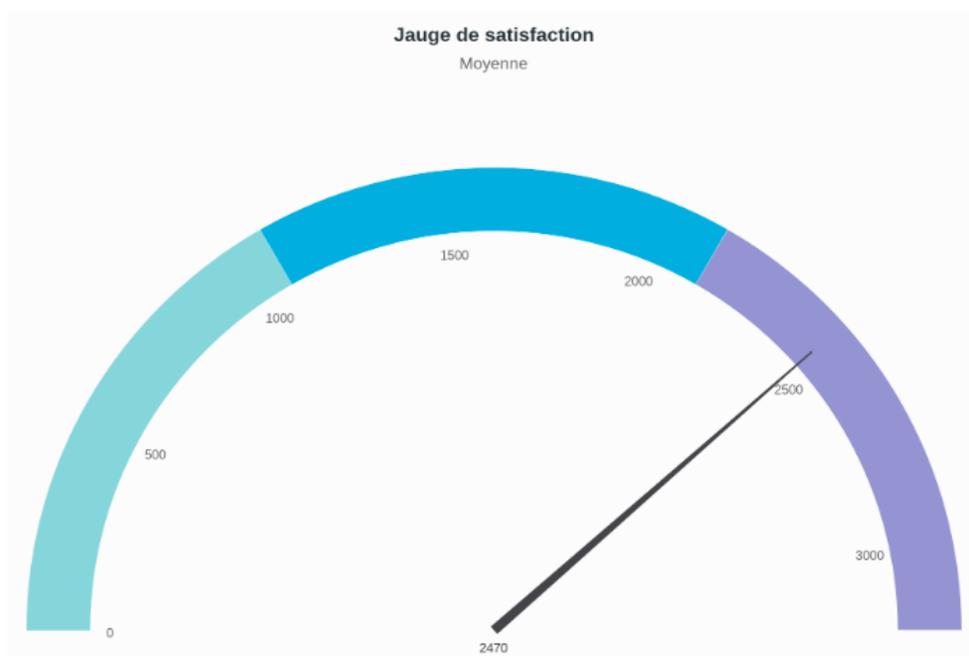
En termes de satisfaction, les demandes d'intervention d'urgence récolte une note de "très satisfait" au-delà 75% pour l'ensemble des questions posées. De même, les travaux de raccordement sont bien notés avec un niveau "très satisfait" au-delà de 70 % pour l'ensemble des items sauf le coût.



Concernant les réclamations, les résultats sont beaucoup moins bons avec une amélioration pour le service à faire sur la qualité des réponses effectuées autant au niveau de la solution proposée que des explications fournies.



Globalement sur l'ensemble des enquêtes, le service obtient une note de 2,47/3. L'ensemble des données non présentées dans le corps du rapport est donné en annexe.



5.7 Données économiques

5.7.1 Les dégrèvements

Les dégrèvements de la redevance assainissement en cas de fuite d'eau potable sur les installations après compteur sont réalisés dans deux cas :

- par application de la loi Warsmann (Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, codifié à l'article L.2224-12-4 du CGCT), qui dégrève la part assainissement de la totalité de la fuite lorsque cette dernière a conduit à un doublement ou plus de la consommation habituelle des locaux d'habitation ; ce type de dégrèvement est appliqué automatiquement par le distributeur d'eau ;
- par application de la « convention de gestion des demandes de dégrèvement de la redevance d'assainissement des eaux usées domestique à la suite de fuite », établie entre le SIBA et la SB2A ; les cas relevant de ce type de dégrèvement, non éligibles à la loi Warsmann, sont traités par ELOA, après avis du SIBA pour les demandes supérieures à 2 000 m³.

Le nombre de dégrèvements accordés et les volumes dégrévés en 2022 sont les suivants :

	total (Warsmann et non Warsmann)		dont convention SIBA	
<i>source</i>	<i>distributeurs d'eau</i>		<i>suivi ELOA *</i>	
Commune	nombre de dégrèvements accordés	volumes dégrévés (m3)	nombre de dégrèvements accordés	volumes dégrévés (m3)
ARCACHON	55	37 137	14	6 962
La TESTE DE BUCH	94	82 153	15	15 373
GUJAN-MESTRAS	164	72 051	37	46 148
LE TEICH	85	43 647	14	5 490
BIGANOS	13	10 730	1	192
AUDENGE	22	8 230	0	0
LANTON	55	19 343	0	0
ANDERNOS LES BAINS	10	1 765	0	0
	75	45 999		
ARES	56	25 090	2	429
LÈGE CAP FERRET	160	33 653	6	431
2022	789	379 798	89	75 025
Rappel 2021	743	469 722	62	64 804
Rappel 2020	803	451 192	44	23 779

nota * : les distributeurs d'eau ne distinguant pas toujours les dégrèvements accordés en application de la convention SIBA, après traitement du dossier par ELOA, des autres dégrèvements qu'ils appliquent directement, leur décompte provient du suivi effectué par ELOA qui peut présenter un petit décalage temporel par rapport au traitement effectué par les distributeurs d'eau.

On constate que les volumes dégrévés, qui ont fortement augmenté suite à la mise en œuvre de la loi Warsmann, semblent se stabiliser voire diminuer. Les délégataires de l'eau appliquent plus strictement la loi Warsmann entraînant plus de refus de dégrèvements qu'auparavant.

	2018	2019	2020	2021	2022
total volumes dégrévés (m3)	575 232	604 961	451 192	469 722	379 798
<i>dont convention SIBA</i>	<i>80 766</i>	<i>38 660</i>	<i>23 779</i>	<i>64 804</i>	<i>75 025</i>

Ils représentent en 2022 environ 4,4% des volumes domestiques assujettis.

5.7.2 Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

La facturation de la redevance assainissement est effectuée par les distributeurs d'eau, qui en assurent le recouvrement avec celui de la partie eau potable, conformément aux conventions de facturation passées entre la SB2A et :

- SEEBAS (filiale dédiée de Veolia Eau) pour les communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) ;
- Veolia Eau pour la commune de Biganos ;
- Suez (Lyonnaise des Eaux) pour les communes d'Audenge, Lanton et Arès
- Agur pour la commune de Lège-Cap Ferret et pour la commune d'Andernos-les-Bains depuis le 01/01/2022.

Les distributeurs d'eau assurent le recouvrement par tous les moyens réglementaires dont ils disposent, allant de la relance simple à la fermeture du branchement.

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation, les taux sont les suivants :

2022	Veolia	Seebas	Suez	Agur	moyenne pondérée
Taux d'impayés *	0,94 %		0,83 %	1,76 %	1,01%

* $\text{Montant des impayés au 31/12/2022 relatif aux factures émises en 2021} / \text{montant total facturé en 2021} \times 100$

Ce chiffre a été modifié par rapport à l'édition du RPQS 2022 car les données fournies par SUEZ ne tenaient pas compte de la commune d'Andernos-les-Bains.

2021	Veolia	Seebas	Suez	Agur	moyenne pondérée
Taux d'impayés *	1,64 %	1,37 %	1,40 %	2,08 %	1,46 %

* $\text{Montant des impayés au 31/12/2021 relatif aux factures émises en 2020} / \text{montant total facturé en 2020} \times 100$

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation.

5.7.3 Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

Eloa ne facture pas directement les parts d'assainissement. La facturation est réalisée au travers de la facture d'eau potable selon le planning décrit plus haut.

Pour les délégataires de l'eau que sont, Veolia, Seebas, Suez et Agur, l'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau et d'assainissement est une priorité. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, pour accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, les délégataires participent au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après (sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation assainissement) :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	31	46	24	30
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	3 896,26 €	3 995,02 €	999,83 €	2 402,07 €

2022	Veolia	Seebas	Suez	Agur	total
Nb de dossiers *	8	14	8	0	30
Montant en €	736,56 €	1 544,13 €	121,38 €	0,00 €	2 402,07 €

2021	Veolia	Seebas	Suez	Agur	total
Nb de dossiers *	7	15	2	0	24
Montant en €	225,99 €	713,93 €	59,91 €	0,00 €	999,83 €

* *Dossiers Fonds Solidarité Logement ; les montants comportent la part Délégataire (prime fixe et consommation) et la part Agence de l'Eau (Modernisation des Réseaux de Collecte)*

Ces éléments permettent au SIBA de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

En complément des abandons réalisés par les distributeurs d'eau pour le compte de la SB2A, le montant non dépensé de la dotation annuelle est reversé par la SB2A au SIBA, conformément à l'article 9 du Contrat.

Pour l'année 2022, la dotation s'élève à 16 415,97 € (0,2049 € par abonné - 80 117 abonnés au 01/01/2022) ; un versement de 14 013,90 € sera effectué par la SB2A au SIBA en complément des € utilisés.

5.7.4 La redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte

Selon les déclarations des délégataires de l'eau, les redevances déclarées au titre de l'exercice 2021 pour la modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau, sont les suivantes :

Délégataires de l'Eau	Commune	Volume 2021 (m3)	Montant 2021 (euros)	Volume 2022 (m3)	Montant 2022 (euros)
SEEBAS	ARCACHON	1 191 450	297 872,82€	1 196 571	299 126,88 €
SEEBAS	LA TESTE DE BUCH	1 897 977	474 552,64€	1 882 194	470 523,91 €
SEEBAS	GUJAN-MESTRAS	1 172 443	293 137,71€	1 217 453	304 338,06 €
SEEBAS	LE TEICH	420 551	105 145,22€	455 186	113 784,72 €
Veolia	BIGANOS	482 078	120 525,05€	500 589	125 148,25 €
Suez	AUDENGE	204 857	56 356,00€	401 064	109 541,71 €
Suez	LANTON	264 166	72 661,72€	455 059	124 771,26 €
Suez	ANDERNOS LES BAINS	463 132	127 402,14€	1 093 340	278 774,75 €
Suez	ARES	248 279	68 290,62€	460 319	126 408,99 €
Agur	LÈGE-CAP FERRET	1 251 578	312 896,25€	1 222 829	305 707,25 €
TOTAL		7 596 511	1 928 840,17€	8 884 603	2 258 125,78 €

Le prix unitaire de la redevance était de 0,25 euro/m³ pour l'année 2022.

Les volumes fournis par Suez en 2021 ne sont pas cohérents. Une erreur de comptabilisation a eu lieu de leur part. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif.

6.

INDICATEURS
FINANCIERS



Ce chapitre présente l'évolution économique du contrat au travers de l'analyse du Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC) et du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

Contexte général année 2022 - Veolia Eau France :

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat du groupe Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- Rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics
- De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022
- Une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats
- En outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- Les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- Les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- La Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- L'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- Les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

6.1 Le Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC)

6.1.1 Les charges d'exploitation

Le compte d'exploitation est présenté en suivant le modèle du compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat, afin de permettre une analyse comparée d'année en année.

Toutefois, certains postes de détail du compte d'exploitation prévisionnel peuvent avoir été imputés sur les différents axes avec une clé de répartition différente de celle du compte prévisionnel, et dans ce cas la comparaison avec le prévisionnel doit se faire sur l'ensemble des lignes de même nature (personnel, matériel, ...).

Le tableau suivant donne les montants, en euros, des réalisations 2022 comparées à celles de 2021 par secteur d'activité.

Les lignes avec les écarts les plus importants sont commentées dans la case "Commentaires" du tableau ci-dessous. Globalement, une rigueur plus importante de tous les agents dans l'utilisation des codes analytiques et notamment dans l'imputation des heures de travail permet d'obtenir un exercice 2022 plus précis dans le détail de chaque secteur que ce soit le réseau, les usines ou les postes de pompage. Un effort reste encore à mener sur la différenciation des charges de curage qui sont parfois imputées au réseau ou postes de manière erronée.

La comparaison avec les hypothèses du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) est donnée en annexe de ce document.

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
Réseau de collecte, ouvrages particuliers et branchements	1 410 514 €	990 026 €	-420 488 €	-29,8%	
Personnel	333 469 €	380 553 €	47 084 €	14,1%	Fin des recrutements d'internalisation
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance curage	466 767 €	7 653 €	-459 114 €	-98,4%	Internalisation de la sous traitance curage réseau
Sous traitance autres	337 054 €	380 666 €	43 612 €	12,9%	
Evacuation des sous-produits	71 849 €	76 640 €	4 791 €	6,7%	
Analyses	0 €	683 €	683 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	96 755 €	63 387 €	-33 368 €	-34,5%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	92 048 €	70 662 €	-21 386 €	-23,2%	
autres charges	12 571 €	9 782 €	-2 789 €	-22,2%	
Les postes de pompage	1 532 671 €	2 105 555 €	572 884 €	37,4%	
Personnel	499 542 €	757 162 €	257 620 €	51,6%	Fin des recrutements d'internalisation - hydrocureurs
Energie électrique + Fuel + Gaz	603 068 €	520 537 €	-82 531 €	-13,7%	Météo sèche en 2022 vs 2021
Produits de traitement	156 299 €	272 948 €	116 649 €	74,6%	Augmentation très forte du coût du nitrate de calcium (+100%)
Sous traitance curage	87 071 €	272 867 €	185 796 €	213,4%	Internalisation du curage des postes mais maintien de la sous traitance ITV et ARI
Sous traitance autres	14 294 €	56 224 €	41 930 €	293,3%	
Evacuation des sous-produits	28 554 €	17 022 €	-11 532 €	-40,4%	
Analyses	0 €	265 €	265 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	52 627 €	52 159 €	-468 €	-0,9%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	69 106 €	121 393 €	52 287 €	75,7%	Maintenance et carburant de la flotte (camions et hydrocureurs)
autres charges	22 109 €	34 979 €	12 870 €	58,2%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
Station d'épuration BIGANOS	1 528 942 €	1 593 053 €	64 111 €	4,2%	
Personnel	343 794 €	384 655 €	40 861 €	11,9%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	355 440 €	351 929 €	-3 511 €	-1,0%	
Produits de traitement	324 824 €	321 451 €	-3 373 €	-1,0%	
Sous traitance curage	12 186 €	47 178 €	34 992 €	287,1%	Recours à SODI pour le nettoyage des STEP
Sous traitance autres	35 681 €	8 758 €	-26 923 €	-75,5%	
Evacuation des sous-produits	267 621 €	317 017 €	49 396 €	18,5%	Arrêt sécheur en novembre 2022
Analyses	39 414 €	36 637 €	-2 777 €	-7,0%	
Achats de matières, fournitures & services	66 866 €	62 833 €	-4 033 €	-6,0%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	44 732 €	55 006 €	10 274 €	23,0%	
autres charges	38 384 €	7 588 €	-30 796 €	-80,2%	
Station d'épuration LA TESTE DE BUCH	1 896 953 €	2 029 152 €	132 199 €	7,0%	
Personnel	506 903 €	512 076 €	5 173 €	1,0%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	288 855 €	256 403 €	-32 452 €	-11,2%	
Produits de traitement	449 511 €	643 440 €	193 929 €	43,1%	Fortes augmentations avec notamment le coût du coagulant + maintien qualité rejet et coûts des CAG sur la méthanisation qui n'avaient pas été changés en 2021
Sous traitance curage	52 119 €	66 036 €	13 917 €	26,7%	Recours à SODI pour le nettoyage des STEP
Sous traitance autres	27 196 €	6 028 €	-21 168 €	-77,8%	
Evacuation des sous-produits	335 513 €	192 834 €	-142 679 €	-42,5%	Fonctionnement du sécheur toute l'année
Analyses	30 794 €	39 841 €	9 047 €	29,4%	
Achats de matières, fournitures & services	91 486 €	101 353 €	9 867 €	10,8%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	72 967 €	84 041 €	11 074 €	15,2%	
autres charges	41 609 €	127 099 €	85 490 €	205,5%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
Station d'épuration CAZAUX	65 204 €	126 561 €	61 357 €	94,1%	
Personnel	3 464 €	58 639 €	55 175 €	1592,8%	Imputation d'un ETP à temps complet sur la STEP (suivi travaux)
Energie électrique + Fuel + Gaz	13 422 €	13 380 €	-42 €	-0,3%	
Produits de traitement	3 241 €	5 311 €	2 070 €	63,9%	
Sous traitance curage	3 127 €	8 878 €	5 751 €	183,9%	
Sous traitance autres	5 791 €	2 667 €	-3 124 €	-53,9%	
Evacuation des sous-produits	28 329 €	19 133 €	-9 196 €	-32,5%	
Analyses	5 464 €	2 090 €	-3 374 €	-61,8%	
Achats de matières, fournitures & services	654 €	1 771 €	1 117 €	170,9%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	1 711 €	13 305 €	11 594 €	677,6%	
autres charges	0 €	1 387 €	1 387 €	#DIV/0!	
WHARF	65 764 €	86 699 €	20 935 €	31,8%	
Personnel	38 155 €	47 047 €	8 892 €	23,3%	Imputation d'un ETP à temps complet sur le suivi du Wharf
Energie électrique + Fuel + Gaz	852 €	0 €	-852 €	-100,0%	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance curage	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance autres	8 775 €	6 436 €	-2 339 €	-26,7%	
Evacuation des sous-produits	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Analyses	0 €	265 €	265 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	7 165 €	8 383 €	1 218 €	17,0%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	4 130 €	6 971 €	2 841 €	68,8%	
autres charges	6 687 €	17 598 €	10 911 €	163,2%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
Bassins de stockage	69 071 €	26 970 €	-42 102 €	-61,0%	
Personnel	42 362 €	0 €	-42 362 €	-100,0%	Pas d'utilisation des bassin de stockage en 2022 => pas d'imputation du personnel
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance curage	5 300 €	0 €	-5 300 €	-100,0%	
Sous traitance autres	18 629 €	13 009 €	-5 620 €	-30,2%	Nettoyage Balanos notamment
Evacuation des sous-produits	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Analyses	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Matériel (véhicules et engins de curage)	0 €	13 961 €	13 961 €	#DIV/0!	
autres charges	2 780 €	0 €	-2 780 €	-100,0%	
Autres charges	3 325 864 €	3 380 302 €	54 438 €	1,6%	
Frais liés à l'informatique	258 307 €	263 261 €	4 954 €	1,9%	
Sous traitance liée à l'entretien non technique	34 161 €	31 679 €	-2 482 €	-7,3%	
Frais de poste et de télécommunication	86 604 €	91 700 €	5 096 €	5,9%	
Personnel et interimaire	529 752 €	593 521 €	63 769 €	12,0%	
Gestion de la clientèle	462 622 €	410 099 €	-52 523 €	-11,4%	Pour rappel les charges liées au personnel du Pôle Clientèle Conformité se retrouvent sur cette ligne.
Achats de matières, fournitures & services	97 186 €	95 625 €	-1 561 €	-1,6%	
Impôts, taxes et versements assimilés	57 203 €	77 400 €	20 197 €	35,3%	comptabilisation de la CVAE sur SB2A 37K€ et IS -44K€ et augmentation de Cot soc et solidaire +29K€
Locaux et assurances	192 075 €	229 846 €	37 771 €	19,7%	
Véhicules et Déplacements	164 299 €	123 236 €	-41 063 €	-25,0%	
Amortissements liés au domaine concédé	185 736 €	433 379 €	247 643 €	133,3%	Amortissement des investissements 2021 (UV, SIG, hydrocureurs...)

Amortissements liés au domaine privé	32 462 €	39 949 €	7 487 €	23,1%	
Convention Assistance VEOLIA	283 150 €	300 396 €	17 246 €	6,1%	
charges financières	17 064 €	-9 212 €	-26 276 €	-154,0%	
Charges contractuelles (pénalités contractuelles)	82 000 €	234 200 €	152 200 €	185,6%	
Dépenses au profit du personnel	161 248 €	158 346 €	-2 902 €	-1,8%	
Dotations FSL	16 520 €	16 784 €	264 €	1,6%	
Abandons de créances (Non valeurs)	-244 €	25 669 €	25 913 €	-10620,0%	
Frais généraux + honoraires (yc CAC)	93 587 €	43 488 €	-50 099 €	-53,5%	
Frais de facturation par LDE/Agur/veolia	283 332 €	288 249 €	4 917 €	1,7%	
Autres charges	288 799 €	-67 313 €	-356 112 €	-123,3%	Pas de variation de provision d'impayés par rapport à 2021

Dans le tableau suivant, les charges sont agglomérées par type de charges tout secteur d'activité confondu.

Globalement, les charges d'exploitation augmentent de 5,9% entre 2021 et 2022 :

- le personnel d'exploitation a pesé 21,1% de plus qu'en 2021 (soit 372 k€) avec une augmentation qui va de pair sur les véhicules ;
- ces hausses sont compensées pour partie par une baisse du recours à la sous-traitance de 200 k€ ;
- le poste énergie a reculé de près de 10% (météo favorable et mesures protectrices sur le coût) ;
- le poste produits de traitement augmente de 33,1% pour 309 k€ ce qui le positionne comme le 2e poste de charges après le personnel en 2022 ;
- le bon fonctionnement des sécheurs thermiques sur les 2 STEP permet de limiter le poste d'évacuation des sous-produits (gain de 109 k€ entre 2021 et 2022) ;

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
sous-totaux exploitation hors autres charges	6 569 119 €	6 958 016 €	388 897 €	5,9%	
dont personnel exploitation	1 767 688 €	2 140 132 €	372 444 €	21,1%	
dont énergie (électricité, fuel, gaz)	1 261 637 €	1 142 249 €	-119 388 €	-9,5%	
dont produits de traitement	933 877 €	1 243 150 €	309 273 €	33,1%	
dont sous-traitance curage	626 570 €	402 612 €	-223 958 €	-35,7%	
dont sous-traitance autres	447 420 €	473 788 €	26 368 €	5,9%	
dont évacuation des sous-produits	731 867 €	622 647 €	-109 220 €	-14,9%	
dont analyses	75 673 €	79 780 €	4 106 €	5,4%	
dont achats de matières, fournitures & services	315 553 €	289 887 €	-25 666 €	-8,1%	
dont matériel (véhicules et engins de curage)	284 694 €	365 339 €	80 645 €	28,3%	
dont autres charges	124 140 €	198 433 €	74 293 €	59,8%	
autres charges	2 505 215 €	2 492 861 €	-12 354 €	-0,5%	
informatique, télécoms, clientèle	807 533 €	765 060 €	-42 473 €	-5,3%	
abandon de créances yc FSL	-244 €	25 669 €	25 913 €	-10620,0%	
frais facturation distributeurs d'eau	283 332 €	288 249 €	4 917 €	1,7%	
amortissements domaine concédé	185 736 €	433 379 €	247 643 €	133,3%	
convention d'assistance Veolia	283 150 €	300 396 €	17 246 €	6,1%	
autres frais généraux	945 708 €	680 108 €	-265 600 €	-28,1%	
charges mixtes	820 649 €	887 441 €	66 792 €	8,1%	
personnel (y compris dépenses au profit du)	691 001 €	751 867 €	60 866 €	8,8%	
achats de matières, fournitures & services	97 186 €	95 625 €	-1 561 €	-1,6%	
matériel (y compris amortissements domaine privé)	32 462 €	39 949 €	7 487 €	23,1%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
Total CHARGES D'EXPLOITATION	9 894 984 €	10 338 318 €	443 334 €	4,5%	
Renouvellement	1 002 057 €	1 035 025 €	32 968 €	3,3%	
Compte recherche et développement	100 000 €	103 290 €	3 290 €	3,3%	
TOTAL CHARGES hors Travaux	10 997 041 €	11 476 633 €	479 592 €	4,4%	
Charges liés aux Travaux attribués à Titre Exclusif	2 051 750 €	1 530 123 €	-521 627 €	-25,4%	
TOTAL CHARGES	13 048 791 €	13 006 756 €	-42 035 €	-0,3%	

Au global avec les charges liées aux travaux en forte baisse entre les 2 exercices, les charges sont stables entre 2021 et 2022.

6.1.2 Les produits d'exploitation

Recettes des produits domestiques

Les recettes du service sont principalement dues à la facturation de la part assainissement délégataire et collectivité des usagers au travers de leur facturation d'eau (cf tarifs au paragraphe 1.6.2 du présent rapport).

Les recettes sont présentées par type de produit (abonnement et consommation) et par délégataire de l'eau pour Eloa d'une part et le SIBA d'autre part.

Les recettes de l'année n sont la somme des recettes perçues directement l'année n par le reversement des produits facturés et des recettes estimées des produits à venir dans l'année n+1 pour le compte de l'année n. Le détail entre les produits facturés et les produits à venir est donné en annexe de ce rapport.

La présentation du chiffre d'affaires reste théorique et est décorrélée des sommes reversées à la collectivité qui sont uniquement fonction des montants perçus au niveau bancaire par Eloa pour le compte du SIBA (reversement à m+4 au SIBA après facturation par le délégataire de l'eau).

Primes fixes

Dans ce premier tableau sont présentées, les recettes liées à la perception de la part fixe (abonnement) pour le délégataire (6,04 € HT/semestre) et la collectivité (22,04 € HT/semestre).

Les données ont été renseignées à partir des montants enregistrés en comptabilité. Les nombres d'abonnement ont été calculés théoriquement en divisant par le coût unitaire d'un abonnement dans un souci de contrôle de cohérence.

	ELOA			SIBA	
	nombre	montant		nombre	montant
Délégataires					
Veolia Eau	123 040	743 161 €	123 037	2 715 412 €	
SUEZ	48 302	291 745 €	48 767	1 076 284 €	
AGUR	21 156	127 782 €	21 175	467 329 €	
Abonnement	192 498	1 162 688 €	192 979	4 259 025 €	
autres		-213 792 €		213 792 €	
Total Abonnement	192 498	948 896 €	192 979	4 472 817 €	

Consommation

Dans ce second tableau sont présentées, les recettes liées à la perception de la part variable (consommation) pour le délégataire (0,909 € HT/m³) et la collectivité (0,5250 € HT/m³).

Les données ont été renseignées à partir des montants enregistrés en comptabilité ainsi que des volumes comptabilisés. Dans un souci de contrôle de cohérence, une division est réalisée pour vérifier le prix unitaire. Cela est plus aisé sur la part délégataire, le tarif du SIBA étant progressif.

	ELOA			SIBA	
Délégataires	volumes	montant		volumes	montant
Veolia Eau	5 367 203	4 878 788 €		5 382 011	3 022 537 €
SUEZ	2 134 140	1 939 935 €		2 144 258	1 204 215 €
AGUR	1 211 827	1 101 551 €		1 212 836	681 128 €
Consommation	8 713 170	7 920 274 €		8 739 105	4 907 880 €
autres					
Total Consommation	8 713 170	7 920 274 €		8 739 105	4 907 880 €

Total des recettes domestiques

	ELOA			SIBA	
Délégataires	montant 2021	montant 2022		montant 2021	montant 2022
Veolia Eau	5 285 443 €	5 621 949 €		5 423 844 €	5 737 949 €
SUEZ	2 163 273 €	2 231 680 €		2 219 904 €	2 280 499 €
AGUR	1 285 699 €	1 229 333 €		1 438 856 €	1 148 457 €
Autres	-165 562 €	-213 792 €		219 187 €	213 792 €
Total Produits domestiques	8 568 853 €	8 869 170 €		9 301 791 €	9 380 697 €

Pour mémoire les recettes du délégataire Eloa sont composées à 10% environ par les abonnements et 90% par la consommation des usagers. Le SIBA, quant à lui, a sa recette répartie comme suit : 45% par les abonnements et 55% par les consommations.

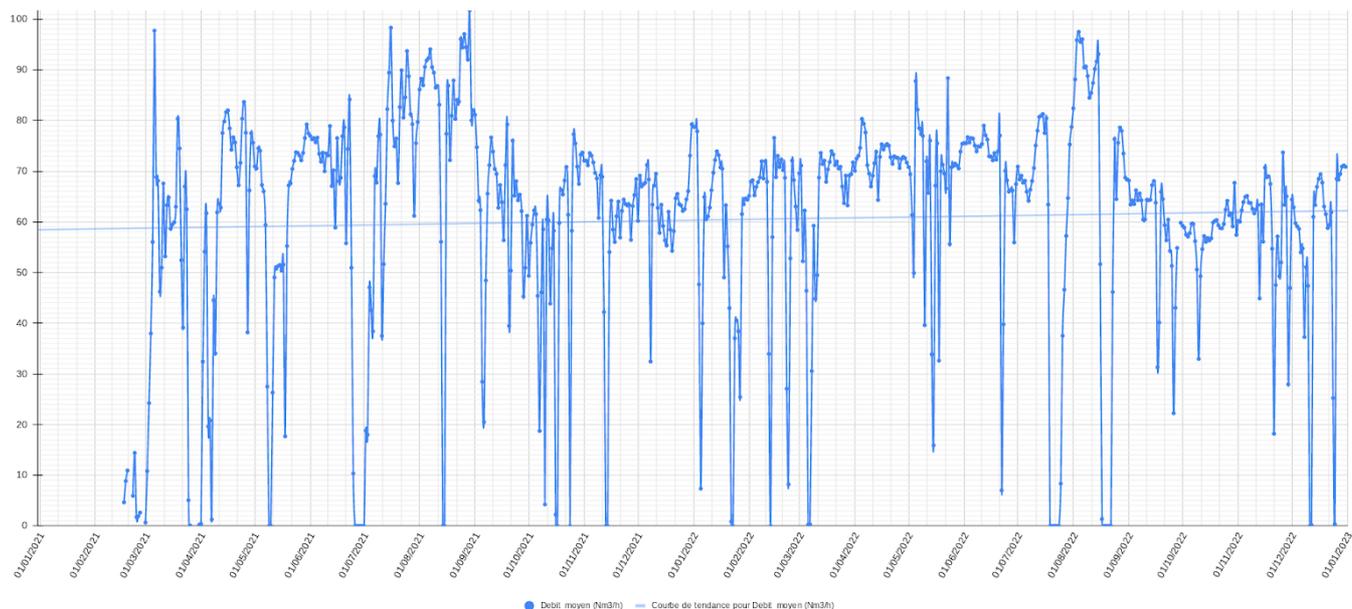
On observe ici une augmentation de la recette d'Eloa de 3,5% dont 3,3% d'augmentation due à la formule d'actualisation du prix. Cela corrobore la stagnation de de l'assiette de facturation entre 2021 et 2022.

Concernant le SIBA, les recettes domestiques augmentent de 0,8% entre 2021 et 2022. Cela est également cohérent avec une stagnation de l'assiette, une augmentation de 1,6% du nombre d'abonnés et un prix unitaire de l'abonnement et du m3 identique entre les 2 exercices.

Recettes liées à la vente de Biogaz

Depuis le 17/02/2021, la méthanisation de la station d'épuration de la Teste de Buch produit du Biométhane qui est injecté sur le réseau de Gaz de Ville. Les produits de cette vente sont partagés pour moitié entre le SIBA et le Délégué.

Débit moyen horaire (moyenne journalière) en Nm3 de biométhane livré à GRDF depuis le démarrage



L'injection en biométhane est en légère augmentation depuis le démarrage du contrat avec une valeur linéaire de 60 Nm3/h environ.

Le contrat de rachat de biométhane conclu entre le SIBA et Gaz de Bordeaux en mars 2020 donne lieu à une facturation mensuelle du Délégué. Le reversement de sa part au SIBA est effectué mensuellement conformément à l'article 72 du contrat de DSP.

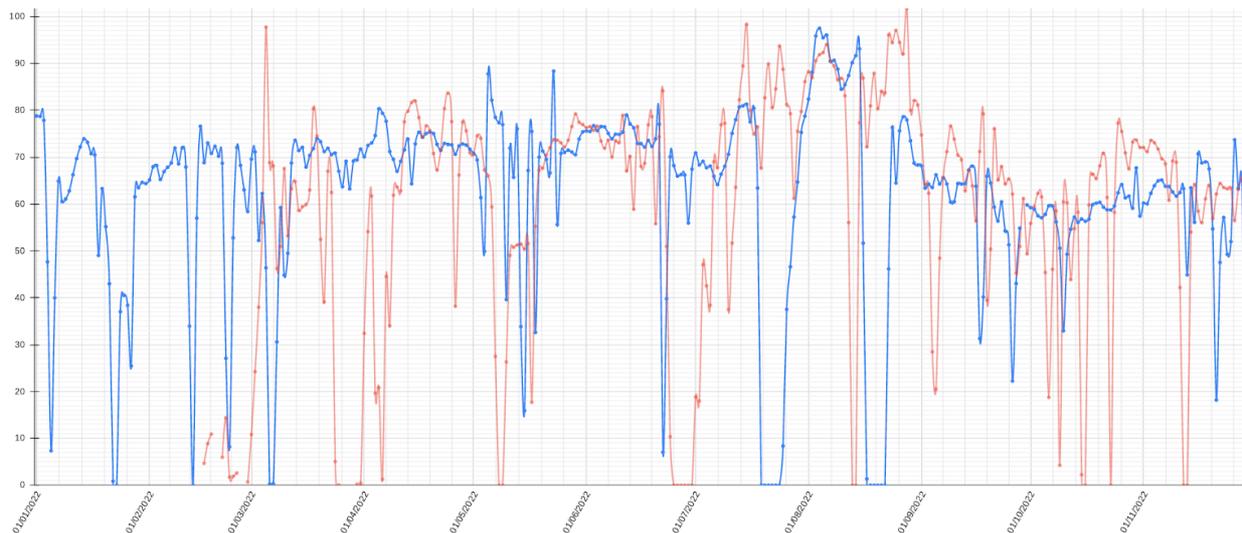
	2021	2022	n/n-1	
Production en biométhane (Nm3)	444 825	533 464	88 639	19,9%
Production en biométhane (kWh PCS)	4 833 059	5 848 521	1 015 462	21,0%
Production Biométhane	681 107,07 €	860 829,28 €	179 722,21€	26,4%
Garanties d'origine	9 666,12 €	11 697,04 €	2 030,92€	21,0%
Montant total facturé (€ HT)	690 773,19 €	872 526,32 €	181 753,13€	26,3%

Les variations sont importantes du fait de la production en année pleine en 2022 contre une année tronquée en 2021. Un détail de la production mois par mois est le suivant :

Date	Qté injectée en milliers de kWh	Coefficient L	Coût unitaire	MT FACT HT 2022	MT FACT HT 2021
Facture de Janvier 2022	437,060	1,02450	144,752	63 265,31 €	
Facture des Garanties d'Origine Janvier 2022	437,060	1,00000	2,000	874,12 €	
Facture de février 2022	439,806	1,02450	144,752	63 662,80 €	
Facture des Garanties d'Origine février 2022	439,806	1,00000	2,000	879,61 €	
Facture de mars 2022	495,322	1,02450	144,752	71 698,85 €	
Facture des Garanties d'Origine mars 2022	495,322	1,00000	2,000	990,64 €	
Facture de avril 2022	574,897	1,02450	144,752	83 217,49 €	
Facture des Garanties d'Origine avril 2022	574,897	1,00000	2,000	1 149,79 €	
Facture de mai 2022	540,894	1,02450	144,752	78 295,49 €	
Facture des Garanties d'Origine mai 2022	540,894	1,00000	2,000	1 081,79 €	
Facture de juin 2022	548,166	1,02450	144,752	79 348,12 €	
Facture des Garanties d'Origine juin 2022	548,166	1,00000	2,000	1 096,33 €	
Facture de juillet 2022	437,711	1,02450	144,750	63 358,67 €	
Facture des Garanties d'Origine juillet 2022	437,711	1,00000	2,000	875,42 €	
Facture de août 2022	534,764	1,02450	144,750	77 407,09 €	
Facture des Garanties d'Origine août 2022	534,764	1,00000	2,000	1 069,53 €	
Facture de septembre 2022	462,382	1,02450	144,750	66 929,79 €	
Facture des Garanties d'Origine septembre 2022	462,382	1,00000	2,000	924,76 €	
Facture de octobre 2022	471,620	1,02450	144,750	68 267,00 €	
Facture des Garanties d'Origine octobre 2022	471,620	1,00000	2,000	943,24 €	
Facture de novembre 2022	459,932	1,13582	160,480	73 809,89 €	
Facture des Garanties d'Origine novembre 2022	459,932	1,00000	2,000	919,86 €	
Facture de décembre 2022	445,967	1,13582	160,480	71 568,78 €	
Facture des Garanties d'Origine décembre 2022	445,967	1,00000	2,000	891,93 €	
Total Production				860 829,28 €	681 107,07 €
Total Garanties d'Origine				11 697,04 €	9 666,12 €
TOTAL				872 526,32 €	690 773,19 €

La comparaison graphique journalière du biométhane produit entre 2022 (courbe bleue) et 2021 (courbe rouge) est la suivante. On visualise les 2 incidents ayant fortement influé sur la production en biométhane de l'année 2022 sur ce site : l'incendie sur la commune de La Teste de Buch en juillet 2022 et un incident sur le générateur d'O2 en août 2022.

Débit moyen horaire (moyenne journalière) en Nm3 de biométhane livré à GRDF



Conventions Spéciales de Déversement

Concernant la Convention Spéciale de Déversement de SKCP (article du contrat 76.4), les éléments de techniques et financiers sont présentés ci-dessous :

	2020	2021	2022	Variation n/n-1	%
Assiette de facturation en m ³	9 496 810	9 719 581	9 711 788	- 7 793 m3	-0,08 %
Recette réelle ELOA en €		386 972,19 €	399 904,41 €	12 932,22 €	+3,3 %
Recette réelle SIBA en €		659 199,99 €	679 147,43 €	19 947,44 €	+3,0 %
Recette réelle Totale CSD en €		1 046 172,19 €	1 079 051,84 €	32 879,65 €	+3,1 %
Montant bilan comptable ELOA €	379 843,52 €	382 662,09 €	396 032,41 €	13 370,32 €	+3,5%
Montant bilan comptable SIBA €	623 921,96 €	628 264,61 €	687 040,22 €	58 775,61 €	+9,4%
Montant bilan comptable en €	1 003 765,48 €	1 010 926,70 €	1 083 072,63 €	72 145,93 €	+7,1 %

La clôture comptable s'effectuant fin novembre. Le montant dans le bilan comptable est différent de celui réellement facturé.

2022	Volume	MESi	DCOi	DBO5i	P	P (2021)	Volume (2021)
janvier	898 082	64	449	130	3,21	2,93	927 998
février	791 342	79	521	153	3,78	2,77	871 073
mars	826 771	73	529	154	3,77	2,93	755 834
avril	813 889	82	563	157	4,02	2,78	794 151
mai	827 782	82	550	162	3,98	3,03	796 816
juin	838 182	66	402	116	2,95	2,61	765 279
juillet	813 697	70	350	88	2,63	2,67	848 725
août	739 919	65	372	85	2,67	2,65	799 273
septembre	744 253	62	368	94	2,66	2,45	721 219
octobre	800 892	60	290	66	2,16	3,16	804 522
novembre	808 197	50	332	84	2,35	4,77	783 932
décembre	808 782	55	323	77	2,32	3,94	850 759
Année	9 711 788						9 719 581

Concernant les autres CSD, les montants mis en jeu sont moindres que celle concernant SKCP.

Néanmoins, il est à noter une baisse des recettes liées pour le Déléataire et le SIBA. En effet, l'usine de Cabaret des Pins a rejeté beaucoup moins d'effluents en 2022 qu'en 2021 (162 167 m3 en 2022 contre 188 038 en 2021 (-15,9%)).

Il en va de même pour la Brasserie MIRA avec une assiette de facturation de 6 900 m3 en 2022 contre 10 966 m3 en 2021. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022 et la signature de la nouvelle CSD, une partie des effluents est désormais facturée au travers du compteur de ville.

Bilan Comptables	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Ecart	
	€ HT	€ HT	€ HT	€	%
Déléataire					
LIXOL	402,99 €	379,19 €	410,22 €	31,03 €	8,2%
Cabaret des Pins (SEEBAS)	98 509,38 €	99 777,01 €	88 805,69 €	-10 971,32 €	-11,0%
NANNI Industries	1 527,93 €	1 329,94 €	1 950,98 €	621,04 €	46,7%
COBAN (lixiviats)	8 742,17 €	7 051,70 €	7 589,50 €	537,80 €	7,6%
COBAN (OM)	400,22 €	451,70 €	602,93 €	151,23 €	33,5%
CET Audenge	2 413,83 €	1 595,70 €	2 057,33 €	461,63 €	28,9%
COBAS (déchets verts)	78,63 €	506 €	534,76 €	28,76 €	5,7%
MIRA		20 584,34 €	13 741,26 €	-6 843,08 €	-33,2%
TOTAL DÉLÉGATAIRE	112 075,15 €	131 675,58 €	115 692,67 €	-15 982,91 €	-12,1%
SIBA					
BA 120	59 068,40 €	59 000 €	60 941,10 €	1 941,10 €	3,3%
LIXOL	459,22 €	496,65 €	282,64 €	-214,01 €	-43,1%
Cabaret des Pins (SEEBAS)	41 935,72 €	50 062,24 €	43 568,52 €	-6 493,72 €	-13,0%
NANNI Industries	2 569,95 €	2 282,80 €	1 644,53 €	-638,27 €	-28,0%
COBAN (lixiviats)	9 302,55 €	6 599,14 €	6 793,02 €	193,88 €	2,9%
COBAN (OM)	269,88 €	374,14 €	498,64 €	124,50 €	33,3%
CET Audenge	2 200,33 €	1 538,14 €	1 911,64 €	373,50 €	24,3%
COBAS (déchets verts)	36,75 €	301,88 €	346,02 €	44,14 €	14,6%
MIRA		19 396,08 €	12 275,40 €	-7 120,68 €	-36,7%
TOTAL SIBA	115 842,80 €	140 051,06 €	128 261,51 €	-11 789,56 €	-8,4%

Matières extérieures de vidange

Les matières de vidange sont reçues au niveau de la station d'épuration de Biganos. Un pont bascule permet de contrôler les tonnages de matière.

En 2022, les vidangeurs étaient :

- SARP SDO pour 374 m3;
- SARP OSIS (anciennement SUEZ) pour 227 m3 ;
- Techno Vidange pour 212 m3 ;
- Garrigue & Cie pour 337 m3 ;
- H2A pour 50 m3 ;
- WC Loc pour 22,4 m3.

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1	
Tonnage (t)	-	779,16	872,04	959,96	87,9	+10,1%
Volume (m3)	890	1016	1106	1222,4	116,4	+10,5%
Coût unitaire (€/m3)	15,90 €/m3	16,28 €/m3	16,40 €/m3	16,94 €/m3	0,54 €/m3	+3,3%
Montant réel (€)	14 154,56 €	16 536,42 €	18 138,40 €	20 707,46 €	2 569,06 €	+14,2%
Montant bilan comptable (€)	15 437,70 €	11 963,98 €	17 400,40 €	20 724,40 €	3 324,00 €	+19,1%

La clôture comptable s'effectuant fin novembre. Le montant dans le bilan comptable est différent de celui réellement facturé. L'écart est de -16,94 € en 2022.

Tableau récapitulatif des produits SB2A

PRODUITS SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation €	Variation %
Recettes des usagers domestiques	8 568 852 €	8 869 170 €	300 318 €	3,5%
<i>dont abonnement</i>	909 022 €	948 896 €	39 874 €	4,4%
<i>dont consommation</i>	7 659 830 €	7 920 274 €	260 444 €	3,4%
Recettes Biométhane	345 387 €	436 263 €	90 877 €	26,3%
Recettes CSD Smurfit	382 662 €	396 032 €	13 370 €	3,5%
Recettes CSD hors Smurfit	131 676 €	115 693 €	-15 983 €	-12,1%
Recettes matières de vidange	17 400 €	20 724 €	3 324 €	19,1%
Recettes Autres produits ass	128 953 €	245 511 €	116 558 €	90,4%
TOTAL PRODUITS hors Travaux	9 574 930 €	10 083 394 €	508 464 €	5,3%
Recettes des travaux à titre exclusifs	2 143 923 €	1 394 949 €	-748 974 €	-34,9%
TOTAL PRODUITS CEV	11 622 758 €	11 478 343 €	-144 415 €	-1,2%

Nous retrouvons ici, en synthèse, les différents éléments commentés dans les paragraphes précédents :

- Augmentation de 3,5 % de la recette domestique conformément au coefficient d'actualisation annuelle entre 2021 et 2022 ;
- Une année de production pleine pour la méthanisation avec près de 90 k€ de recettes supplémentaires
- Une recette pour les CSD en recul très léger globalement (-3k€)
- Il est à noter des recettes autres produits d'assainissement en augmentation prenant en compte l'établissement de l'avenant.
- La forte dégradation annuelle provient des recettes des liées aux travaux avec une baisse de près de 750 k€ ;

Globalement les produits sont donc en recul de 1,2 % entre 2021 et 2022 pour 145 k€.

Tableau récapitulatif des produits SIBA

Est présenté ci-dessous une reconstitution des produits assainissement du SIBA sans prise en compte de la prime à l'épuration qui n'entre pas en compte dans ce nouveau contrat (la perception étant directe pour le SIBA).

PRODUITS SIBA (euros)	2021	2022	Variation €	Variation %
Recettes des usagers domestiques	9 301 791 €	9 380 697 €	78 906 €	0,8%
<i>dont abonnement</i>	4 495 138 €	4 472 817 €	-22 321 €	-0,5%
<i>dont consommation</i>	4 806 653 €	4 907 880 €	101 228 €	2,1%
Recettes Biométhane	345 387 €	436 263 €	90 877 €	26,3%
Recettes CSD Smurfit	628 265 €	687 040 €	58 775 €	9,4%
Recettes CSD hors Smurfit	140 051 €	128 262 €	-11 789 €	-8,4%
TOTAL PRODUITS SIBA	10 415 493 €	10 632 262 €	216 769 €	2,1%

Comme pour son délégataire, nous retrouvons ici les variations commentées auparavant pour le sida :

- les recettes domestiques augmentent de 0,8 % ;
- une première année complète dans la production de biométhane ;
- une augmentation de 46 k€ des recettes des CSD.

Soit des recettes globales en hausse de 2,1% de 217 k€.

Tableau récapitulatif des reversements au SIBA

Le délégataire reverse tous les 5 de mois les produits perçus pour le compte du SIBA auprès des délégataires de l'eau. Le reversement s'effectue à m+4. Par exemple, les produits facturés par le délégataire de l'eau en janvier sont reversés à la SB2A en mars qui les reverse au SIBA en mai.

Le détail mois par mois des reversements est donné en annexe de ce document.

Période				Année Civile 2021 (reversements au 05/05/2021 au 05/12/2021 inclus)	Année Civile 2022 (reversements au 05/01/2022 au 05/12/2022 inclus)	
Montant Produits Domestiques par Délégataires	AGUR	Lege - Cap Ferret	Facturation	311 201,49 €	1 061 797,75 €	
		SUEZ	Andernos les Bains	Facturation	677 991,75 €	399 114,82 €
	Audenge		Facturation	284 668,70 €	408 993,97 €	
	Arès		Facturation	350 725,38 €	513 058,83 €	
	Lanton		Facturation	345 306,50 €	226 683,09 €	
	VEOLIA		Biganos	Facturation	234 693,17 €	501 446,31 €
		Acompte		59 765,74 €	-32 253,82 €	
	SEEBAS	Arcachon	Facturation	1 033 418,69 €	1 515 516,79 €	
		La Teste de Buch	Facturation	1 295 171,65 €	2 005 002,87 €	
		Gujan Mestras	Facturation	888 219,34 €	1 318 227,01 €	
		Le Teich	Facturation	286 540,65 €	458 548,26 €	
			Acompte	763 584,96 €	-424 756,84 €	
	Montant Produits Domestiques total HT hors acompte				5 707 937,32 €	8 408 389,70 €
	Montant Produits Domestiques total HT				6 531 288,02 €	7 951 379,04 €
CSD	SKCP	Mensuel		367 965,66 €	718 946,46 €	
	Cabaret des Pins	Trimestriel		24 147,76 €	41 225,14 €	
	BA 120	Semestriel		29 500,00 €	59 970,55 €	
	Nanni	Semestriel		1 141,40 €	2 686,18 €	
	Lixol	Semestriel		406,85 €	90,13 €	
	COBAN CET Audenge	Annuel		0,00 €	2 701,46 €	
	MIRA	Semestriel		0,00 €	22 411,78 €	
	COBAN CET LCF	Semestriel		0,00 €	8 734,05 €	
	COBAN OM LCF	Annuel		0,00 €	509,43 €	
	COBAS Déchets verts	Annuel		0,00 €	301,88 €	
Montant Produits CSD total HT				423 161,67 €	857 577,06 €	
Biométhane				163 354,55 €	436 929,26 €	
Abonnés sans branchements d'eau				0,00 €	15 810,47 €	
Montant total HT reversé				7 117 804,24 €	9 055 425,96 €	

6.1.3 Le résultat d'exploitation

Le résultat 2022 est déficitaire tout comme celui de 2021 avec une aggravation du résultat de 100 k€.

Le contexte actuel fortement inflationniste et la finalisation au cours du 3e trimestre de l'internalisation des activités de curage ont aggravé le déséquilibre financier en fin d'année 2022.

Le CEP prévoyait un contrat à l'équilibre pour cette deuxième exercice avec des charges très en dessous de la réalité comptable.

RÉSULTAT SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	13 048 791 €	13 006 756 €	-42 035 €	-0,3%
PRODUITS	11 622 758 €	11 478 343 €	-144 415 €	-1,2%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	-1 426 033 €	-1 528 413 €	-102 380 €	-7,2%
MARGE BRUTE	-12,3%	-13,3%		
RÉSULTAT SB2A (euros)	CEP 2022 indexé	Réalisé 2022 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	11 585 643 €	13 006 756 €	1 421 113 €	12,3%
PRODUITS	11 523 389 €	11 478 343 €	-45 046 €	-0,4%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	-62 254 €	-1 528 413 €	-1 466 159 €	-2355,1%
MARGE BRUTE	-0,5%	-13,3%		

Alors que les produits sont alignés par rapport aux produits attendus au CEP, ce sont les charges qui provoquent le décalage par rapport au compte prévisionnel avec 1,4 m€ d'écart.

Si nous détaillons l'exploitation et les travaux, on visualise le poids des travaux dans le résultat global de la société en 2022.

RESULTAT TRAVAUX SB2A (euros)	CEP 2022 indexé	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	980 824 €	2 051 750 €	1 530 123 €	-521 627 €	-25,4%
PRODUITS	1 188 558 €	2 143 923 €	1 394 949 €	-748 974 €	-34,9%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	207 734 €	92 173 €	-135 174 €	-227 347 €	-246,7%
MARGE BRUTE	17,5%	4,3%	-9,7%		

La SB2A a perdu 227 k€ de résultat net sur le poste travaux entre 2021 et 2022. Sur ce résultat, la part des branchements neufs pèse énormément. En effet, ce chantier n'est pas rentable. Les autres travaux avec une marge positive étant en fort retrait, la compensation observée en 2021 n'a pas eu lieu en 2022.

Le CEP prévoyait une marge travaux de l'ordre de 208 k€ soit 17,5%. Cette marge n'est pas atteignable au regard de la rentabilité observée sur chacun des types de chantiers sur ces 2 premiers exercices (marge négative sur les branchements neufs et aux environ de 8% pour le reste des chantiers UOC, UOT et AOV).

La part exploitation est en amélioration entre les 2 exercices de 8 %.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION SB2A (euros)	CEP 2022 indexé	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	10 604 819 €	10 997 041 €	11 476 633 €	479 592 €	4,4%
PRODUITS	10 334 831 €	9 478 835 €	10 083 394 €	604 559 €	6,4%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	-269 988 €	-1 518 206 €	-1 393 239 €	124 967 €	8,2%
MARGE BRUTE	-2,6%	-16,0%	-13,8%		

Néanmoins, la part des charges attendue par rapport au CEP indexé reste au-dessus de ce prévisionnel de 872 k€. Dans l'annexe liée au comparatif des charges au CEP indexé, on remarque que les postes les plus décalés sont ceux du réseau et des postes de pompage sur les parties sous traitance et énergie.

Malgré des produits en augmentation entre 2021 et 2022, ils sont également en deçà de 250 k€ du CEP indexé. La marge brute théorique de -2,6% attendue reste donc extrêmement difficile à atteindre.

Comme évoqué plus haut dans ce document, un travail autour des formules d'actualisation du contrat doit s'entamer car l'actualisation des tarifs de vente que cela soit du tarif domestique ou du tarif de vente des travaux ne compense pas l'inflation des matières premières et des charges inhérentes (énergie, personnel, sous-traitance, etc...) via les formules actuelles du contrat de DSP.

La situation financière de la SB2A doit s'améliorer pour assurer la pérennité du service.

6.2 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016. Le compte annuel (CARE) et l'état détaillé des produits figurent en annexe de ce rapport ainsi que la note de détermination du CARE.

Il a été effectué une matrice de transfert permettant de passer du CARE au Compte d'Exploitation Conventionnel (CEV) puis au Compte social.

Leurs résultats diffèrent de celui du compte présenté ci-dessus. Le rapprochement entre les trois comptes est le suivant :

	2022	
Résultat CARE	-1 233 445 €	
Charges contractuelles	-234 200 €	
Provision pour litige	-155 782 €	
Produits financiers	9 212 €	
Impôts sur le bénéfice	44 518 €	
Avoirs à émettre - provision dégrèvements	12 661 €	
Amortissements	6 487 €	
Sinistres subis	26 936 €	
Provision participation	-8 238 €	
Autres	3 438 €	
Résultat Compte Conventionnel	-1 528 412 €	-294 967 €
Amortissements (dégressif vs linéaire)	-4 979 €	
Résultat Compte social	-1 533 391 €	-4 979 €

En annexe à ce rapport est donnée la liasse fiscale de la SB2A pour l'exercice 2022.

6.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

→ *Programme contractuel d'investissement*

Le programme contractuel d'investissement a été décrit dans le chapitre 2 consacré au patrimoine autant au niveau technique que financier.

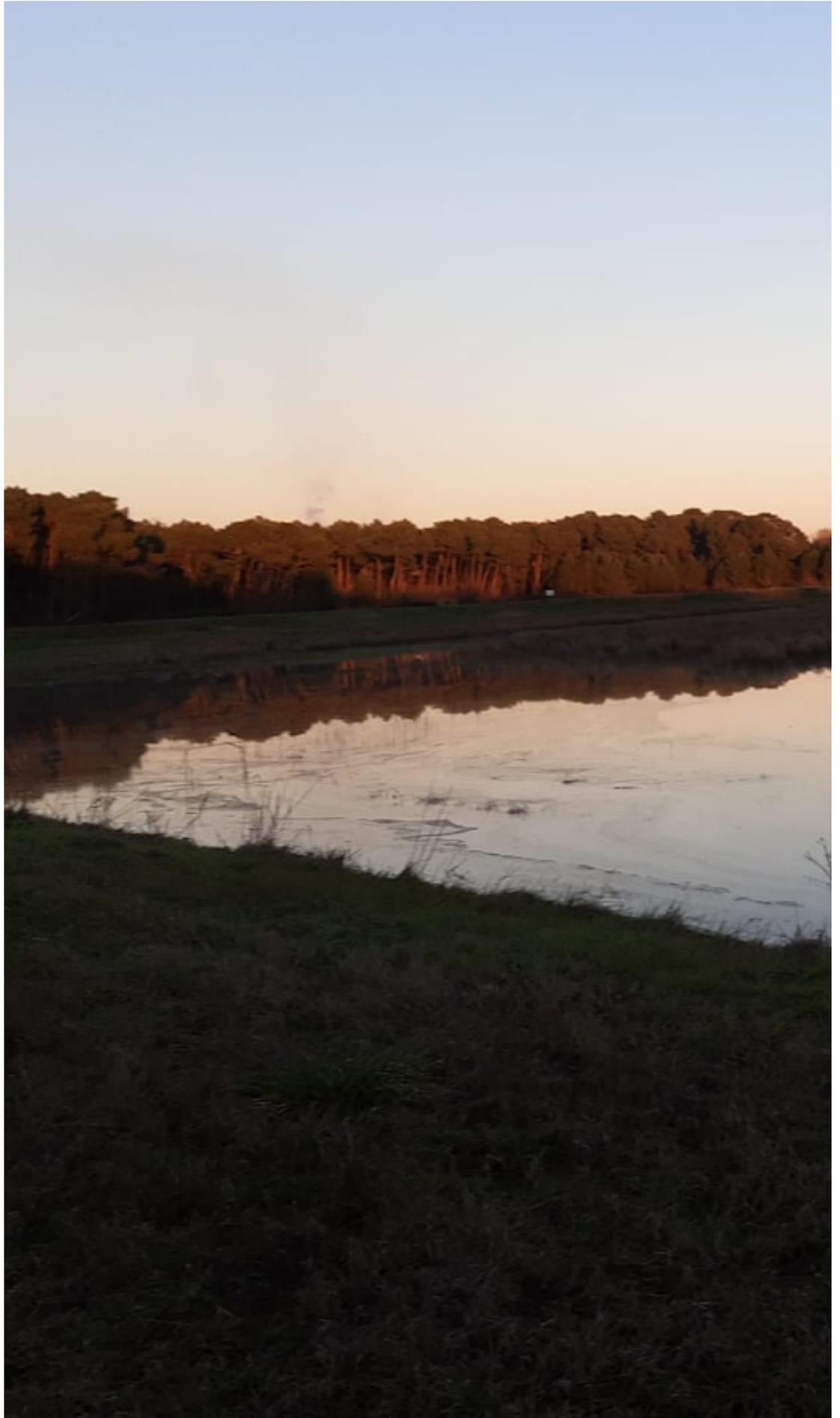
→ *Programme contractuel de renouvellement*

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans la partie 2 de ce rapport à la suite des investissements.

Le détail par opération est donné en annexe.

7.

ANNEXES



7.1 Liste des annexes externes

Les documents listés ci-dessous sont des documents présentés dans des fichiers spécifiques donnés en complément de ce rapport.

N°	objet	pdf	Excel	Doc
1	Organigramme nominatif au 01/01/2022 et 01/01/2023	X		
2	Liste détaillée du personnel au 31/12/2022		X	
3	Suivi mensuel des effectifs par Pôle et type de contrat		X	
4	Inventaire des installations		X	
5	Liste des postes de pompage SIBA		X	
6	Schéma du réseau Nord et Sud	X		
7	Linéaire du réseau par commune (SIG)		X	
8	Lotissements non incorporés	X		
9	Stock disponible		X	
10	Réalisation du programme de renouvellement 2022		X	
11	Liste des sinistres subis et causés		X	
12	Historique du tableau des points d'amélioration		X	
13	Evolution de la pluviométrie		X	
14	Suivi pluriannuel activité réseau		X	
15	Tableaux des temps de marche, volumes et kWh des postes de pompage		X	
16	Liste des interventions sur les passes débits		X	
17	Liste des interventions sur les ventouses		X	
18	Fin de Mois STEP 2022		X	
19	Rapport traitement H2S	X		

20	Réalisation du programme de curage préventif		X	
21	Réalisation du programme d'inspection télé vidéo		X	
22	Bilans de conformité Police de l'Eau - STEPs	X		
23	Suivi des évolutions des fonds marins	X	X	
24	Rapport droniste Wharf 2022	x		
25	Etude prise de vue photogrammétrique Wharf	X		
26	Rapport mesures d'épaisseurs pieux du Wharf	X		
27	Rapport mesures d'épaisseurs du Wharf			
28	Plan de pose du rack de corrosion	X		
29	Rapport de visite contrôle protection cathodique	X		
30	Rapports d'astreinte 2022	X		
31	Suivi budgétaire du compte de recherche		X	
32	Comptes rendus du COPPIL Recherche			X
33	Suivi Opaline I & II	X		X
34	Demandes interventions 2022		X	
35	Résultats de l'enquête de satisfaction à chaud 2022	X		
36	Liste des dégrèvements 2022		X	
37	Compte d'Exploitation Conventionnel 2022		X	
38	CARE 2022	X		
39	Comptes sociaux (liasse fiscale) 2022	X	X	
40	Etat des reversements au SIBA depuis 2021		X	
41	Attestations d'assurance 2022	X		
42	Communications de la Maison Mère Veolia Eau France			X

7.2 Reconnaissance et certification de service

En tant que filiale 100% de Veolia Eau, la SB2A bénéficie des démarches de certification dans lesquelles le groupe Veolia est engagé. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable et d'eau de process, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 et renouvelée en 2022 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de Veolia Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE). La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexes / List of certified locations on appendices

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-12-20

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, stands in real-time for the company's certified. Accreditation DOPRAF n° 4-0031, Certification de Systèmes de Management. Plaque disponible sur www.afnor.org.
CDFRAC accreditation n° 4-0031, Management Systems Certification. Scope available on www.afnor.org.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF 0926/01/2020

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope:

- COMPAGNIE ALSACIENNE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**
34 RUE DU WACKEN FR-67000 STRASBOURG
- COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE**
CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO CEDEX 9
- CREUSOT-MONTCEAU-EAU**
44 QUAI JULES CHAGOT FR-71300 MONTCEAU LES MINES
- EAU ARDRE ET VESLE**
9 ZONE ARTISANALE DE LA SENTELLE FR-51140 JONCHERY-SUR-VESLE
- ENTREPRISE RUAS MICHEL SA**
765 AVENUE HENRI BECQUEREL FR-34000 MONTPELLIER
- FREMUR ASSAINISSEMENT**
23 RUE AUGUSTIN FRESNEL FR-35400 SAINT-MALO
- GRAND MONTAUBAN EAU**
4 AVENUE FERNAND BELONDRADE FR-82000 MONTAUBAN
- GRAND PRADO 360 D**
53 RUE SAINTE ANNE RE-97400 SAINT-DENIS
- KYRNOLIA**
CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO
- SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND AVIGNON**
305 AVENUE DE COLCHESTER FR-84000 AVIGNON
- SOCIETE DE VALORISATION DES EFFLUENTS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**
ZAC DU BARRAGE - BOULEVARD DE FINLANDE FR-54340 POMPEY
- SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE MILLAU**
325 RUE ETIENNE DELMAS FR-12100 MILLAU
- SOCIETE DES EAUX DE MELUN**
ZONE INDUSTRIELLE 198/398 RUE DU MAL FOCH FR-77005 VAUX LE PENIL
- SOCIETE DES EAUX POTABLES DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN**
ZAC DE LA PARFONTERIE FR-50400 GRANVILLE
- SOCIETE DU BASSIN D'ARCACHON ASSAINISSEMENT (SB2A)**
152 BIS AVENUE DE LA COTE D'ARGENT FR-33380 BIGANOS



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexes / List of certified locations on appendices

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-12-20

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Accreditation: AFNORAC n° 4.0031, Certification des Systèmes de Management. Plus de détails sur www.afnor.org.
CERFAQ: accreditation n° 4-0031, Management Systems Certification. Scope available on www.afnor.org.
AFAC est une marque déposée. AFAC is a registered trademark - CERTIF 0956.5/07-2020

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope:

- COMPAGNIE ALSACIENNE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**
34 RUE DU WACKEN FR-67000 STRASBOURG
- COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE**
CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO CEDEX 9
- CREUSOT-MONTCEAU-EAU**
44 QUAI JULES CHAGOT FR-71300 MONTCEAU LES MINES
- EAU ARDRE ET VESLE**
9 ZONE ARTISANALE DE LA SENTELLE FR-51140 JONCHERY-SUR-VESLE
- ENTREPRISE RUAS MICHEL SA**
765 AVENUE HENRI BECQUEREL FR-34000 MONTPELLIER
- FREMUR ASSAINISSEMENT**
23 RUE AUGUSTIN FRESNEL FR-35400 SAINT-MALO
- GRAND MONTAUBAN EAU**
4 AVENUE FERNAND BELONDRADE FR-82000 MONTAUBAN
- GRAND PRADO 360 D**
53 RUE SAINTE ANNE RE-97400 SAINT-DENIS
- KYRNOLIA**
CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO
- SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND AVIGNON**
305 AVENUE DE COLCHESTER FR-84000 AVIGNON
- SOCIETE DE VALORISATION DES EFFLUENTS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**
ZAC DU BARRAGE - BOULEVARD DE FINLANDE FR-54340 POMPEY
- SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE MILLAU**
325 RUE ETIENNE DELMAS FR-12100 MILLAU
- SOCIETE DES EAUX DE MELUN**
ZONE INDUSTRIELLE 198/398 RUE DU MAL FOCH FR-77005 VAUX LE PENIL
- SOCIETE DES EAUX POTABLES DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN**
ZAC DE LA PARFONTERIE FR-50400 GRANVILLE
- SOCIETE DU BASSIN D'ARCACHON ASSAINISSEMENT (SB2A)**
152 BIS AVENUE DE LA COTE D'ARGENT FR-33380 BIGANOS
- STATION D'EPURATION DE SAINT QUENTIN**
CHEMIN DE LA BIETTE FR-02430 GAUCHY
- VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX REGION ILE-DE-FRANCE TERRITOIRE ESSONNE**
21 RUE LA BOETIE FR 75008 PARIS
- SIEGE REGION ILE-DE-FRANCE**
28 BOULEVARD DE PESARO FR 92000 NANTERRE
- SIEGE TERRITOIRE ESSONNE**
22 Avenue Salvador Allende FR 91290 La Norville



Certificat

Certificate

N° 2015/69288.10

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-12-20

Jusqu'au
until

2024-11-10

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en matière de la certification et l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, stands as proof of the certification and the company is certified.
Accréditation COFRAC n°5-0301, Certificat au titre de la Norme de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n°4-3001, Management System Certification, Scope available on www.cofrac.fr

Annexe / Appendix n° 4

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope:

Adresse	N° SIREN
COMPAGNIE ALSACIENNE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 34 RUE DU WACKEN FR-67000 STRASBOURG	494565690
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO CEDEX 9	817503576
CREUSOT-MONTCEAU-EAU 44 QUAI JULES CHAGOT FR-71300 MONTCEAU LES MINES	817486186
EAU ARDRE ET VESLE 9 ZONE ARTISANALE DE LA SENTELLE FR-51140 JONCHERY-SUR-VESLE	817486301
ENTREPRISE RUAS MICHEL SA 765 AVENUE HENRI BECQUEREL FR-34000 MONTPELLIER	730201183
FREMUR ASSAINISSEMENT 23 RUE AUGUSTIN FRESNEL FR-35400 SAINT-MALO	817502677
GRAND MONTAUBAN EAU 4 AVENUE FERNAND BELONDRADE FR-82000 MONTAUBAN	882328842
GRAND PRADO 360 D 53 RUE SAINTE ANNE RE-97400 SAINT-DENIS	519024723
KYRNOLIA CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO	808578181
SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND AVIGNON 305 AVENUE DE COLCHESTER FR-84000 AVIGNON	817492382
SOCIETE DE VALORISATION DES EFFLUENTS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY ZAC DU BARRAGE - BOULEVARD DE FINLANDE FR-54340 POMPEY	812023760
SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE MILLAU 325 RUE ETIENNE DELMAS FR-12100 MILLAU	817486228
SOCIETE DES EAUX DE MELUN ZONE INDUSTRIELLE 198/398 RUE DU MAL FOCH FR-77005 VAUX LE PENIL	785751058
SOCIETE DES EAUX POTABLES DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN ZAC DE LA PARFONTERIE FR-50400 GRANVILLE	834284986
SOCIETE DU BASSIN D'ARCACHON ASSAINISSEMENT (SB2A) 152 BIS AVENUE DE LA COTE D'ARGENT FR-33380 BIGANOS	817503774
VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX REGION ILE-DE-FRANCE TERRITOIRE ESSONNE 21 RUE LA BOETIE FR 75008 PARIS	572025526
SIEGE REGION ILE-DE-FRANCE 28 BOULEVARD DE PESARO FR 92000 NANTERRE	414985028
SIEGE TERRITOIRE ESSONNE 22 Avenue Salvador Allende FR 91290 La Norville	572025526

7.3 Actualités réglementaires

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des territoires et des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 "climat et résilience", le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS).

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi “climat et résilience” d’août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au “verdissement de la commande publique”. Il prévoit pour les marchés et concessions dont l’avis d’appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre)
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d’euros
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l’association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences “eau” et “assainissement”. Cette loi vient notamment préciser :

- les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d’ici à 2026, sauf délibération contraire
- la création de nouvelles exceptions à l’interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

Retour au sol des boues : la fin de l’obligation d’hygiéniser en période de pandémie

L’arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l’objet de mesures de surveillance supplémentaires. L’arrêté du 20 avril 2021 avait maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants.

L’avis du HCSP relatif aux traitements appliqués aux boues d’épuration par rapport au risque d’infection au virus SARS-CoV-2 du 31 octobre 2022 recommande de ne pas maintenir les mesures restrictives actuellement en vigueur depuis mars 2020. Cet avis a été repris dans un arrêté publié le 14 février 2023 qui abroge l’obligation d’hygiéniser les boues avant épandage.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, actuellement en révision, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de 2024. La première échéance marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité qui inclura de nouveaux paramètres et seront applicables aux boues et aux composts de boues.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants :

- une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées ;
- une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Cette note redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU) et précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Cette note technique donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies !

Le décret 2022-236 du 10 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser pour une durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Comme confirmé dans l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022), ce décret ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration).

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, ...). Il précise notamment :

- les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées :

- les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, etc
- la procédure d'autorisation des projets d'utilisation
- les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique.

Un arrêté du 28 juillet 2022 (JO du 4 août 2022) est venu préciser les pièces attendues dans la demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées prévue par le décret du 10 mars 2022.

Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever ?

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Il s'agit à ce stade d'un projet : des amendements, des modifications, ... vont être intégrés à ce texte avant le vote au Parlement.

Figurent aujourd'hui dans la proposition :

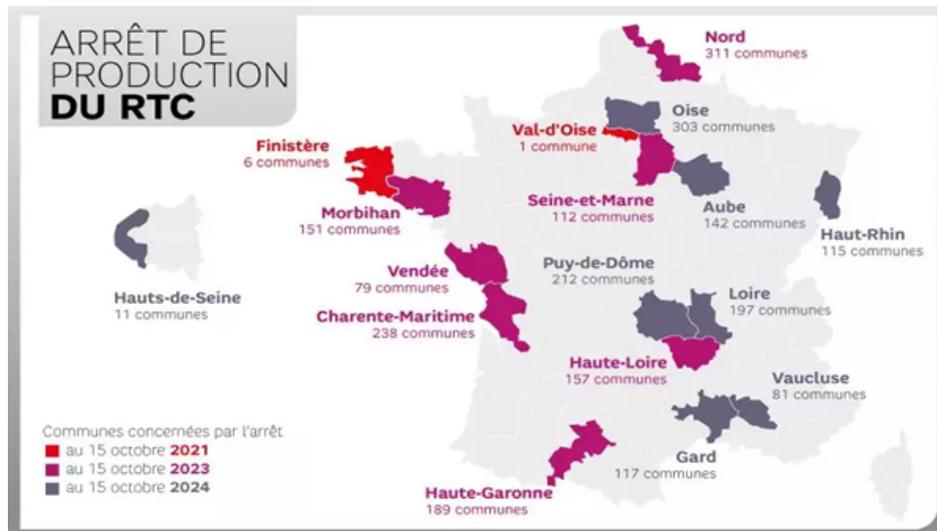
- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de plus de 1 000 EH ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations au-dessus de 100 000 EH et de plus de 10 000 EH en zone sensible à l'eutrophisation ;
- la mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations de plus de 100 000 EH avant le 31 décembre 2035 puis étendue par la suite aux stations de plus de 10 000 EH en cas de risque pour la santé ou l'environnement ;
- une identification et réduction des pollutions non domestiques pour encourager la valorisation des boues et des eaux usées traitées, réduire les impacts sur les milieux récepteurs et les dysfonctionnements des stations ;
- une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant les produits pharmaceutiques et cosmétiques ;
- la neutralité énergétique envisagée d'ici à 2040 pour les stations d'épuration supérieures à 10 000 EH grâce à la production d'énergies renouvelables, notamment de biogaz à partir des boues.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par **la fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.



Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.

La Valeur Ajoutée :

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution de conditions techniques d'exécution du service est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

7.4 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001:

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)



ELOA - SB2A
152 bis avenue de la Côte d'Argent - 33380 BIGANOS
www.eloa-bassin-arcachon.fr